MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

****

Burkina Faso

Unité-Progrès-Justice

MEMOIRE DE MASTER II

Option/Recherche

Médias sociaux et mobilisation sociale au Burkina-Faso : Cas de l'insurrection d'octobre 2014

Présenté et soutenu par

Jean- Pierre SAWADOGO

Sous la Direction du

Pr Serge Théophile BALIMA

ANNEE ACADEMIQUE : 2016-2017

DEDICACE

JE DEDIE CE TRAVAIL

A mes très chers parents qui m'ont donné la vie et qui m'ont permis d'aller à l'école.

Au père Dominique SAWADOGO qui m'a soutenu dans ce projet et qui m'a toujours encouragé dans mes études.

A toute ma famille et à mes amis.

Recevez toute ma profonde gratitude et que Dieu vous bénisse abondamment.

Sigles et Abréviations

ADF/RDA : Alliance pour la Démocratie et la Fédération - Rassemblement Démocratique Africain

CADRE: Cadre de réflexion et d'actions démocratiques

CAN : Coupe d'Afrique des Nations

CAR : Collectif Anti-Référendum

CCRP : Comité Consultatif sur le Réforme Politique

CDP : Congrès pour la Démocratie et le Progrès

CENATRIN : Centre national de traitement de l'information

CFOP : Chef de File de l'Opposition Politique

CGD : Centre pour la Gouvernance Démocratique

CSC : Conseil Supérieur de la Communication

DELGI : Délégation nationale de l'informatique

FEDAP-BC : Fédération association pour la paix et le Progrès avec Blaise Compaoré

FESPACO : Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou

IPERMIC : Institut Panafricain d'Etude et de Recherche sur les Médias, Information et la Communication

M21 : Mouvement du 21 avril 2013

MAEP : Mécanisme Africain d'Evaluation par les pairs

MBDHP : Mouvement Burkinabè des Droits de l'homme et des Peuples

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MPP : Mouvement du peuple pour le Progrès

ODP/MT : Organisation pour la Démocratie Populaire/Mouvement du Travail

ONATEL : Office Nationale des Télécommunications

OSC : Organisation de la Société Civile

PDC : Parti pour le développement et le changement

SMS : Short Message Service

TIC : Technologies de l'information et de la communication

UNIR/PS : Union pour la renaissance/ Parti sankariste)

UPC : Union pour le Progrès et le Changement

Remerciements

Avant tout je tiens à exprimer ma gratitude à mon directeur de mémoire, le professeur Serge Théophile Balima, pour son suivi, ses conseils avisés, sa rigueur, et sa disponibilité. En un mot son soutien qui a permis d'aboutir au résultat présenté ici.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de tous les enseignants et à l'ensemble du personnel administratif et pédagogique de l'IPERMIC.

Je remercie aussi tous mes promotionnaires étudiants de master 2 recherche. Mes échanges avec eux ont certainement contribué à enrichir cette recherche.

Je ne saurai oublier les gens qui ont accepté prendre part à mon enquête et qui m'ont accordé leur temps pour la réalisation des entretiens semi-directifs et le recueil de données documentaires.

Je dis un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la relecture de mon travail : en particulier au Dr Cyriaque Paré et à Gaston Sawadogo.

Je remercie aussi tous mes amis et connaissances pour leur aide, conseils et soutiens multiples, je me réserve de citer des noms, de peur d'en oublier.

Enfin je voudrais exprimer toute ma gratitude à l'ensemble de ma famille, (mes parents, mes frères et sœurs). Sans leur présence, conseils et aides permanents, ce travail n'aurait pas pu se faire.

Sommaire

CHAPITRE 1 – PROBLEMATIQUE GENERALE ET OBJET DE LA RECHERCHE 5

I. PROBLEMATIQUE GENERALE 5

II. L'OBJET DE LA RECHERCHE 8

CHAPITRE 2 – REVUE DE LITTERATURE, CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL 11

I. LA REVUE DE LITTERATURE 11

II. La définition des concepts 19

III. LE CADRE THEORIQUE 26

CHAPITRE 3 – APPROCHE METHODOLOGIQUE 32

I. LE CHAMP D'ANALYSE 32

II. LA POPULATION D'ENQUETE 32

III. L'ECHANTILLON 33

IV. APPROCHE ET TECHNIQUES DE RECHERCHE 34

V. COLLECTE DES DONNEES 36

VI. TRAITEMENT DES DONNEES 39

CHAPITRE 1 – LE CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE 44

I. LE CONTEXTE POLITIQUE 44

II. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE 50

CHAPITRE 2 – LE CONTEXTE MEDIATIQUE 53

I. BREF APERÇU SUR L'EVOLUTION DES MEDIAS AU BURKINA FASO 53

II. LA LIBERTE D'EXPRESSION A TRAVERS UNE PRESSE D'OPINION 54

III. INTERNET AU BURKINA FASO ET QUELQUES CHIFFRES CLES 55

IV. LES MEDIAS SOCIAUX AU BURKINA A LA VEILLE DE L'INSURRECTION POPULAIRE 60

CHAPITRE 1 – LES USAGES DES MEDIAS SOCIAUX AVANT ET PENDANT L'INSURRECTION POPULAIRE 67

I. LES MEDIAS SOCIAUX : MOYENS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION 67

II. LES MEDIAS SOCIAUX : MOYENS DE CONSCIENTISATION ET DE CONTESTATION POLITIQUE 70

III. LES MEDIAS SOCIAUX : OU LA NAISSANCE D'UN NOUVEL ESPACE PUBLIC 75

IV. LES MEDIAS SOCIAUX DANS LES STRATEGIES DE MOBILISATION 79

CHAPITRE 2 – L'IMPACT DES MEDIAS SOCIAUX DANS LA MOBILISATION DES POPULATIONS 83

I. UN JUSTE REGARD SUR LE ROLE DES MEDIAS SOCIAUX AU BURKINA 83

II. INTERACTIONS ENTRE MILITANTISME DE TERRAIN ET MOBILISATION DES RESEAUX SOCIAUX 85

CHAPITRE 3 – FACTEURS CONCOMITANTS DANS LA FORTE MOBILISATION DE 2014 88

I. LES STRUCTURES DE MOBILISATION 88

II. LES OPPORTUNITES POLITIQUES 91

III. LES PROCESSUS DE CADRAGE 94

Conclusion générale 96

Bibliographie viii

ANNEXES XVII

1. GUIDES D'ENTRETIEN XVIII

2. LISTE DES PAGES FACEBOOK ANALYSEES XXI

Table des tableaux

Tableau 1 Corpus des entretiens..... 38
Tableau 2 Les arguments des deux camps..... ……47

Table des figures

Figure 1 Evolution du nombre des internautes.....……..57
Figure 2 Pourcentage des internautes.....……58
Figure 3 Haut débit au Burkina ……58
Figure 4 Evolution du nombre d'abonnés haut débit……59
Figure 5 L'accès au téléphone portable……59
Figure 6 Part de la population équipée d'un téléphone mobile……60
Figure 7 Capture d'écran d'appel à la mobilisation du CAR……68
Figure 8 Capture d'écran d'information pratique……..69
Figure9 Capture d'écran du mouvement ça suffit……70
Figure 10 Capture d'écran symbolisant la contestation……72
Figure 11 Capture d'écran d'opposition au référendum……73
Figure 12 Capture symbolisant la conscientisation……..74
Figure 13 Capture invitant les cyberactivistes à rejoindre les terrains de lutte……..86
Figure 14 Capture d'appel à la souscription……...90

Introduction générale

« *S'inspirant du rôle majeur joué par les réseaux sociaux sur internet comme Facebook dans le succès des luttes populaires des peuples arabes notamment en Tunisie et en Egypte, le groupe est créé pour soutenir et populariser les luttes des masses populaires au Burkina Faso. Il sert d'une part à diffuser toutes les informations sur les luttes organisées par le peuple burkinabè pour le changement, et d'autre part, sensibiliser et mobiliser toutes les couches sociales de la population en particulier les jeunes ayant accès à internet pour qu'ils participent activement aux différentes luttes de notre peuple. Il est aussi un cadre de débats et d'échange entre les membres sur des aspirations profondes du peuple burkinabè». (Le groupe "La voix des Burkinabè'' : page Facebook crée en 2011).*

A travers cette citation, on voit clairement affiché, le rôle que certains cyberactivistes burkinabè voulaient accorder aux médias sociaux dans l'avènement d'un changement social au Burkina Faso dès 2011. En clair, ils entendaient d'une part, faire de ces nouveaux outils de communication, des canaux d'information, de sensibilisation et de mobilisation des Burkinabè et d'autre part, des cadres d'échange en vue d'un changement social.

Avec l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui est somme toute un changement politique intervenu au Burkina Faso, on peut se demander si les médias sociaux ont effectivement joué le rôle qu'on voulait leur assigner trois années plus tôt ? La question mérite d'être posée surtout qu'après le *« printemps arabe »*, chercheurs, journalistes et autres acteurs sociaux et politiques, n'ont pas hésité à affirmer que les médias sociaux ont été à l'origine des soulèvements populaires et que sans eux, les évènements auraient certainement pris une autre tournure.

En ce qui concerne également l'insurrection au Burkina, il est important de souligner que « *pour beaucoup d'observateurs, les TIC ont été déterminants pour mobiliser et coordonner toutes les actions ayant conduit à la déstabilisation du régime et la démission du président Blaise Compaoré* » (Bantenga, 2015 : 31).

Ces débats en ce qui concerne le rôle supposé ou réel des médias sociaux à l'occasion du « *printemps arabe* » ou de l'insurrection populaire au Burkina Faso ne sont pas anecdotiques. En effet, des « *outils permettant pour la première fois à des citoyens de prendre la parole pour s'adresser directement, facilement, à moindre coût à des millions*

d'autres citoyens et organisations dans leur pays et hors de leurs frontières représentent un phénomène politique et sociologique de première importance pour la gouvernance à toutes les échelles, pour le développement et pour la démocratie » pour reprendre les mots de Eric Bernard (2013 : 4).

Toutefois, si pour le « *printemps arabe* » des études empiriques (El Oifi, 2011 ; Huyghe, 2011 ; Iskander, 2011), permettent effectivement d'affirmer que les médias sociaux ont été déterminants dans la réussite des mouvements populaires, il n'en est pas de même pour ce qui est du Burkina Faso. Il se pose alors la question de leur rôle dans la survenue de l'insurrection populaire de fin octobre 2014.

Cette recherche se donne donc pour but de combler cette absence d'étude à caractère scientifique sur le rôle des médias sociaux dans la survenue de l'insurrection populaire de fin octobre 2014 au Burkina Faso.

Pour ce faire, notre travail de recherche est organisé en trois parties et se décompose en huit chapitres. La première partie traite des aspects théoriques et méthodologiques de l'étude, la deuxième partie du contexte général de la recherche et la troisième partie, de la présentation et de l'analyse des résultats.

ASPECTS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

Dans cette première partie organisée en trois chapitres, nous présentons la démarche qui a guidé la réalisation de ce travail de recherche. Dans le premier chapitre, il est question de la problématique générale ainsi que de l'objet de l'étude. Nous y évoquons le débat actuel sur le rôle des médias sociaux dans la mobilisation politique en nous inscrivant dans la perspective selon laquelle, ces nouveaux outils de communication ont joué un rôle dans les mobilisations de ces dernières années. Toutefois, ce rôle ne devrait en aucun cas être exagéré en raison de bien d'autres facteurs d'environnement.

Le deuxième chapitre fait état de la littérature existante sur notre objet de recherche. Une revue de littérature construite en trois axes. Le premier axe concerne l'usage d'Internet au service de la contestation politique. Le second axe montre que le rôle des médias sociaux dans le changement politique demande à être relativisé. Le dernier axe fait un détour sur le déterminisme technologique qui resurgit à chaque fois qu'il y a une évolution de la technologie. C'est dans ce second chapitre que sont exposés également les principes théoriques qui fondent notre recherche et la définition des concepts essentiels y afférant.

Le troisième chapitre est consacré aux choix méthodologiques que nous avons faits en vue de conduire notre étude. Ce faisant, nous avons opté pour une approche qualitative parce que notre objectif était de faire une analyse de contenu des données qui existent déjà sur le débat sur l'article 37 dans les médias sociaux. En plus de cela, nous avons opté pour des entretiens approfondis avec les acteurs sociaux et politiques qui ont été les fers de lance de la mobilisation des populations avant et pendant l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 en vue de connaitre les stratégies de mobilisation qu'ils ont employées.

Chapitre 1 – Problématique générale et objet de la recherche

I. Problématique générale

A la lumière du « *printemps arabe* » de 2011, Internet et toute la gamme des médias sociaux ont été salués par plusieurs spécialistes des nouveaux médias, comme des instruments ayant provoqué, sinon facilité l'avènement de ces soulèvements populaires. Certains sont allés jusqu'à parler de révolution « *Twitter* », de révolution *« Facebook »* (El Oifi, 2011), ou tout simplement de *« révolution 2.0* » (Huyghe, 2011).

Quoi qu'il en soit, il est désormais admis que les médias sociaux ont joué un rôle capital, surtout dans la mobilisation citoyenne et la médiatisation du « *printemps arabe* » à travers le monde (Iskander, 2011 : 1226 et 1234). Ce faisant, ces soulèvements populaires en Afrique du Nord notamment, ont relancé le débat sur le rôle des moyens de communication dans la mobilisation sociale et la contestation politique.

Du reste, de nombreux commentateurs des événements et les manifestants eux-mêmes ont mis en exergue le rôle mobilisateur des réseaux sociaux et d'Internet. Pour beaucoup, Internet a contribué à donner aux mouvements la soudaineté et l'ampleur qui ont surpris le monde entier.

Il convient de rappeler cependant que ce n'est pas la première fois qu'une innovation technologique a été perçue comme un moyen de changement social (Storck, 2011). Déjà, l'avènement de l'imprimerie au 15e siècle a été vu comme ayant joué un rôle crucial dans l'affaiblissement du pouvoir de l'Eglise au Moyen-âge. Toute chose qui a conduit à la Renaissance et plus tard à la Réforme ainsi qu'à la révolution scientifique.

Ainsi de façon récurrente, chaque nouvelle technologie de communication fait l'objet de présupposés sur son aptitude à mobiliser davantage les citoyens et à moderniser les institutions. « *La radio, la télévision, la vidéo communautaire, les radios libres et les formes balbutiantes de l'Internet (BBS, listservs, Usenet) ont toutes suscité des espoirs d'une appropriation citoyenne intense permettant l'avènement d'une démocratie forte» dira Monnoyer-Smith (2011 : 157).*

1. Une double approche du rôle des médias sociaux

Dans le débat sur le rôle des médias sociaux dans la mobilisation sociale, deux approches principales semblent se dégager (Brink, 2012). La première approche est celle qui considère que les nouveaux médias jouent un rôle fondamental dans l'action collective. La

deuxième approche, tout en reconnaissant un rôle des médias sociaux dans la mobilisation sociale, estime cependant que ce rôle ne doit pas être surestimé.

La première approche s'inscrit dans ce qu'on peut appeler le *« déterminisme technologique »*. Un courant de pensée qui a pour chef de file le chercheur canadien Marshall McLuhan. Pour ce dernier, c'est le progrès technologique qui détermine prioritairement la forme de civilisation au sein de laquelle l'Homme évolue. Ainsi, à l'ère des médias électroniques, nous quittons la « *Galaxie Gutenberg* » pour entrer dans la « *Galaxie Marconi* » (Lafrance, 2007).

Quant aux défenseurs de la deuxième tendance, ils soutiennent notamment qu'en plus des médias sociaux, d'autres facteurs sont déterminants dans le succès ou non d'une mobilisation sociale. S'inscrivant dans cette dernière perspective, nous pouvons affirmer à la suite d'autres auteurs avant nous, que les nouveaux médias, ou tout simplement la technologie, ne sont pas les facteurs déterminants des soulèvements populaires ou des mobilisations sociales de ces dernières années.

Certes, il est indéniable qu'ils ont permis aux jeunes de rejoindre des groupes de réseautage et de participer à la contestation politique. Bien sûr, ils ont aidé à la mobilisation et à l'organisation des manifestations que ce soit en Iran en 2009, en Tunisie et en Egypte en 2011 ou au Burkina Faso en 2014. Mais à l'instar de Malcolm Gladwell, un éminent critique du cyber-utopisme, nous dirons que les révolutions et les mobilisations politiques ont existé bien des siècles avant que Mark Zuckerburg ne lance Facebook en 2004.

Toutefois, il y a une évidence empirique « *que les trois premiers mois de 2011 montrent ce qui peut être appelé un changement substantiel dans l'usage des médias sociaux dans le monde arabe vers une mobilisation sociale et civile en ligne* » (Chebib et Sohail, 2011 :151). En plus de cela, il est prouvé qu'Internet et sa gamme de réseaux sociaux sont de formidables vecteurs de communication, et donc de mobilisation. Les études qui ont été réalisées sur le rôle des médias sociaux lors du « *printemps arabe* » ont d'ailleurs révélé que par leur instantanéité et par la diversité de points de vue offerts en image, ces moyens de communication ont permis à la révolte de prendre corps.

2. L'importance du contexte

Malgré tout ce qui vient d'être dit sur la contribution des médias sociaux dans les soulèvement de ces dernières années, il convient de noter par exemple que le *« printemps arabe »* de 2011 n'a pas émergé d'un vide ou du néant. Il est plus le résultat ou le point culminant d'une décennie de troubles politiques comme l'a si bien souligné Aouragh (2011 :1346). On pourrait en dire de même en ce qui concerne l'insurrection de 2014 au Burkina. Cette insurrection populaire est en réalité l'aboutissement d'une suite de situations et d'évènements qui ont contraint la population à une révolte généralisée contre le système politique en place (Bantenga, 2015 : 19). Pour donc expliquer la mobilisation et le rôle que les médias sociaux peuvent y jouer, d'autres facteurs doivent être pris en compte.

Ces facteurs résultent généralement de la théorie du mouvement social. Selon cette théorie, la mobilisation politique dépend de la mobilisation d'un ensemble de ressources, la contestation collective et la relation qui existe entre les mouvements sociaux et les acteurs externes ainsi que des structures organisées. C'est lorsque toutes ces conditions sont réunies qu'on peut savoir si les gens vont se mobiliser ou pas (Mc Carthy et Zald, 1977 : 1212-1215 et Morris, 2000 : 445, trad. Pers.).

A l'instar des pays arabes en 2011, le Burkina-Faso a lui aussi connu *« sa révolution » ou « son insurrection populaire »* en fin octobre 2014. En effet, les 30 et 31 octobre 2014, le peuple burkinabè, dans ses différentes composantes et principalement la jeunesse, dans un vaste et profond mouvement insurrectionnel, a chassé Blaise Compaoré du pouvoir. Il a ainsi mis un terme un pouvoir long de 27 ans.

Mais à l'opposé de la Tunisie ou de l'Egypte par exemple où des études et des recherches ont permis d'affirmer que les médias sociaux ont été déterminants dans la mobilisation des populations ou ont même suscité les révoltes populaires comme nous le disions déjà dans notre introduction, il n'en est pas de même en ce qui concerne le Burkina. Il se pose alors la question de leur rôle dans l'avènement de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Plus précisément, les nouveaux médias ont-ils été utilisés pour mobiliser les Burkinabè avant et pendant les évènements de fin octobre 2014 ? Si oui, comment? Dans le contexte du Burkina où l'accès à l'Internet reste encore limité et où la mobilisation sociale semble pourtant être une tradition, ne faut-il pas rechercher les facteurs

mobilisateurs de la population ailleurs que dans les médias sociaux ? La présente recherche se donne pour but de répondre à ces interrogations.

II. L'objet de la recherche

1. Intérêt et justification de la recherche

Les Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), notamment Internet, constituent, depuis plusieurs années, un objet d'étude très important en communication, compte tenu de leur fulgurant développement et des conséquences qu'elles entraînent dans nos vies et nos rapports avec la technologie (Proulx, 2011). On cherche à comprendre en particulier, les nouvelles formes de communication et d'expression qui sont associées aux technologies de communication contemporaines. En outre, les usages militants d'Internet constituent une réelle préoccupation sociale dans le contexte actuel, suite aux « révolutions » qui ont secoué le monde arabe et bien d'autres pays à travers le monde.

L'objectif de notre recherche est de comprendre et d'analyser un phénomène à partir d'une recherche de terrain. Les résultats obtenus devraient permettre d'apporter certaines réponses aux multiples interrogations quant à la contribution des médias sociaux dans la mobilisation des Burkinabè.

Cette étude permettra enfin de connaître les différents usages qui ont été faits des nouveaux médias dans un contexte de fracture numérique comme c'est le cas au Burkina Faso.

2. Les questions de recherche

a. Question principale

La question générale ou le fil conducteur de cette étude est le suivant : **Comment les médias sociaux ont-ils contribué à la mobilisation qui a abouti à l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso**

Ce questionnement nous conduira à apporter des éléments de réponse aux deux sous questions suivantes **:**

b. Questions secondaires

- Quels ont été les usages des médias sociaux avant et pendant l'insurrection populaire ?
- Quels sont les autres facteurs qui ont contribué à la forte mobilisation citoyenne ?

3. Les objectifs de la recherche

Les objectifs d'une recherche découlent de la problématique que le chercheur s'est donnée. Ils ont pour but d'expliquer ce à quoi tend l'étude ainsi que les résultats à atteindre

a. Objectif principal

L'objectif principal de cette recherche est de savoir comment les médias sociaux ont-ils joué un rôle dans la mobilisation qui a abouti à l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso.

b. Objectifs secondaires

- Connaître les différents usages dont les médias sociaux ont été l'objet avant et pendant l'insurrection populaire.
- Traiter des autres facteurs qui, au-delà des médias sociaux, ont influencé la forte mobilisation des populations.

4. Les hypothèses de la recherche

« *L'organisation d'une recherche autour d'hypothèses constitue le meilleur moyen de la mener avec ordre et rigueur sans sacrifier pour autant l'esprit de la découverte et de curiosité propre à tout effort intellectuel digne de ce nom*» (Quivy et Van Campenhoudt, 2009 : 133). Tels sont les propos de Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt. Pour eux, l'hypothèse est une proposition qui anticipe une relation entre deux termes, qui selon les deux cas, peuvent être des conceptions ou des phénomènes. Une hypothèse est donc une proposition provisoire, présomption qui demande à être vérifiée. Partant de cette définition, nous formulons les hypothèses suivantes :

a. Hypothèse principale

Les médias sociaux, parce qu'ils ont été des canaux d'information, de contestation et de débat démocratique, ont contribué à la mobilisation qui a abouti l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso.

b. Hypothèses secondaires

- Les médias sociaux, en plus d'avoir été un cadre de débat démocratique, ont été utilisés pour informer, contester et mobiliser les Burkinabè avant et pendant l'insurrection populaire d'octobre 2014.

- A côté des médias sociaux, d'autres facteurs comme le contexte socio-politique et économique du Burkina ont contribué à la mobilisation qui a abouti à l'insurrection populaire d'octobre 2014.

5. Les variables et les indicateurs de la recherche

Pour expliquer ou pour comprendre pourquoi les gens se mobilisent et quel rôle les médias sociaux peuvent jouer dans ce processus, il est impératif de prendre en compte les facteurs alternatifs de la théorie du mouvement social.

Selon certains auteurs (McCarthy and Zald 1977: 1212-1215 et Morris 2000: 445) de cette théorie, la mobilisation sociale dépend aussi d'un ensemble de facteurs comme une disponibilité des ressources, une contestation collective, des revendications, la relation entre le mouvement social et des acteurs externes ainsi que de structures organisées. C'est lorsque tout cela est réuni qu'on peut savoir si les gens vont se mobiliser ou pas. Lorsque la contribution de ces facteurs à la mobilisation sociale est clairement établie, on peut en ce moment dire quelque chose sur le rôle des médias sociaux dans le processus.

Dans cette étude, la variable dépendante est l'insurrection populaire. Les variables indépendantes sont d'un côté les médias sociaux et de l'autre, le contexte socio-politique et économique.

Chapitre 2 – Revue de littérature, cadre théorique et conceptuel

Dans ce chapitre, nous présentons l'état de la recherche, c'est-à-dire, la littérature existante sur l'objet de notre recherche. Il sera également question des principales théories qui sous-tendent l'étude ainsi que des principaux concepts qui y sont utilisés.

I. La revue de littérature

La littérature consacrée aux usages d'Internet et des réseaux sociaux dans les mouvements sociaux s'est considérablement étendue avec les révolutions arabes et les mouvements démocratiques qui ont marqué le début des années 2010 (Pleyers Geoffrey, *« Présentation* », Réseaux 5/2013 (n° 181), p. 9-21). En plus, deux grandes approches concernant l'usage des médias sociaux dans la mobilisation sociale se dégagent dans la littérature sur le rôle de ces nouveaux médias dans la politique en générale.

Ainsi, notre revue de littérature va s'intéresser dans une première partie aux auteurs qui ont un point de vue optimiste quant à l'influence des médias sociaux dans la mobilisation sociale. Dans une deuxième partie, nous ferons intervenir les chercheurs qui mettent plutôt l'accent sur des facteurs autres que les médias sociaux dans les déterminants de la mobilisation sociale. Nous terminerons cette revue de littérature en nous penchant sur la question du *« déterminisme technologique* » qui revient à chaque fois qu'une nouvelle technologie fait son apparition.

1. L'usage militant d'Internet

a. Médias sociaux et contestation politique

Granjon a montré dans ses travaux que « *les capacités d'expression, d'organisation et de mobilisation ouvertes par Internet jouent un rôle non négligeable dans la construction et la réussite de certains conflits sociaux* » (2011 : 2). Kübler ajoutera pour sa part que «*la configuration d'Internet fait qu'une censure totale est difficile à imposer*» (2011 : 2). Dans les pays non démocratiques et donc en contexte autoritaire, de nombreux auteurs attribuent à Internet un rôle particulier, tout à fait différent de ceux des médias traditionnels. Celui de n'être plus une simple remise en question directe de l'autorité politique, mais une menace plus subtile et indirecte. En somme, une brèche pour la liberté (Richet, 2011).

Dans sa recherche sur l'usage d'Internet durant des élections au Zimbabwe, Moyo (2011) a montré qu'Internet pouvait être considéré comme un cinquième pouvoir qui

agissait comme une source de contestation des quatre autres pouvoirs traditionnels à savoir les pouvoirs judiciaire, législatif, exécutif et médiatique. Ces pouvoirs étant le plus souvent sous la coupe de l'Etat. La notion de cinquième pouvoir est généralement employée selon Mayo en référence à Internet et aux médias sociaux qui permettraient aux populations de pouvoir s'exprimer en se libérant des contraintes des médias traditionnels.

Cette étude a servi de base à l'auteur pour montrer que le développement de blogues citoyens a permis de créer un contre poids citoyen et démocratique, dans la mesure où ceux-ci ont été perçus comme une autre forme de journalisme (Moyo 2011 : 755). Il importe de noter néanmoins que si Moyo reconnaît que ce cinquième pouvoir a permis, dans le cas des élections au Zimbabwe, l'émergence d'une nouvelle forme de contestation, celle-ci n'a pas entraîné de réel changement. En l'occurrence, l'accès inégal à Internet et le caractère élitiste du mouvement social sur place ont fortement limité son utilisation selon lui.

La chercheure Petray (2011), montre quant à elle, comment les usages militants d'Internet par des activistes aborigènes d'Australie sont venus compléter un activisme « *offline* » tout en facilitant l'engagement des acteurs dans le mouvement. Selon elle, l'efficacité des usages d'internet, dans ce cas, repose précisément sur sa capacité à être un composant d'un mouvement social .

Dans le même sens, Miriyam Aouragh et Anne Alexander (2011:1344-1348), se sont penchés sur l'usage d'Internet et plus particulièrement des médias sociaux en Egypte avant et après le soulèvement. La principale conclusion à laquelle ils sont parvenus est qu'Internet et les nouveaux médias apparaissaient comme des plateformes où les gens pouvaient se rencontrer et rencontrer ceux qui partageaient leur opposition au régime du président Mubarak. Ces outils leur permettaient d'échanger des informations sur les manifestations. Les Egyptiens utilisaient donc internet pour planifier leurs rencontres hors ligne. Aussi, lorsque les gens échangeaient durant les manifestations de rue, ils pouvaient poursuivre leurs échanges sur les réseaux sociaux.

Parlant toujours de l'usage d'Internet pour la contestation politique, il est à souligner que les cas sont nombreux et les études sur ces cas également. Des zapatistes à la révolution orange ukrainienne en passant par les élections en Moldavie ou en Iran, le rôle joué par Internet ou les réseaux sociaux dans ces différents cas ont été maintes fois mis en exergue.

Dans le cas de la révolution iranienne de juin 2009 par exemple, Twitter a constitué selon Richet (2011, : 24), « *un outil de rassemblement, une caisse de résonnance. [...] Twitter était utilisé comme rappel d'un lieu de rendez-vous, pour lancer des alertes à l'extérieur du pays ou pour rendre compte d'un événement en direct. Les nouvelles étaient diffusées tant sur les blogues d'activistes que d'autres réseaux [sociaux]* ».

Ce qui est intéressant de noter est que dans de nombreux cas, ces usages contestataires d'Internet ont émergé dans un contexte autoritaire marqué par un bâillonnement des médias traditionnels, comme l'évoque ce slogan de militants moldaves « *au Nord de la Moldavie, la télévision est éteinte !! Mais nous avons le tout-puissant Internet ! Utilisons-le pacifiquement pour la liberté* » (Rands, 2011 : 1). En d'autres termes, dans un contexte où les populations n'ont pas accès aux médias classiques, Internet et la gamme des médias sociaux apparaissent comme une alternative.

Selon Marc Lynch (2011: 303), il y a une forte corrélation à faire dans le fait que le nouvel environnement informationnel a encouragé l'activisme politique et social. Il fait surtout remarquer le pouvoir des médias sociaux à coordonner les individus, à communiquer et à contourner la censure et la répression, à changer fondamentalement l'équilibre du pouvoir social au-delà de tout Etat ou de toute hiérarchie autoritaire. Lynch reconnaît pourtant, à travers l'expérience du « *printemps arabe* », que les médias, traditionnels et nouveaux, ont tous contribué à la mobilisation sociale même si l'impact des médias sociaux a été plus visible.

Cette vision des choses de Marc Lynch ne semble pas être partagée par des auteurs comme Summer Harlow et Thomas Johnson (2011). Ces derniers avancent l'argument selon lequel, si les médias sociaux ont vu le jour, c'est en raison des inconvénients des médias traditionnels. Leur position part du fait que les chercheurs ont longtemps noté la relation complexe qui existe entre les médias classiques et les groupes de protestation. En effet, les médias traditionnels ont souvent discrédité et marginalisé les actions de protestations. Les journalistes mettant l'accent sur les actions « *dramatiques* » ou « *spectaculaires* » posées par les contestataires, plutôt que sur les raisons des contestations. C'est pour contrecarrer ces mauvais portraits des contestataires dressés par les anciens médias, que les médias alternatifs comme Facebook et Twitter sont utilisés par les activistes et les mouvements sociaux.

c. Le cyberactivisme ou cyber-militantisme

Selon plusieurs auteurs, le cas des zapatistes constitue un exemple notoire d'usage politique d'Internet. En effet, l'armée zapatiste a utilisé en 1994 une « *cyber propagande* » pour faire parler de son conflit avec le gouvernement mexicain à l'échelle internationale (Sommier, 2001 : 65).

Depuis lors, de nombreux autres cas peuvent être signalés. On a par exemple l'usage militant d'Internet par l'association altermondialiste ATTAC (Granjon, 2001). Pour l'auteur, ces nouvelles formes d'engagements contemporaines semblent assez différentes des mouvements militants traditionnels comme les centrales syndicales ou les partis politiques (Granjon 2001 , cité dans Veyron, 2005). Granjon constate, en effet, qu'Internet, étant fondé sur les notions de « *réseau* » et d'« *horizontalité* », correspond assez bien aux formes d'engagement matériel ou personnel des militants de mouvements organisés en réseau, qui défendent une forme de prise de parole plutôt « *horizontale* » propre aux associations (Veyron, 2005 : 24).

L'accessibilité aux médias traditionnels n'étant pas toujours assurée, Internet sert «*de plates-formes d' échange et de terrain de rencontre à des personnes [qui ...] partagent un certain nombre d'intérêts et désirent mutualiser leurs réflexions et leurs actions* » (Granjon, 2001 : 81), que ce soit sur le même territoire ou non.

Pour Sommier , Internet présente « *de multiples avantages pour les minorités actives* » . Il permet une communication médiatique à moindres frais, il favorise la « *globalisation des luttes, leur désenclavement*», il permet l'accès aux médias traditionnels et il constitue une base de données foisonnante, attractive et facile d'accès (Sommier, 2001 : 66). L'usage militant d'Internet semble montrer que tout individu pourrait être porteur d'une mobilisation. *C'est ce qui a amené Blondeau a proposé le terme de «micro-mobilisations* » (Blondeau, 207 : 16).

À partir d'une comparaison entre les contestations dans des pays de l'Europe de l'Est dite traditionnelle (contestations dans la rue) et les premières contestations auto-organisées via des messages textes observés pour la première fois aux Philippines (1992), en Espagne (2004) et en France (2005), De Ugarte souligne le double rôle d'Internet. Premièrement comme média, dans la mesure où il constitue un outil de sensibilisation et d'information, et deuxièmement comme outil d'organisation au service de la mobilisation (la contestation pouvant se faire en ligne seulement, s'organiser en ligne et se réaliser dans la rue ou encore commencer dans la rue et s'étendre en ligne).

Dahlgren quant à lui, s'est penché sur le lien entre la notion de «*mouvement social*» et Internet. Selon lui, Internet constitue un outil idéal pour les mouvements sociaux activistes (Dahlgren, 2009 :190) et il invite à considérer Internet, d'abord, comme une «*ressource civique*» (idem). La mise en place d'un mouvement collectif contestataire est une nécessité d'après lui. Dans la même lancée, Sénécal (2007 établit un lien entre les mouvements de lutte démocratique et l'usage des technologies à chaque période de l'histoire. Ainsi, « *les technologies [de communication et] médiatiques [...] ont constitué, en leur temps et à leur manière, tout à la fois un nouvel espace, un nouvel enjeu, un nouvel outil d'expression des logiques d'acteurs qui traversent et façonnent nos sociétés* » selon l'auteur. (Sénécal, 2007, p. l).

Ainsi, depuis la machine à imprimer (la presse écrite) qui a été considérée comme un outil d'affirmation de la liberté d'expression pour assurer la démocratie dans le contexte des révolutions française et américaine, la lutte médiatique n'a cessé de se développer et de changer de sphères et d'objectifs. On peut citer entre autres les luttes pour la liberté de la presse en Europe au milieu du XIXe siècle, les luttes sociales pour les droits humains, le mouvement social de démocratisation et l'autonomie des médias dans les années 70, etc.

En définitive, les usages militants des médias sociaux et des technologies de communication semblent toujours avoir été présents. L'arrivée d'Internet, dans l'espace médiatique, n'a donc en aucun cas changé les choses . Ce média d'un nouveau genre n'a fait que venir s'insérer dans une mouvance de luttes qui lui préexistait.

2. Les médias sociaux ne sont que des outils de communication

Comme cela a été déjà dit, de nombreux auteurs, tout en reconnaissant le rôle que peuvent jouer les médias sociaux dans mouvements sociaux, ces derniers ne manquent pas de rappeler que ce rôle de devrait pas être surestimé.

Se référant au par exemple au *« printemps arabe »*, Habibul Haque Khondker (2011: 678), affirme : «*qu'il ne fait aucun doute que les médias sociaux ont joué un rôle important dans les mouvements politiques en Tunisie et en Egypte ».* Toutefois, il reconnait que ce rôle ne devrait pas être exagéré. Pour lui en effet, le rôle des médias traditionnels, en particulier la télévision Al Jazeera, a été crucial. Cependant, le facteur sous-jacent le plus important était la présence de conditions révolutionnaires et l'incapacité de l'appareil d'Etat à contenir la montée révolutionnaire.

Dans ces conditions a-t-il poursuivi, *« le média social était un outil essentiel, une condition nécessaire, spécialement face au musèlement des médias locaux, mais un outil tout de même. Mais ce n'était pas une condition suffisante. Médias sociaux ou pas, la Tunisie, l'Egypte, la Libye, la Syrie, le Yémen et Bahreïn étaient prêts pour des mouvements révolutionnaires dus à un ensemble de conditions socio-économiques. Dans le même sens, dans quelle mesure ces révolutions allaient réussir ou pas, dépendait de plusieurs facteurs dont certains sont connus et d'autres pas, parmi lesquels les réseaux sociaux peuvent jouer au mieux, un rôle de soutien ». (Habibul Haque Khondker, 2011: 678, trad. Pers.).*

Pour revenir dans le contexte burkinabè, le livre qui a pour titre, *« Nouveaux médias et la démocratie au Burkina Faso : Opportunités et paradoxes »* (Bationo, dir, 2014), mérite qu'on s'y arrête. Ecrit en 2014, à quelques mois de l'insurrection populaire, le rôle des médias sociaux dans les crises au Burkina Faso y sont discuté.

En analysant donc le rôle de ces nouveaux médias dans les différentes crises que le pays a connu à partir surtout de 2011 avec la crise militaro-civile, les auteurs de ce livre collectif sont parvenus à la conclusion que leur capacité de mobilisation était limitée. La capacité de mobilisation des réseaux sociaux ont-ils écrit, *« leur effet amplificateur restent pour le moment limité car de toute évidence les réseaux sociaux n'ont pas véritablement mobilisés. Leur capacité à rassembler et canaliser le mécontentement, pour en faire une force capable d'ébranler et de faire vaciller un régime n'est pas encore perceptible au Burkina Faso au stade actuel »* (Bationo, 2014 : 65). Cette citation mérite qu'on s'y attarde. En effet, s'il est vrai qu'à cette période (2011-2014), le nombre de Burkinabè sur les réseaux sociaux était faible et si aucune mobilisation réussie via ces nouveaux médias n'est à signaler, cette manière de voir le rôle des médias sociaux nous paraît biaisée. En effet, l'importance des médias sociaux ne réside pas selon nous, dans leur capacité à organiser des mobilisations, mais plus dans le fait qu'ils offrent une opportunité à ceux qui y ont accès, de discuter à tout moment et sans limites autres que techniques, sur des questions qui les intéressent. Le plus important, nous le pensons, est la facilité de l'interaction qu'ils offrent.

Cette position ayant été donnée avant l'insurrection populaire et la résistance face à la tentative de coup d'Etat de septembre 2015 où l'importance des médias sociaux a été mieux perçue, il est fort probable qu'elle soit aujourd'hui nuancée.

Parlant toujours des limites des médias sociaux, Hubert Guillaud, dans le blog internetactu.net à travers une publication titrée *« Pourquoi les médias sociaux ne changent-ils pas le monde »* et publié le 30 avril 2014, analyse le point de vue de trois chercheurs sur la question. Ces chercheurs que sont Alex Pentland, Manuel Cebrian et Iyad Rahwan dans un article du dernier numéro de la revue Communications of the ACM (Avril 2016, VOL 59, n°4), estiment que *« la prolifération de l'usage des médias sociaux n'a pas abouti à un changement social significatif »*.

Ils considèrent en outre dans leur article que « *si les médias sociaux ont fourni un carburant aux mobilisations spontanées, ils n'ont pas aidé à construire un changement social durable et réfléchi, c'est-à-dire, des actions collectives coordonnées* ». Nos trois chercheurs reconnaissent pourtant que les médias sociaux ont été les catalyseurs d'intenses mobilisations allant des Printemps arabes, à Occupy ou encore à la chasse à l'homme suite aux attentats de Boston ou les règlements de comptes en ligne qui ont suivi les émeutes de 2011 en Angleterre.

Du reste, dans la plupart des soulèvements de ces dernières décennies, les médias sociaux ont été les animateurs des mobilisations, mais sans véritablement parvenir à impulser un changement social. En effet, s'ils réussissent à mettre les sujets sur la scène (fonction d'agenda des médias), ils ne parviennent pas à aller au-delà. Il convient justement de se poser la question pour savoir pourquoi les nouveaux médias ne parviennent pas à être de véritables canaux de changement social. Un auteur qui a donné une réponse à cette interrogation est Evgueni Morozov.

Dans son ouvrage, The Net Delusion (Morozov, 2011), le chercheur américain Evgueni Morozov critique sévèrement l'optimisme quasi aveugle placé dans le web. Pour lui, Twitter, Facebook et les blogs n'ont pas fait et ne feront pas advenir la démocratie dans le monde. Pire, ils pourraient même l'empêcher si nous n'y prenons garde soutient-il. Pour E. Morozov, le rôle des médias sociaux dans les révolutions arabes relève, tout au plus, de l'anecdote. Selon lui en effet, toutes les révolutions ont utilisés les outils technologiques mis à leur disposition pour s'organiser. Ainsi, comme la révolution bolchevique de 1917 utilisa le télégraphe, l'occupation en 2011 de la place Tahrir nécessita l'aide de Twitter. Mais poursuit Morozov, ce que la dissidence a gagné en utilisant le web, elle l'a perdu en fournissant à ses adversaires de précieuses informations. En réalité, les activistes ne sont

pas les seuls à avoir appris à se servir d'Internet. Les régimes autoritaires s'y sont mis aussi et ils disposaient de mieux plus de moyens pour arriver à leurs fins.

3. Déterminisme technique ou déterminisme social ?

Le déterminisme technique pose la technique au centre des préoccupations. Ce déterminisme « *analyse les rapports entre la technique et la société en termes d'impacts de la première sur la deuxième, postulant de fait une autonomie propre de la technique.* » (Millerand, 1998, p.4). C'est dans ce cadre-ci que la technologie est posée comme « *sauveuse de l'humanité*»; une innovation venant combler les incapacités de l'humain à venir à bout des difficultés. D'où la prolifération de plusieurs« *mythes technologiques*» utilisés par les promoteurs de technologies ou encore par les politiques. D'après Scardigli, c'est dans les années 70 que cette vision déterministe des TIC s'est développée, selon un objectif purement économique. Il parle d'ailleurs de« *techno-logique du changement social*» (Scardigli, 1994, cité par Millerand, 1998, p.S).

Mais bien avant lui, un auteur qui s'est intéressé à cette question est Marshall MacLuhan. Pour lui, les médias révolutionnent le monde et toute sa pensée se résume dans cette phrase célèbre : « *le message, c'est le médium* » (McLuhan, 1968). En d'autres termes, l'essentiel, c'est moins ce que nous transmettons que la façon de le faire, la démarche utilisée. Pour cet universitaire canadien, ce n'est pas l'usage que l'on fait de la technologie qui est le message, mais bien la technologie elle-même. Ainsi, l'évolution technologique se fait de façon autonome et « *le changement d'organisation sociale peut être décrit comme une conséquence de l'adoption d'une nouvelle technique* ». (Maigret, 2003 : En ligne, sous « *Le message, c'est le médium* »).

Ce courant déterminisme comporte des limites évidentes et il s'est vu opposé ce qu'il est convenu d'appeler le déterminisme social qui a fait son apparition dans les années 80 et 90. Scardigli le définit comme « *une socio-logique du changement social*» (Scardigli, 1994, cité par Millerand, 1998, p.S). On s'intéresse à l'usager de la technologie en mettant de l'avant « *les multiples "résistances" et "détournements*" des usagers, ou bien le poids des institutions économiques et politiques, pour déboucher sur une sorte de "*neutralité"* de la technique » (Massit-Folléa, 2002 : 3). Ici, le sujet est l'unique facteur pris en considération dans les changements sociaux, et le rôle de la technique est ignoré.

Proulx dira pour sa part que réduire l'usage ou l'impact des technologies à un seul facteur (technique ou social) est une erreur. L'expérience a montré en effet, le rôle conjoint de la technique et du social (Proulx, 2001). Le changement politique ou social selon cet auteur est un « *phénomène complexe qui se traduit par l'action de toute une série de médiations enchevêtrées entre les acteurs humains et les dispositifs techniques*» (Proulx, 2001 : 58). Dans la même lancée, Jouet énonce une « *double médiation de la technique et du social [qui] ré-institue le lien entre l'innovation sociale et l'innovation technique et devient un cadre d'analyse des usages des TIC* » (Jouet, 2000 : 497).

Désormais, on peut affirmer que les forces sociales influencent le développement des nouvelles technologies de l'information, car c'est à la fusion de ces deux pôles que s'est formé le Web social. Techniquement, le Web social *« renvoie à certains développements d'Internet en matière d'architectures et d'applications informatiques qui, à partir de 2004, mettent à disposition des fonctionnalités incitant les utilisateurs à collaborer entre eux, dans le but de créer et de partager des contenus par l'intermédiaire d'outils*. » (Millerand, Proulx et Rueff, 2010 : 2).

Mettant l'usager au centre de la production de contenu et de la diffusion d'information, le Web social permet une certaine appropriation des outils technologiques par ses utilisateurs. Cette culture participative amène par ailleurs Bernard Stiegler cité par Millerand, Proulx et Rueff, (2010 : 2-3) à défendre l'idée selon laquelle « *le Web social s'apparenterait à […] un milieu technologique formant un espace de partage et d'échange dans lequel les usagers participent activement au devenir même de cet environnement*. »

Ainsi, on peut affirmer à l'instar de Malaison qu'il y a une interdépendance entre la société et la technologie. « *Les technologies sont vues comme un accélérateur de changement social et les forces sociales comme un transformateur du développement technologique. » (Malaison, 2012 : En ligne, sous « Trois axes et autant de schémas »).*

II. La définition des concepts

La définition des concepts est indispensable à toute recherche dans la mesure où elle évite toute interprétation équivoque des concepts utilisés. En effet, pour Madeleine Grawitz (2001 : 385), *« le concept n'est pas seulement une aide pour percevoir, mais une façon de concevoir. Il organise la réalité en retenant les caractères distinctifs, significatifs des phénomènes ».*

Les principaux concepts auxquels nous nous intéressons ici sont : médias sociaux, réseaux sociaux, mobilisation politique, mobilisation sociale, web social, mouvement social, web 2.0, parti politique, société civile, insurrection, espace public et action collective.

Action collective

Pour Daniel Cefaï (2007), l'action collective est *« une action concertée qui implique une intention consciente* ». Elle existe dans un contexte temporel et spatial, elle est ordonnée en forme organisationnelle et présente des visées multiples au sein desquelles le droit joue un rôle fondamental. Mahamadé Savadogo (2013 : 137), écrit pour sa part qu'*il « importe surtout de retenir que l'action collective impose le regroupement des individus en une masse qui se met en mouvement, qui s'identifie par une forme d'organisation, une manière d'agir et des objectifs à poursuivre* ». Partant de ces définitions, nous pouvons affirmer que l'insurrection populaire de fin octobre 2014 était une action collective. En effet, il a fallu que les différentes composantes de la société burkinabè (partis politiques, OSC…) se réunissent et se mettent en mouvement pour que le changement politique soit une réalité.

Activisme

Selon Dahlgren (2009 : 197), la notion d'« *hacktivisme* » (hacker et activisme) désigne les différents usages des ordinateurs pour une variété de pratiques visant à impacter l'opinion, influencer les décisions et même perturber ou saper l'opposition politique. Elle est apparue en 1992 suite à la mise en place d'une campagne web contre les mines antipersonnel, une action qui a permis de mobiliser un millier d'ONG réparties dans une soixantaine de pays et qui a conduit à la signature d'un traité international (Sommier, 2001). Dans cette recherche, le concept d'activisme renvoie aux usages que certaines personnes, appelées couramment activistes, ont fait des médias sociaux dans une logique de mobilisation des Burkinabè.

Insurrection populaire

Mahamadé Savadogo dans le journal Hakili n° 18 de Novembre 2015, définit l'insurrection populaire comme une mobilisation collective se prolongeant dans des actions violentes pour contester des décisions et imposer un changement. Selon lui, l'insurrection, comme le montre l'exemple burkinabè de fin octobre 2014, n'implique pas nécessairement un recours aux armes mais elle entraîne des actes de violence dirigés contre des institutions publiques ou des biens de représentants de l'ordre établi. Ainsi, elle se présente sous la

forme d'une action protestataire qui ne respecte pas les dispositions légalement prévues par les institutions pour contester une décision politique. Enfin, on peut dire que l'insurrection marque une explosion de colère collective qui, bien que toujours préparée par des manifestations antérieures, surprend par l'ampleur de ses effets.

Aux premières heures des manifestations de fin octobre 2014, les concepts d'insurrection populaire et de révolution ont été employés pour désigner ce qui se venait de se passer. S'il existe une relation évidente entre les deux formes de l'action collective, Mahamadé note qu'elles sont dissociables. Aux yeux de n'importe quel observateur des phénomènes politiques écrit-il, *« il s'impose en effet qu'une révolution pourrait difficilement se réaliser sans une insurrection. Cependant il suffit de se demander si, à l'inverse, une insurrection s'accompagnent nécessairement d'une révolution* ». Dans ce travail et à partir de ce qui vient d'être dit, nous nous en tenons à la notion d'insurrection pour caractériser ce qui s'est passé au Burkina les 30 et 31 octobre 2014.

La notion d'usage

Nous reprenons les définitions proposées par Proulx (2007) et Millerand (1998) Selon Proulx, l'usage renvoie à « l'utilisation d'un objet, naturel ou symbolique, à des fins particulières [... ou encore les] usages d'un bien, d'un instrument, d 'un objet pour mettre en relief "les significations culturelles complexes de ces conduites de la vie quotidienne" » (Proulx, 2007 : 16). Selon Millerand, il renvoie à : « *L'utilisation d'un média ou d'une technologie, repérable et analysable à travers des pratiques et des représentations spécifiques; l'usage devient "social" dès qu'il est possible d 'en saisir-parce qu'il est stabilisé -les conditions sociales d'émergence et, en retour d'établir les modalités selon lesquelles il participe de la définition des identités sociales des sujets*» (Millerand, 1998 : 4). L'usage dans notre contexte renvoie à toutes les formes d'utilisation dont les médias sociaux ont été l'objet avant et pendant l'insurrection populaire.

Médias sociaux :

Le média social, selon la définition de Rissoan (2011 : 31), est un moyen de communication permettant les interactions sociales et utilisant la technologie et la création de contenu. Andreas Kaplan et Michael Haenlein, deux professeurs de l'ESCP Europe quant à eux, définissent les médias sociaux comme "un groupe d'applications en ligne qui se fondent sur l'idéologie et la technologie du Web 2.0 et permettent la création et

l'échange du contenu généré par les utilisateurs'' (Haenlein M, Kaplan A, M. (2010: 61). Pour Frédéric Cavazza (2009), spécialiste français des médias sociaux, « *les médias sociaux désignent un ensemble de services permettant de développer des conversations et des interactions sociales sur internet ou en situation de mobilité* ». Enfin, selon Cohen (2009) et Hartshorn (2010), un média social est d'abord et avant tout un média. Celui-ci est principalement utilisé pour transmettre ou partager de l'information avec un large public.

Comme nous pouvons le constater à travers ces différentes définitions, le concept de médias sociaux varie d'un auteur à un autre. Cependant, il apparaît de toutes ces définitions que les médias sociaux reposent sur des services et applications en ligne et sur des technologies issues du Web 2.0. Pour ce faire, nous désignons comme médias sociaux dans cette étude Facebook, Twitter, les blogs et le forum de discussion sur les médias en ligne.

Mobilisation politique et mobilisation sociale

On peut retenir avec François Chazel que la mobilisation politique désigne : *« la création de nouveaux engagements et de nouvelles identifications - ou quelquefois la réactivation de loyautés et d'identifications oubliées - ainsi que le rassemblement, sur cette base, d'acteurs ou de groupes d'acteurs dans le cadre d'un mouvement social chargé, au besoin par la confrontation directe et éventuellement violente avec les autorités en place, de promouvoir et parfois de restaurer des fins collectives ».*

La mobilisation politique suppose ainsi la réunion de trois éléments constitutifs : l'activation des engagements et des identifications, la formation d'un mouvement social, la définition de fins collectives. Autant d'éléments qui peuvent recouvrir les domaines les plus divers de l'action politique : aussi pourra-t-on faire état de « *mobilisation citoyenne* », de *« mobilisation révolutionnaire* », de « *mobilisation électorale* », de « *mobilisation partisane* » ou de *« mobilisation syndicale* ».

La mobilisation politique se distingue de la mobilisation sociale qui se rapporte, quant à elle, au changement social. Elle désigne le processus de déliquescence des allégeances traditionnelles et des transformations qui en dérivent : Karl Deutsch notamment, suggère qu'en s'émancipant de son groupe communautaire d'appartenance, l'individu tend à s'intégrer à un public mobilisé dont la constitution renouvelle profondément la configuration des sociétés et des systèmes politiques qui en sont affectés. En ce sens, la

mobilisation est autant un processus de changement qu'un état qui se mesure à l'aide d'indicateurs (urbanisation, alphabétisation, essor des médias, développement d'un marché, essor des communications etc.) (Guy Hermet, Bertrand Badié, Pierre Birn Baum, Philippe Braud, 1994 : 172). Dans le cas du Burkina, il s'agit d'une mobilisation sociale si on entend par cette notion une mobilisation qui a touché toutes les couches sociales. Le changement intervenu est quant à lui un changement politique (départ de Blaise Compaoré) et non social (changement des conditions de vie des populations et de toute l'infrastructure socio-économique et politique).

Mouvement social

Le mouvement social selon Alain Touraine (1978: 104), *« est la conduite collective organisée d'un acteur de classe luttant contre son adversaire de classe pour la direction sociale de l'historicité dans une collectivité concrète* ». En vertu de cette définition, trois principes se combinent dans un mouvement social. (Touraine, 1973: 360-368). Tout d'abord, le principe d'identité selon lequel l'acteur se définit lui-même. Cette définition est appelée à devenir consciente au cours de la vie du mouvement pour que celui-ci s'organise. Deuxièmement, cette conscience s'actualise à travers la pratique des rapports sociaux conflictuels. Enfin, le principe d'opposition entre en scène du fait même du conflit qui implique l'existence d'un adversaire, identifié lui aussi en cours de route à travers l'action.

Quant à Erik Neveu (Neveu, 2002) dans son ouvrage, *« sociologie des mouvements sociaux »,* il définit le mouvement social comme un ensemble d'individus ayant en commun leur appartenance à une même catégorie sociale et qui ont une revendication à faire valoir. Les mouvements sociaux recouvrent une multitude de formes d'engagement ou d'actions collectives (marches, meetings, sit-in, grèves, manifestations violentes, etc.), dans lesquelles une pluralité de groupes d'acteurs stratégiques (partis politiques, classes sociales, syndicats, réseaux sociaux, groupes informels ou spontanés, etc., structurant ce qu'on nomme la société civile), négocient des ressources et des attributs identitaires (Edward, 2009).

Sites de réseautage social

Même si la plupart du temps les termes réseaux sociaux et médias sociaux sont employés pour désigner la même réalité, il convient de distinguer les deux concepts. En effet, d'un

point de vue sociologique, les réseaux sociaux désignent un ensemble de relations entre des entités sociales ou individus (Wasserman et Faust ; 1994).

Comparativement aux médias sociaux qui sont des canaux de communications, les sites de réseautage social sont *« un acte d'engagement avec des gens qui ont des intérêts communs »* (Edosomwan, Prakasan, Kouame, Watson, & Seymour, 2011, p. 83). Les sites de réseautage social sont des outils qui permettent aux gens de se connecter avec d'autres (Cohen, 2009; Stelzner, 2009, cité par Edosomwan, 2011), à travers des conversations grâce auxquelles se développent des relations à travers une communauté (Edosomwan, Prakasan, Kouame, Watson, & Seymour, 2011).

Boyd et Ellison (2007), définissent les sites de réseautage social comme étant :

« Des services Internet qui permettent (1) la construction d'un profil public ou semi-public au sein d'un système (2) d'établir une liste d'utilisateurs qui sont liés les uns aux autres et (3) la consultation des listes de connexions des autres utilisateurs sur le réseau » (Boyd & Ellison, 2007 : 211). Selon ces auteures, « ce n'est pas le fait que ces sites offrent la possibilité de rencontrer des gens qui caractérise les sites de réseautage social, mais plutôt le fait qu'ils rendent visible un réseau aux autres utilisateurs » (Boyd & Ellison, 2007 : 211).

En définitive, les réseaux sociaux sont un sous ensemble des médias sociaux. Dans le présent travail, nous nous intéressons plus particulièrement aux médias sociaux suivants : Facebook, Twitter, les blogs et le forum de discussion en ligne. Nous avons opté pour ces types de médias sociaux parce qu'ils ont été les plus utilisés avant et pendant l'insurrection populaire d'une part, et d'autre part, parce que leur contenu est plus accessible pour les besoins de notre recherche.

Société civile

La société civile est une notion en vogue dans le discours politique contemporain. Cela fait qu'il est difficile de s'entendre sur la signification de cette notion (Savadogo, 2013*)*. Nina Cvetek et Friedel Daiber (2009 : 8) ne disent pas autre chose lorsqu'ils affirment que *« la société civile est une expression qui est devenue de plus en plus à la mode ces dernières années ».* Tous ceux qui en parlent ne définissent pas le concept de la même manière. Ce qui, justement, ne facilite pas l'utilisation ou la compréhension du concept de Société civile. Néanmoins, ces derniers définissent la société civile comme : *« Un domaine au sein*

de la société, qui est apparu entre les sphères étatique, économique et privée-ou encore : entre Etat, marché et famille. Ce domaine est considéré comme un espace public composé, de nos jours, par un grand nombre de groupements plus ou moins indépendants de l'Etat, plus ou moins bien organisés, dotés de différentes formes d'organisation telles que les groupes d'initiative, les clubs ou les association ».

Dans notre recherche, la société civile désigne toutes les organisations autres que les partis politiques qui ont pris une part active à la lutte contre la modification de l'article 37 et la mise en place du sénat.

Web 2.0

Il existe plusieurs définitions du concept web2.0. La première personne répertoriée dans la littérature à utiliser ce concept selon Dany Therrien (Therrien, 2012), est Darcy DiNucci. Elle utilise le concept dans un article ayant pour titre « *fragmented future* » publié en 1999 (DiNucci, 1999). Dans cet article, elle précise : *« Le Web auquel nous sommes habitués et auquel nous avons accès à l'aide d'un fureteur et d'une fenêtre statique, est seulement un avant-goût de ce qui nous attend. Les premiers vestiges du Web 2.0 font doucement leur apparition et nous commençons tout juste à être témoins de son essor » (DiNucci, 1999 :32).*

Mais c'est Tim O'Reilly qui lie cette appellation en 2005, à l'idée que :

« *Le Web 2.0 consiste en la création d'applications qui utilisent les effets de réseaux et qui s'améliorent à mesure que le nombre d'utilisateurs augmente (Oreilly.com, 2005, para. 3) ». En fait, le Web 2.0 « témoigne et participe, de l'avènement d'un paradigme communicationnel, caractérisé par une diminution des interactions hiérarchiques dans l'expression, le caractère sémantique de l'information et le développement de réseaux sociaux »* (Quoniam, 2010 :10).

Aussi qualifié de Web contributif ou participatif, le Web 2.0 modifie la hiérarchie de la communication de type verticale, caractérisée par les médias traditionnels (radio, télévision, presse), vers une communication horizontale. Quoniam et Lucien (2009), avancent que le Web 2.0 exprime le passage de l'interactivité à l'interaction et représente la construction de réseaux qui ne se basent plus sur l'échange d'information, mais sur le partage du savoir.

Alors que le Web 1.0 reproduit un modèle de communication dit « *one to many* » commun aux médias traditionnels, « *les dispositifs sociotechniques 2.0 proposent de nouveaux usages reposants sur un modèle de communication "many to many"* » (Khénissi & Gharbi, 2010 :136). « *Concrètement, chaque internaute peut devenir créateur de contenu là où, avec le Web 1.0, des compétences techniques étaient nécessaires »* (Alloing & Moinet, 2010 : 36).

III. Le Cadre théorique

Dans la section précédente, nous avons défini les concepts essentiels à la compréhension de notre recherche. Nous allons maintenant faire l'examen des principales théories relatives au sujet d'étude. En effet, *« Toute démarche méthodologique ne prend sa valeur et son intérêt que par référence aux principes théoriques qui la fondent et la guident* » (Abric, 2003 : 103). Les théories suivantes sont celles qui ont guidé notre recherche : les théories des mouvements sociaux, la théorie de l'espace public et la théorie des usages et gratifications.

1. Les théories des mouvements sociaux

Parmi les théoriciens des mouvements sociaux, on peut retenir les figures de Mcadam, J. McCathy et M.N. Zald (1996). Dans leurs travaux, ils reviennent sur les conditions de l'émergence et du développement des mouvements sociaux. Il en ressort que trois grands facteurs permettent de rendre compte de l'émergence et du développement de ces mouvements : les structures de mobilisation, les opportunités politiques et les processus de cadrage.

Il convient de noter toutefois que d'autres théoriciens ont précédé ces trois auteurs dans l'explication des mouvements sociaux. Au milieu des années 1960, les théories de l'individu rationnel et de la mobilisation des ressources soutiennent que la participation à des mouvements sociaux répond à des motivations rationnelles tournées vers la réalisation d'un intérêt personnel. L'accent est mis ici sur l'organisation des mouvements plutôt que sur la participation individuelle.

A partir des années 1970, les théories des nouveaux mouvements sociaux insistent sur les transformations structurelles des sociétés capitalistes et le développement de nouveaux clivages sociaux. Ce fut le cas avec Alain Touraine (1966).

Alors que la théorie de la mobilisation des ressources, notamment le modèle de rationalité partagée postule que tous les agents ont la même perception de leur situation, une évaluation similaire des coûts et des avantages de l'action, les théoriciens des nouveaux mouvements sociaux se focalisent sur les origines structurelles des tensions en laissant de côté la question des modes de perception de ces tensions par les agents (Viagbo, 2007).

Dans les formes de participation politique, les mouvements sociaux font partie de ce que l'on appelle les formes protestataires ou non conventionnelles de la participation politique. Ces mouvements mobilisent généralement des groupes de citoyens plus ou moins nombreux au nom de la défense d'intérêts communs.

Ces actions directes qui mettent face à face citoyens et détenteurs du pouvoir sans passer par la médiation des élites ou les canaux habituels de la démocratie représentative sont des actions autonomes et expressives qui échappent à la contrainte d'un cadre juridique et institutionnel (Viagbo, 2007).

Pour Alain Touraine (1993), le mouvement social est constitué de trois éléments : «*la défense de l'identité et des intérêts propres, la lutte contre un adversaire, et la vision commune que partagent le mouvement et son adversaire* ». En d'autres termes, on pourrait donc dire qu'un mouvement social est caractérisé par son identité, son opposition, et sa totalité. « *Un mouvement social par conséquent, c'est une action collective voulue et organisée à travers laquelle un acteur de classe conscient de son identité et de ses intérêts propres lutte avec un adversaire identifié et ciblé pour la direction sociale de l'historicité, dans une situation historique bien concrète. »* (Jean-Guy Vaillancourt, 1991).

Les théories des mouvements sociaux nous sont utiles pour expliquer les autres facteurs qui en dehors des nouveaux médias, sont le plus souvent les paramètres déclencheurs des mobilisations sociales. Ainsi, ces théories nous permettront de mettre en exergue les facteurs fondamentaux qui ont poussé les Burkinabè à se mobiliser en fin octobre 2014.

2. La théorie de l'espace public

La notion d'espace public comme le souligne Patrick CHARAUDEAU dans le discours d'information médiatique (Charaudeau, 1997 : 109), a fait l'objet récemment de nombreuses études. Celles-ci alimentent une discussion autour de la structure et de la composition du terme. Toutefois, les différentes idées sur la notion tendent à se stabiliser autour des propositions de J. HABERMAS et de H. ARENT.

Jürgen HABERMAS est l'un de ces auteurs connus pour avoir orienté l'essentiel de ses recherches sur l'espace public. Selon lui, la sphère publique est perçue comme le lieu de la délibération par excellence permettant au peuple de s'auto-gouverner. Celui-ci prendrait connaissance des enjeux importants de sa société par le biais des médias et il s'exprimerait en toute connaissance de cause. HABERMAS fait de la publicité au sens classique et non industriel du terme qui correspond à la large diffusion des informations et des sujets débattus via les médias, un élément phare de sa théorie.

Pour HABERMAS, l'espace public est la sphère idéale où la classe bourgeoise avait l'opportunité de communiquer et de participer à la gouvernance sociale. C'est dans cette sphère que les revendications des individus étaient publiquement exposées et débattus et c'est de là que se manifestaient la mobilisation et la participation des citoyens à la vie de la cité.

Dans cette même perspective, Dominique WOLTON évoque le rôle essentiel de l'espace public dans la démocratie participative. Il s'agit selon lui d'un espace par essence démocratique où s'opposent et se répondent les discours la plupart contradictoires émanant d'acteurs divers du monde politique, social, religieux, culturel et médiatique. L'auteur conclut son analyse en disant que l'espace public symbolise simplement la réalité d'une démocratie en action, où l'expression contradictoire des opinions, des informations, des intérêts et des idéologies. Il constitue (l'espace public), le lien politique reliant des millions de citoyens anonymes, en leur donnant le sentiment de participer effectivement à la politique (WOLTON, op. cit. 380).

La réalité médiatique de l'espace public se laisse voir davantage dans les travaux du chercheur français Pierre-Antoine Chardel qui estime nécessaire de s'interroger sur les métamorphoses de l'espace public aujourd'hui dans nos sociétés dites de « l'information ». L'auteur trouve que l'espace public est désormais technologiquement constitué par des appareils médiatiques parmi lesquels l'Internet avec ses nombreux supports. « *Après les médias de masse* écrivait-il dans un article publié en 2012*, apparaît l'avènement d'un self-média qui fait l'objet d'appropriations personnelles et qui rend possible une démultiplication des modes d'informations, créant ainsi les conditions d'une inscription plus hétérogène dans la sphère publique* ».

Prenant appui sur le « printemps arabe », Chardel démontre que les espaces publics actuellement symbolisés par les nouveaux médias rendent les citoyens plus susceptibles

d'être mieux informés, leur permettant d'interagir, de s'ouvrir à des sphères d'influence et de partager l'animation du pouvoir politique avec l'Etat. Ainsi, *« par les réseaux numériques, de nouvelles modalités d'expression et résistance politique voit le jour, confortant l'idée que le pouvoir n'est plus seulement celui des Etats mais qu'il est susceptible de réapparaître dans ses interstices, au travers de nouvelles formes de dissidences »* confie-t-il.

Internet, les médias sociaux notamment et les nouveaux usages qui en sont faits, invitent à reconsidérer la notion d'espace public. En effet, cette sphère dite virtuelle, qui réveille un certain nombre de pensées utopiques, peut être considérée comme un espace d'ouverture et d'émancipation de la démocratie et des activités citoyennes selon Papacharissi (2002). Mais de façon concrète, les médias sociaux peuvent-ils être considérés comme un espace public? Comment comprendre leur rôle dans les différents mouvements sociaux de ces dernières décennies ?

Avec l'avènement d'Internet, Dahlgren l'envisage comme un «*média multimodal*» (Dahlgren, 2000 : l71). Selon lui, Internet peut être considéré comme une extension des médias de masse dans la mesure où il offre « *la possibilité à un seul individu de s'adresser à beaucoup d'autres*», selon le principe du «*one to many*» tout en permettant la communication entre plusieurs individus à la fois, selon le principe du «*many to many*» (idem, p.l72). Pour cet auteur, *« le net renforce le caractère pluriel de l'espace public. [Il] produit une myriade de mini-espaces publics spécialisés et d'espaces publics alternatifs*» (Dahlgren, 2000, p.l76).

Ainsi, puisqu' Internet peut être défini par des structures socio-économiques et cyber géographiques (Dahlgren, 2005), qu'il peut être considéré comme un média de masse qui participe à la «*massification*» de la communication (idem), et qu'il présente des particularités interactionnelles permettant l'existence d'un espace public, on peut considérer Internet en tant qu'espace public à part entière présentant des caractéristiques propres, qui viennent par ailleurs reconfigurer l'espace public tel qu'envisagé hors de la sphère virtuelle.

Cette théorie de l'espace public nous est très utile dans ce travail puisqu'elle nous aide à comprendre le rôle que les médias sociaux ont joué en tant que plateformes d'échange pour les Burkinabè de l'intérieur comme ceux de la diaspora qui avaient accès à Internet. Les médias sociaux ont constitué ce nouvel espace public qui a permis à un plus grand nombre

de personnes de participer aux débats sur les questions de modification de la constitution au Burkina Faso.

3. Les usages et gratifications

Selon Willett (1992), le modèle des usages et gratifications est le résultat d'une amalgamation du fonctionnalisme (les effets des médias) et de la psychologie (usages des médias et auditoire actif.

Cette théorie s'inscrit dans les objectifs de la satisfaction des usagers dans la pratique et l'appropriation des objets en considérant le public non plus comme de cibles amorphes, mais comme un acteur actif doté des capacités créatives. A l'origine, cette théorie a surgi dans les années 1940 et a connu une renaissance dans les années 1970 et 1980. Dans un paradigme fonctionnaliste, les Uses and Gratifications présentent l'utilisation des médias en termes de satisfaction des besoins sociaux ou psychologiques de l'individu (Blumler & Katz 1974). Centrée sur le public pour comprendre la communication de masse, cette approche met l'accent sur le « pourquoi » les gens utilisent les médias plutôt que sur leurs contenus. En s'interrogeant moins sur ce que « les médias font aux individus » mais sur ce que « les individus font des médias ». Ce qui suppose que le public n'est pas un consommateur passif des médias ; mais un usager actif dans l'interprétation, l'intégration et l'appropriation des médias.

Eu égard au contexte, nous comptons réactualiser le modèle des Usages et Gratifications dans son application sur les usages et pratiques d'Internet par les cyberactivistes burkinabè. En dehors de la dimension macro-sociologique présentée par la théorie des usages et gratifications nous abordons également la dimension micro-sociologique des usages d'Internet. En mettant l'accent sur les relations construites non pas seulement par la communication de masse, également par la communication interpersonnelle à l'instar des messageries instantanées ou le chat, soit l'échange directe avec un interlocuteur, ou encore une publication dans les réseaux sociaux. Il s'agit de pratiques communicationnelles qui présentent chez les internautes burkinabè, des facteurs de satisfaction.

Nous mettons également en exergue la typologie de Denis McQuail (McQuail 1987: 73) sur les raisons communes pour l'utilisation des médias. Cette typologie de McQuail reste pertinente, car les usagers d'Internet ont également des raisons d'usages axées sur les informations (scientifiques, recrutement, newsletter, nouveautés sur les produits, magazine online, radio et TV en ligne...), l'identité personnelle (parler de soi, publier ses photos, des

données sur soi, participer aux évènements, Tagger et Liker, trouver le renforcement des valeurs personnelles...), l'intégration et l'interaction sociale (réseaux sociaux, messageries instantanées, forums et discussions, services en lignes, logiciels et applications de communication, appartenance à communauté virtuelle...) et le divertissement (jeux, concours, promotions, téléchargement des sonneries, vidéos, films en streaming...).

Nous avons adopté la théorie des usages et gratifications dans cette recherche parce comme le dit Raine, Internet *« est un média sur mesure pour les usages et gratifications parce qu'il offre aux internautes une multitude de choix afin qu'ils puissent combler leurs besoins, engendrer l'instantanéité et l'interaction entre les utilisateurs* » (Raine, 2008, p. 16). Cette théorie se prête bien à l'étude d'Internet (Ruggerio, 2000) en raison de la nature interactive d'Internet et du fait que les usages et gratifications sont basés sur le choix que fait l'auditoire (Ruggerio, 2000).

Chapitre 3 – Approche méthodologique

Dans ce chapitre, il est question de délimiter le champ d'étude et de définir la stratégie de recherche. Cela devrait nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés afin de donner un contenu scientifique à notre recherche. Parlant de méthodologie de la recherche, Madeleine Grawitz définit la méthode comme « *l'ensemble des règles ou des procédés pour atteindre dans les meilleures conditions un objectif* » (Grawitz ,1984 : 64). Quant à la règle, elle renvoie à la manière d'expliquer un fait et les procédés sont les techniques et moyens utilisés pour atteindre le but.

Ce mémoire se donne pour objectif de comprendre comment les médias sociaux ont contribué à la survenue de l'insurrection populaire de 2014 au Burkina Faso. La période considérée va de février 2011 à octobre 2014. Pour tenter de comprendre le rôle et la manière dont les médias ont été utilisés avant et pendant l'insurrection populaire, nous mobilisons une approche méthodologique qualitative basée sur une analyse de contenu.

I. Le champ d'analyse

Notre recherche porte sur le rôle des médias sociaux dans la mobilisation qui a conduit à l'insurrection populaire de fin octobre 2014 au Burkina Faso. La période considérée va de février 2011 en octobre 2014. Pourquoi le choix de cette période ? Comme certains l'ont déjà souligné (Paré, 2015 ; Bationo, 2015), la première tentative « *d'insurrection populaire* » par les réseaux sociaux au Burkina pourrait être située en 2011. Cette année-là, surfant sur la vague du printemps arabe et profitant de la contestation du pouvoir impulsée par les mutineries militaires, plusieurs groupes ont vu le jour sur les médias sociaux, essentiellement sur Facebook et les blogs pour réclamer le départ de Blaise Compaoré. Quant à la date du 31 octobre 2014, elle marque la fin de la lutte contre la modification de l'article avec la démission du président Blaise Compaoré.

II. La population d'enquête

Elle est constituée essentiellement des responsables à la mobilisation et certains membres des différentes structures comme les partis politiques, les Organisations de la société civile (OSC). En outre, nous avons rencontré des cyberactivistes et certaines personnes ressources dans le cadre de cette étude.

Si nous avons opté d'aller vers les partis politiques et les OSC, c'est parce qu'ils ont été les fers de lance de la mobilisation contre la modification de l'article 37 de la constitution et la

mise en place du sénat. En plus de cette population cible, certaines personnes ressources ont complété notre population d'enquête. Ces personnes ressources désignent un type d'enquêtés avertis, détenteurs d'informations utiles à la compréhension du phénomène que nous analysons même sans être directement concernés.

III. L'échantillon

L'échantillon c'est-à-dire l'ensemble des personnes interrogées est extrait de la population d'étude. Yves Alpes dans son lexique de sociologie (Alpes 2007 : 91) le définie comme un « *sous ensemble d'une population statistique à partir duquel on cherche à obtenir des résultats généralisables à la population de référence* ». La détermination de l'échantillon constitue une étape importance dans toute démarche méthodologique. Ainsi, nous procéderons dans un premier temps à l'échantillonnage, et dans un second, à la détermination de la taille de l'échantillon.

1. L'échantillonnage

L'échantillonnage dans notre contexte a constitué aussi bien à la définition des différentes catégories de personnes à interroger que celle des différentes techniques que nous avons mises en œuvre pour leur choix.

La première catégorie de personnes interrogées a concerné les responsables à la mobilisation ou tout simplement certains responsables des partis politiques et des Organisation de la Société Civile (OSC). Nous sommes allés vers ces structures parce qu'elles ont contribué à la mobilisation de la population à travers plusieurs stratégies et moyens. L'objectif des entretiens était justement de savoir comment elles ont mobilisé les populations.

La deuxième catégorie de personnes interrogées a concerné les web-activistes. Il s'agit d'un certain nombre de personnes qui ont été très actives sur les réseaux sociaux au moment où le débat sur la modification de l'article 37 battait son plein.

La dernière catégorie de personnes interrogées a concerné celles que nous avons appelées les personnes ressources. Ces dernières ont une certaine connaissance des médias sociaux et leur rôle dans la mobilisation sociale.

2. La taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon a consisté à déterminer le nombre de personnes que notre enquête de terrain veut interroger. Nous avons constitué notre échantillon sur la base de

l'échantillonnage raisonné. En plus de cela, nous avons voulu un échantillon choisi sur les critères de la diversité et de l'hétérogénéité sociale et non sur le volume ou le nombre comme critère de représentativité.

Cette réalité nous a amené à ne pas choisir un nombre prédéterminé de personnes à interroger mais de partir plutôt sur le principe de la diversité ''maximale et de saturation maximale''. Ce principe a été décrit par plusieurs auteurs dont Javeau (1997 : 99) qui dit ceci :

« *Le problème de la représentativité peut être résolu dans certains cas en revenant sur la technique de saturation qui consiste à arrêter le processus d'entretien dès que le chercheur, de manière subjective estime que sur un problème donné, il n'a plus rien de nouveau à apprendre d'un interlocuteur supplémentaire. Au bout d'un certain temps en effet, tout se passe comme si un éclairage nouveau n'était plus possible au sein du même groupe de personnes sollicitées* ».

Un autre sous corpus a été composé des traces numériques sur les pages Facebook de certains web-activistes et de certaines structures qui ont beaucoup traité l'actualité liée au débat sur la modification de l'article 37 et de la mise en place du sénat. Des éléments recueillis sur le forum de discussion du média en ligne Lefaso.net s'ajoutent à ce sous corpus.

IV. Approche et techniques de recherche

Pour Madeleine Grawitz (2001 :353), « *les techniques sont des procédés opératoires rigoureux, bien définis, transmissibles, susceptibles d'être appliqués à nouveaux dans les mêmes conditions, adaptés au genre de problèmes et de phénomènes en cause*». Le choix de ces techniques dépend bien entendu de l'objectif poursuivi et de l'outil à utiliser. Ainsi, pour atteindre l'objectif de notre recherche, il nous a fallu un dispositif méthodologique et des outils appropriés. Pour ce faire, après la recherche documentaire et l'observation directe, nous nous sommes inscrits dans la logique qualitative et nous avons opté d'utiliser comme outils de collecte et de traitement de l'information l'entretien semi-directif et l'analyse de contenu.

1. Une recherche qualitative

Au vu de notre problématique, et pour tenter de répondre à notre question de recherche, nous allons recourir à une stratégie de recherche qualitative, sachant que « *les recherches*

qualitatives visent la compréhension d'un phénomène pris dans son contexte et se caractérisent par leur ouverture sur le monde, par leur capacité à décrire un phénomène dans toute sa complexité, par leur souplesse et par leur capacité à combiner différentes techniques de collecte de données» (Bonneville et coll., 2007 : 154).

Notre étude s'est voulue plus qualitative que quantitative parce que notre objectif étant de nous appuyer sur les traces laissées sur les médias sociaux pour comprendre comment ils ont contribué à la mobilisation des populations d'une part, et d'autre part en voulant comprendre dans quels buts les partis politiques, les OSC et les cyberactivistes ont fait usage de ces médias, l'approche qualitative nous a paru la mieux indiquée.

La dimension qualitative de l'étude nous a donné l'opportunité d'avoir la perception des acteurs sur le rôle des médias sociaux dans la mobilisation sociale, connaître et comprendre les différentes stratégies qui ont été employées pour mobiliser les populations. Elle nous a aidés enfin à comprendre au-delà des outils de mobilisations, les facteurs qui ont influencé la forte mobilisation des Burkinabè pour contrer la modification de la constitution.

2. La recherche documentaire

La réalisation de ce travail de recherche a nécessité une recherche documentaire préalable. Cette recherche documentaire a consisté à la consultation d'ouvrages dans le domaine des médias sociaux, de la mobilisation sociale et des mouvements sociaux.

Ainsi, des livres, des études, des rapports sur les différentes thématiques susmentionnées, ont été consultés sur Internet, à la bibliothèque de l'Institut Panafricain d'Etude et de Recherche sur les Médias, Information et la Communication (IPERMIC), celle du département de communication et journalisme de l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo et au centre de documentation du Conseil supérieur de la communication, (CSC).

Les données recueillies dans ces différents centres de documentation ont permis l'obtention d'informations très utiles sur le sujet d'étude et la précision de l'orientation à donner à l'étude en tenant compte de ce qui a été déjà fait. Ainsi, la recherche documentaire a permis l'élaboration de la problématique, l'identification des variables et des indicateurs, puis la formulation des hypothèses et des objectifs. C'est enfin grâce à l'analyse documentaire qu'une revue de littérature a pu être faite.

3. L'entretien semi-directif

L'entretien est une technique de collecte de données qualitatives. A l'inverse de l'enquête par questionnaire, il se caractérise par un contact direct entre le chercheur et ses interlocuteurs et par une faible directivité de sa part. Quant à l'entretien semi-directif, comme son nom l'indique, il n'est ni entièrement libre, ni entièrement dirigé. Il est orienté par un certain nombre de questions structurées et précises.

Nous l'avons utilisé pour recueillir des informations auprès de certains responsables de partis politiques, d'organisations de la société civile, de web-activistes ainsi qu'auprès de certaines personnes ressources. Le but était de connaître les méthodes et les techniques ainsi que les moyens de mobilisation qui ont été employés et avoir leur perception du rôle des médias sociaux dans la mobilisation sociale.

L'intérêt des entretiens menés s'explique par ces affirmations de Serge Théophile Balima et Véronique Duchenne selon lesquelles « *les entretiens offrent la possibilité de confronter ce qu'on a observé (les pratiques) avec ce que les gens disent (leurs représentations). A noter que dans le cadre de l'observation directe, le chercheur recueille déjà ce que les gens disent en situation réelle (ce qu'ils se disent entre eux par exemple* »(Balima et Duchenne, 2005 : 35).

V. Collecte des données

Selon Bonneville, Grosjean et Lagacé, la collecte de données permet au chercheur de rassembler le matériel empirique sur lequel il fondera ses analyses et les résultats de recherche (Bonneville, Grosjean, & Lagacé, 2007). Selon les auteurs, le chercheur peut choisir d'utiliser des données primaires ou des données secondaires. Les données primaires sont des données recueillies par le chercheur en procédant à des enquêtes de terrain. Ainsi, afin de recueillir les données nécessaires à notre recherche, nous avons réalisé des observations et une analyse de contenu.

1. Observations

« *L'observation est une technique de collecte de données au cours de laquelle le chercheur observe lui-même des processus ou des comportements qui se déroulent dans une situation précise pendant une période de temps limitée*» (Bonneville et al, 2007 : 179). Elle permet de saisir directement l'expérience des individus. Il existe deux types d'observations dépendamment de la posture du chercheur et de son positionnement lors de son observation :

- L'observation participante : le chercheur est en immersion dans la communauté qu'il observe. « *Il adopte un point de vue interne [...] il est systématiquement intégré au milieu, à la communauté qu'il étudie*» (Bonneville, 2007 : l80).
- L'observation non participante : « *Le chercheur joue un rôle «périphérique» en étant en contact avec les répondants, mais sans participer à leur activité*» (Bonneville, 2007 : 181).

Nous avons adopté la posture de l'observation non participante. D'une part, la période durant laquelle les événements se sont déroulés est révolue, ce qui nous a conduits à effectuer une rétrospective. D'autre part, notre observation vise à reconstituer le fil des événements, les resituer dans le contexte et observer des exemples concrets d'usages des médias sociaux avant et pendant l'insurrection populaire de 2014.

Nous avons concentré notre observation sur certains cyberactivistes ainsi que sur certains supports web (Facebook et fora de discussion notamment). Rappelons que, dans le cadre de notre travail préalable, nous avions repéré plusieurs cyberactivistes qui nous semblaient intéressants à solliciter pour participer aux entrevues de recherche, initialement prévues. Au total, en ce qui concerne ce premier sous corpus, nous avons retenu et analysé le contenu de 10 pages Facebook ainsi que 115 articles publiés sur le portail, Lefaso.net entre le 21 octobre 2014, date de l'adoption de l'avant -projet de loi portant modification de la constitution par un conseil des ministres extraordinaires et le 31 octobre 2014, date de la démission de Blaise Compaoré.

Quant au second sous corpus, à savoir, les entretiens avec les responsables de certains partis politiques, certaines OSC, des web-activistes ainsi que des personnes ressources, notre travail de collecte des données va du 18 octobre 2016, au 10 janvier 2017. Pour ce qui est des formations politiques, nous en avons rencontré 05. Il s'agit de l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) dont le président était le chef de file de l'Opposition politique et dont le parti était classé deuxième en termes de nombre de députés à l'Assemblée Nationale ; le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) qui est une dissidence du parti majoritaire de l'époque, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP). Si nous avons retenu ce parti, c'est parce que sa naissance a marqué un tournant décisif dans la lutte contre la modification de l'article 37 de la constitution.

En effet, il a contribué à fragiliser le parti au pouvoir et à agrandir le nombre des partisans du « *non* » ; l'UNIR/PS, un parti qui se réclame de l'idéal du président Thomas

Sankara et qui avait demandé la démission du président Compaoré bien avant la tentative de modification de l'article 37, le PDC, le seul parti qui avait à sa tête une femme. Bien que n'ayant pas de député à l'hémicycle, il a contribué à mobiliser les femmes lors des différentes manifestations. L'illustration parfaite de son rôle dans la mobilisation des femmes a été la marche du 27 octobre 2014 où des centaines de femmes sont sorties avec des spatules à la main pour signifier leur opposition à la modification de la constitution. Nous avons retenu enfin le CDP, le parti majoritaire et par ailleurs parti au pouvoir qui était le chef de file des partisans de la modification de l'article 37.

Quant aux Organisations de la Société civile (OSC), nous en avons rencontré 10 en l'occurrence le Balai Citoyen, le mouvement Citoyen Africain pour la renaissance qui s'appelait au moment de l'insurrection populaire Collectif Anti-référendum (CAR), le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), le mouvement 2 heures pour nous, 2 heures pour l'Afrique, le Front de résistance citoyenne, le Cadre, le M21, le Brassard Noiret le Mouvement ça suffit. Concernant les personnes rencontrées, elles sont au total 15 personnes dont 5 personnes ressources et 10 web-activistes.

Tableau 1 : corpus des entretiens

Type de personnes interrogées	Nombre
Responsables partis politiques	5
Responsables OSC	10
Web-activistes	10
Personnes ressources	5
Total	30

Pour la collecte des données empiriques, nous avons utilisé le dictaphone et la prise de note dans certains cas avec l'accord des enquêtés. Les entretiens ont tous été réalisés en français et intégralement retranscrits au fur et à mesure que nous les réalisions. Le dépouillement nous a permis de dégager les thèmes centraux après bien sûr les recoupements par catégories et par questions. Cela nous a servi par la suite dans l'élaboration des grands axes de notre travail.

2. L'analyse de contenu

L'analyse de contenu est « *un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant*

l'inférence des connaissances relatives aux conditions de production/réception de ces messages » (Bardin, 1977 : 43). Il s'agit d'une méthode qui va au-delà des significations premières et des apparences pour tenter d'analyser, de décrire et de faire émerger du sens. Cet ensemble d'outils va au-delà de la compréhension spontanée des faits sociaux (Bardin, 1977 : 27).

L'analyse de contenu peut être soit quantitative soit qualitative. L'analyse quantitative désigne le fait « *de saisir le contenu manifeste des documents grâce à des techniques de décomposition, de codage, de comptage, de dénombrement, etc*.» (Bonneville et al, 2007, p.100). L'analyse qualitative, quant à elle, s'intéresse au sens implicite des documents et a pour objectifs de décrire et d'expliquer un phénomène (Bonneville et al, 2007, p.191-192). Dans le cadre de cette recherche, c'est cette dernière option qui a été privilégiée. Certes, les deux approches sont le plus souvent employées en même temps, mais nous avons optez de nous en tenir à l'approche qualitative en ce qui concerne cette recherche. Le corpus utilisé est composé de traces numériques sur les pages Facebook des individus observés (cf. annexes), des éléments recueillis sur le forum de discussion du site lefaso.net et la retranscription des entretiens avec certains acteurs.

VI. Traitement des données

Pour la collecte des données sur les médias sociaux, nous nous sommes servis d'un logiciel adapté à l'analyse de contenu de données qualitatives. Il s'agit de Nvivo 11. A l'issue de cette collecte, nous avons disposé d'un ensemble de données qualitatives. Elles sont constituées des notes d'observations, des codes et catégories issues de l'analyse de contenu et des liens établis entre les différentes données. Dans le cadre d'une démarche de recherche qualitative, l'analyse « *consiste essentiellement à traiter les données de façon inductive et en les synthétisant dans l'objectif de faire émerger des régularités et de découvrir des liens entre les faits accumulés* » (Bonneville et al, 2007, p.196). Nous adoptons le processus d'analyse itératif en trois phases de Miles et Huberman (2003, cité dans Bonneville et al, 2007, p.l96) et Thomas (cité dans Blais et coll. 2006, p.4) : Il s'agit de la condensation des données (01), leur présentation (02) et la vérification des conclusions (03).

1. La condensation des données

A cette première étape, nous avons effectué la codification des données (repérage des thèmes de chaque publication) puis leur catégorisation (ce que Bardin appelle

l'analyse catégorielle, Bardin, 1977), pour ensuite intégrer et mettre en relation les catégories constituées. De façon concrète, malgré la diversité de l'échantillon, nous avons très rapidement constaté grâce au logiciel Nvivo 11 et à une lecture flottante des entretiens et des publications sur les médias sociaux, une certaine homogénéité des préoccupations. Les premiers résultats de cette étude font apparaître un certain nombre d'items communs qui interviennent spontanément à propos de notre objet. Nous avons ainsi pu procéder à une analyse thématique.

2. La présentation des données

Il s'agissait à ce niveau de de reprendre les données après condensation ainsi que les interprétations et les premières analyses pour les présenter dans un même format pour ensuite en tirer des conclusions de recherche. Nous présenterons le résultat de nos analyses sous la forme d'un texte narratif articulé autour des thèmes étudiés et des catégories mises en évidence, en incluant également quelques figures.

3. La vérification des conclusions

Il s'agit d'une phase d'« *harmonisation*» des différents propos tenus dans le mémoire. Le chercheur y est beaucoup plus présent que durant les autres phases dans la mesure où il fait part de ses interprétations, de ses explications et de ses conclusions. À l'issu de cette étape, « *les significations qui se dégagent des données doivent être testées quant à leur plausibilité, leur solidarité, leur confirmabilité, en un mot leur validité*» (Bonneville, 2007 : 201.).

Conclusion partielle

L'objectif de cette première partie était de présenter le cadre théorique et l'approche méthodologique de notre recherche. Ainsi, dans le premier chapitre, il a été question de la problématique générale de notre étude. Nous avons vu que la recherche intervient à un moment où le débat sur la place des médias sociaux dans les révolutions est plus que jamais d'actualité. Ce chapitre nous a permis également de poser la question principale de notre recherche en l'occurrence : Comment les médias sociaux ont-ils contribué à la survenue de l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso ? Et dans quelle mesure d'autres facteurs y ont-ils également contribué ?

Dans le deuxième chapitre, il a été question de présenter l'état de la recherche sur l'objet de notre étude. Dans cette revue de littérature, on a vu que les deux visions du rôle des nouveaux médias dans la mobilisation sociale sont omniprésentes. Dans cette section, il a

été également question des principales théories sur lesquelles notre étude s'est fondée. La dernière partie de ce chapitre a concerné le cadre conceptuel qui a consisté à une définition scientifique des principaux concepts utilisés dans ce mémoire.

Le dernier chapitre de cette première partie a été consacré à l'approche méthodologique de notre recherche. Il a été question notamment de montrer comment nous allons nous y prendre pour apporter une réponse à notre question de recherche. Nous avons opté pour une recherche qualitative et pour recueillir nos données empiriques, la méthode choisie a été l'entretien semi-directif. Quant à l'analyse des données, l'analyse de contenu qualitative s'est imposée. Notre but a été principalement de nous appuyer sur des données déjà existantes pour comprendre comment les nouveaux médias ont contribué à la survenue de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso.

CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

L'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso est intervenue dans un contexte socio-politique et économique particulier. Le but de cette deuxième partie est de revenir sur ce contexte dans lequel cet évènement historique s'est inscrit dans le but d'en saisir toute sa portée.

En effet, cette insurrection populaire de fin octobre 2014 est en réalité l'aboutissement d'une suite de situations et d'évènements qui ont contraint la population à une révolte généralisée contre le système politique en place (Bantenga, 2015 : 19). Les raisons de la crise qui a secoué le Burkina Faso en 2014 sont donc à aller chercher dans l'histoire aussi bien lointaine que proche de ce pays.

Les causes lointaines résultent de certains faits et actions posés par le passé par le pouvoir de Blaise Compaoré depuis son accession au pouvoir à la suite d'un coup d'Etat sanglant en 1987. Les causes immédiates de l'insurrection populaire ou la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, résultent principalement de la volonté affichée par les dirigeants de l'époque de modifier une fois de plus l'article 37 de la constitution qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels consécutifs.

A la suite de Bantenga (2015), nous dirons que c'est face à la difficulté de trouver un consensus entre les acteurs politiques, que le peuple, « *souverain en démocratie* », a décidé de prendre son destin en main. Ainsi, depuis surtout 2013, hommes, femmes et jeunes sont toujours sortis dans les rues à travers les principales villes du pays pour signifier leur opposition à la modification de l'article 37 et la mise en place d'un sénat qu'ils jugeaient inopportunes.

En plus du contexte socio-économique et politique, cette partie revient sur le contexte médiatique dans lequel l'insurrection s'est inscrite. Pour ce faire, nous traitons des origines et de l'évolution de l'Internet au Burkina ainsi que de l'état des lieux des médias sociaux à la veille de l'insurrection populaire

Chapitre 1 – Le contexte politique et socio-économique

I. Le contexte politique

Comme l'a si bien noté Sten Hagberg (Hagberg et als, 2015), l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a été largement articulée autour des luttes de légitimité et de légalité. Ces luttes elles-mêmes s'inscrivent dans une histoire politique burkinabè particulière. En effet, l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 peut être considérée comme la troisième que le Burkina Faso a connu depuis son accession à l'indépendance en 1960.

La première est intervenue le 3 janvier 1966 et a été baptisée soulèvement populaire. A cette date, des intellectuels, des syndicats et d'autres composantes de la société voltaïque à l'époque, ont organisé un soulèvement populaire qui a contraint le président Maurice Yaméogo, premier président du pays à quitter le pouvoir. La seconde est celle du 4 août 1983 qui a instauré un régime révolutionnaire avec à sa tête le capitaine Thomas Sankara. La troisième est celle qui vient de se dérouler les 30 et 31 octobre 2014 qui a entraîné la chute de Blaise Compaoré au pouvoir depuis 27 ans.

En plus de ces trois grands moments de l'histoire socio-politique burkinabè, le pays a également connu d'autres luttes et crises non moins importantes comme la crise qui a secoué le Burkina après l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998 et la révolte militaro-civile de 2011.

Tous ces évènements ont amené beaucoup d'auteurs à dire avec juste raison que le Burkina Faso a une longue tradition de résistance à l'arbitraire des dirigeants politiques (Bianchini et Korbeogo, 2008; Ouédraogo, 2014; 2015).

1. Une démocratie de façade

Ces luttes entre légalité et légitimité se sont aussi articulées à travers un certain légalisme politique – c'est-à-dire le légal instrumentalisé à des fins politiques – qui a contribué à consolider le pouvoir militaire de Blaise Compaoré (Hagberg et als, 2015 : 3).

À la suite du coup d'État du 15 octobre 1987, un processus de démocratisation a été entamé en 1991. La construction de l'État de droit s'est alors basée sur la création d'institutions républicaines en même temps que tout était mis en œuvre pour qu'on ne puisse pas toucher au pouvoir du président. Une *« démocratie à double façade » s'instaure avec d'une part la construction des institutions républicaines, c'est la façade extérieure (à l'image de celle d'un bâtiment), et d'autre part la tenue des élections présidentielles*

malgré les perceptions populaires d'un pouvoir à vie, c'est la façade en trompe l'œil » (Hagberg, 2010 :4).

Cette démocratie à double façade a permis au président Blaise Compaoré de rester au-delà des débats politiques, évitant ainsi qu'on touche à son pouvoir. Comme proposé par Mathieu Hilgers et Augustin Loada, le système Compaoré a joué sur l'incertitude des acteurs pour ce qui concerne les changements politiques : « *Les réformes produisent systématiquement un espoir mais celui-ci est toujours quasi instantanément anéanti »* (Hilgers et Loada, 2013 : 199).

Blaise Compaoré a été élu et réélu lors des élections présidentielles de 1991, 1998, 2005 et 2010, toujours avec une majorité écrasante. En 1991, le taux de participation était de 25 %, ce qui peut être considéré comme un échec. En effet, ces élections avaient été boycottées par les partis politiques de l'opposition comme le seront plus tard celles de 1998. En 2005, Blaise Compaoré s'est présenté comme « *candidat nouveau* », suite à des changements constitutionnels intervenus en 1997 et en 2000.

En 1997, la clause limitative des mandats présidentiels avait été supprimée et en 2000, elle a été rétablie suite à la grave crise née de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998. En novembre 2010, il obtient plus de 80 % des votes au premier tour mais avec un taux de participation bas. En 2010, le taux de participation était de 54,9 %, mais seules 3,2 millions de personnes étaient inscrites sur les listes électorales sur un potentiel de 7 millions d'électeurs (Ouestaf News, 2010).

Aussi, dans les élections législatives, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès – et son prédécesseur jusqu'en 1996, l'Organisation pour la Démocratie Populaire/Mouvement du Travail (ODP/MT) – a toujours fait de bons scores, parfois même des « *chiffres soviétiques* » (Hagberg et als, 2015 : 5). Lors des élections législatives en décembre 2012, le CDP obtient 70 des 127 sièges de l'Assemblée nationale. L'opposition avait fait des avancées significatives, notamment l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) de Zéphirin Diabré qui a obtenu 19 sièges était devenu ainsi le chef de file de l'opposition politique (CFOP).

2. Une reconfiguration de la classe politique

Avant même la chute du régime Compaoré, son pouvoir avait déjà été fragilisé par un certain nombre de faits. Selon certains observateurs de la scène politique burkinabè que

nous avons interrogés lors de notre enquête de terrain, la fragilisation du régime Compaoré a commencé véritablement à partir des années 2006 avec la naissance de la Fédération Associative pour la Paix et le Progrès avec Blaise Compaoré (FEDAP-BC). « *Avec la création de la FEDAP-BC, on sentait qu'il y avait deux clans au niveau du parti au pouvoir qui luttaient pour la direction du parti. Le premier était celui de François Compaoré et le second celui des anciens barons du régime ceux qui ont créé le MPP en 2014 avec Roch Kaboré, Salifou Diallo et Simon Compaoré »* explique Idrissa Barry du mouvement Balai Citoyen et par ailleurs journaliste à Mutations.

En 2008, c'est l'épisode des refondateurs qui ont contribué à former les CDP en 1996. Ils ont quitté le CDP et créer leur parti en disant qu'ils n'étaient pas d'accord avec les méthodes du CDP. En 2009 il y a eu aussi la naissance du CFOP dirigé par Me Sankara *« qui a fait un travail formidable de regroupement et d'institutionnalisation »* selon Athanase Boudo, secrétaire à l'organisation de l'UNIR/PS. Dans la même lancée, on peut noter la création de l'UPC en 2010 qui est venu renforcer l'opposition classique.

En janvier 2014, après des mois de rumeurs et de spéculations, trois architectes du « *système Compaoré* » – Roch Marc Christian Kaboré, Salif Diallo et Simon Compaoré – démissionnent du parti au pouvoir, suivis de nombreux autres dirigeants du CDP, pour former un nouveau parti, le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP).

Dans leur lettre de démission, ils protestent contre : *« des tentatives d'imposer la mise en place du Sénat aux forceps et [à] des velléités de réviser la Constitution dans le but de sauter le verrou de la limitation des mandats présidentiels dans un contexte où le peuple est profondément divisé »* (Kaboré et al. 2014). Cette démission annonce que 2014 sera une année tourmentée susceptible d'ouvrir la voie à une fin du régime (Hagberg, 2014).

Tous ces changements et soubresauts à l'intérieur du parti au pouvoir ont certainement contribué à renforcer l'opposition et partant tous les groupes qui étaient opposés à Blaise Compaoré.

3. L'article 37 au cœur du débat socio-politique

Si le débat sur l'article 37 de la constitution burkinabè a toujours fait parler de lui depuis sa première modification en 1997, il faut dire que c'est à partir 2010 (Sawadogo, 2013), qu'il a cristallisé toutes les opinions jusqu'aux évènements des 30 et 31 octobre 2014.

En effet, à la suite de la crise militaire et sociale de 2011, un Comité Consultatif sur les Réformes Politiques (CCRP), a été mis en place par les autorités. L'Opposition politique, avec à sa tête Me Bénéwendé Sankara son chef de file, a refusé d'y prendre part. Elle soupçonnait le gouvernement de détenir un agenda relatif à l'article 37. Après l'étape du CCRP qui visiblement n'a pas permis d'évoluer sur la question de l'article 37, c'est à Dori, dans le sahel burkinabè en 2013, que Blaise Compaoré, à l'issue de la célébration de la traditionnelle fête du 11 décembre, a annoncé qu'il allait recourir au référendum pour départager le peuple qui était divisé sur la modification de l'article 37.

Dès lors, chaque camp : les partisans et les adversaires de la modification de la constitution sont montés au créneau, dans les médias notamment, pour présenter leurs différents arguments et prendre le peuple à témoin. Voici présentés dans le tableau ci-dessous, quelques arguments des uns et des autres.

Tableau 2 : Les arguments des différents camps

Les arguments des partisans de la modification de la constitution	**Les arguments des adversaires de la modification de la constitution**
L'explication juridique	**L'explication historique**
La constitution n'interdit pas la modification de l'article 37 ; donc l'opération est l'égale.	Cette version de la constitution est le fruit d'un consensus des acteurs de la vie nationale pour rétablir la cohésion sociale aux lendemains de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo.
Les explications politiques	**Les explications éthiques**
La majorité s'impose à la minorité. Quand un désaccord survient sur une question nationale le chef de l'Etat peut consulter le peuple.	La modification n'est pas légitime. Le respect des engagements.
L'Afrique a besoin d'institutions fortes et d'hommes forts	**Les explications politiques**
Le CDP a toujours été contre la modification de l'article 37	L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts mais de grands hommes
Les explications liées à l'homme providentiel	La modification vise à protéger les intérêts d'un individu, d'un clan

Le Burkina n'a pas de pétrole mais a Blaise Compaoré	L'article 37 est le fruit d'un consensus, sa modification pourrait entrainer le chaos
Le Burkina n'a pas encore eu un politique de l'envergure de Blaise Compaoré	**L'explication financière**
Blaise est le Neymar du Burkina, sans lui le Burkina n'est rien	Le référendum est budgétivore. Les sommes à engloutir dans l'opération pourraient servir dans des domaines sociaux
La classe politique burkinabè n'a pas encore produit de leader charismatique de la trempe de Blaise Compaoré	**Le respect des règles démocratiques**
On ne demande pas à un chef de céder son fauteuil	La modification verrouille l'alternance
Blaise est Dieu	La modification annihile la possibilité de changement
L'explication de la stabilité sous régionale	La modification équivaut à une forfaiture
Blaise Compaoré a été le médiateur des conflits dans la sous-région	La modification s'apparente à un tripatouillage
Blaise Compaoré est l'artisan de la paix dans la sous-région	Le Burkina Faso n'est pas une monarchie

Source : Bantenga, 2015 :14

4. Une lutte de longue haleine

Contrairement aux autres années où l'opposition à la modification de l'article 37 s'est limitée à un débat contradictoire par médias interposés, à partir de 2013, les opposants à la modification et les partisans sont descendus sur le terrain pour se faire entendre. A tire d'exemples, on peut noter qu'à plusieurs reprises (29 juin 2013, 28 juillet 2013, 18 janvier 2014, 31 mai 2014, 23 août 2014), le CFOP a appelé les burkinabè à descendre dans les rues pour protester contre la modification de l'article 37.

Malgré l'intensification de la lutte et la détermination de l'Opposition, Blaise Compaoré, soutenu par son clan, notamment le CDP, les partis regroupés au sein du Front Républicain et surtout de l'ADF/RDA, s'est entêté à poursuivre la mise en œuvre de son projet de modification de l'article 37 de la Constitution, afin de se présenter à l'élection présidentielle de 2015. Cet entêtement de Blaise Compaoré a abouti au dépôt, à

l'Assemblée nationale, d'un projet de loi portant révision de la Constitution et dont l'examen et l'adoption devraient avoir lieu le 30 octobre 2014 à 16h.

L'Opposition politique a réagi immédiatement en organisant, le 28 octobre 2014, une marche-meeting qualifiée de phénoménale. Cette manifestation a connu la participation de plus d'un million de manifestants selon certaines sources et la suspension de toutes les activités économiques dans la ville de Ouagadougou.

Au cours de cette manifestation, le CFOP a décrété la désobéissance civile sur toute l'étendue du territoire burkinabè. Des manifestations ont eu lieu également dans les principales villes du Burkina, notamment à Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Koudougou, Manga, Kaya, Dori.

En dépit de cette mobilisation nationale pour exiger le retrait pur et simple du projet de loi, le Président Blaise Compaoré a maintenu et réaménagé son plan afin de permettre l'adoption de la loi par l'Assemblée nationale. La séance d'examen et d'adoption de la loi a été ramenée de 16h à 10h, le 30 octobre 2014.

Les députés favorables à l'adoption de la loi ont été cantonnés au même endroit, à proximité de l'Assemblée nationale. Les forces de l'ordre ont été autorisées à faire usage de leurs armes pour empêcher par la force les troubles à l'ordre public (réf. Réquisition complémentaire spéciale du Premier Ministre datée du 29 octobre 2014).

Ce faisant, le Président Blaise Compaoré et son clan ont eu une très mauvaise lecture de la profondeur des attentes de la population en matière d'alternance et de gouvernance. Malgré un déploiement impressionnant des forces de l'ordre autour de l'Assemblée nationale, la population, toute couche confondue, est sortie très massivement, les mains nues, le 30 octobre 2014 pour braver le pouvoir afin d'empêcher le vote du projet de loi.

C'est une marée humaine qui a pris d'assaut très tôt ce 30 octobre 2014, l'Assemblée nationale pour empêcher les députés de voter le projet de loi. Les populations de Ouagadougou, des chefs-lieux des régions et des provinces sont sorties massivement pour exprimer d'une manière ou d'une autre leur ras-le-bol ou leur rejet de la modification de l'article 37 de la Constitution.

II. Le contexte socio-économique

Le contexte social burkinabè à la veille de l'insurrection populaire avait beaucoup changé. Les organisations de la société civile se sont rajeunies ces dernières années. Le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), si fort pendant et après l'affaire Norbert Zongo , n'a pas été à l'avant-garde cette fois-ci (Frère, 2010 ; Luning, 2010).

Par contre, la naissance de nouvelles organisations à partir de 2013 comme le Balai citoyen, le Front de résistance citoyenne, le Collectif anti-référendum, le mouvement Ça suffit, les mouvements de jeunes et de femmes, etc., ont fortement contribué à la chute du régime.

1. Une population très jeune

L'insurrection populaire est arrivée dans un contexte de grande fracture sociale au Burkina Faso. Selon les données du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) du Burkina de 2006, le pays a une population essentiellement jeune: 46,6 % de la population est âgée de 0 à 14 ans, 50 % a entre 15 et 64 ans et 3,4 % a 65 ans et plus. 83,3 % de la population a moins de 40 ans (MEF, 2006).

En plus de cela, le chômage au Burkina Faso a un visage juvénile et qui croît suivant le niveau d'éducation. Des jeunes dans une grande précarité, et une jeunesse qui accuse les « *ainés* » d'avoir durci les conditions de vie (Soré, 2016).

En 2014, la jeunesse burkinabè était sous-représentée dans les institutions publiques. A titre d'exemple, « *dans l'Assemblée dissoute en 2014, la tranche d'âge [35-40 [qui est proche de l'âge officielle de jeunes au Burkina Faso ne comptait que 4 députés. Il y avait une surreprésentation des tranches d'âge [50-55 ans [et des [55-60 ans [qui ont respectivement 28% et 23% des députés* » (Soré, 2016).

C'est une telle situation qui a fait dire à Dubet que *« la jeunesse burkinabè est la frange de la population la plus concernée par les problèmes de chômage et de responsabilisation. Elle est exclue de la gestion des affaires publiques, ce qui fait d'elle une classe dangereuse* » (Dubet, 1987).

Cette jeunesse, non seulement se sentait de moins en moins dépendante des anciens, mais est surtout insatisfaite à cause de l'absence de modèle social. L'image que leur renvoient tous ceux et toutes celles qui exercent un quelconque pouvoir est plutôt négative car elle

est brouillée par la corruption et le clientélisme (Bantenga, 2015 : 31). En plus de cela, avec le développement des technologies de l'information et de la communication et surtout l'apparition d'un phénomène a priori négligé (les radios communautaires et les traductions des journaux et autres périodiques en langues nationales à la radio et à la télé par exemple), la jeunesse ne croit plus aux discours populistes et électoralistes et à l'égalité de chances.

Elle est dans l'impasse, sans avenir, sans perspective, et en elle s'accroit le sentiment de l'injustice ; comme le disent certains *« si tu ne connais personne là-haut tu ne peux rien obtenir, tu ne peux rien devenir* » (Batenga, 2015 :31).

2. Une injustice sociale

Dès 2011, le mécontentement général était déjà perceptible au Burkina. Cela s'est manifesté à travers les mutineries dans les casernes et les manifestations violentes des élèves et étudiants. Par la suite, « *cette crise sociale a cristallisé l'opinion et cela a fait resurgir un certain nombre de question comme le manque d'emplois, la corruption, l'impunité. Tout ce ressentiment a servi pour que l'insurrection populaire devienne quelque chose de réelle »* (Souleymane Ouédraogo, un des chargés de communication du mouvement Balai Citoyen, entretien de décembre 2016).

Pour Athanase Boudo, (entretien du 2 décembre 2016), le contexte socio-économique était très favorable à l'insurrection populaire. « *Nous étions arrivés à un moment donné où le Burkina était dirigé par une oligarchie financière. C'est une minorité qui s'était accaparé de toutes les richesses du pays. Toutes les entreprises étaient entre les mains de quelques personnes de même que les marchés publics qui revenaient toujours aux mêmes personnes. La richesse du pays ne profitait qu'à une minorité* ».

Koffi Amétépé (entretien du 19 décembre 2016) dira pour sa part qu'au Burkina « *on avait atteint un seuil de pauvreté. Ceux qui étaient pauvres en 2013 et 2014 étaient plus nombreux que ceux qui étaient riches »*. Le déséquilibre s'exprime par le mécontentement du plus grand nombre. Ceux qui étaient au pouvoir devaient trouver des solutions pour les plus pauvres mais cela n'a pas été le cas.

La dernière chose à observer que tout le monde ne voit pas, c'est que : « *La modernité politique commande que lorsqu'il y a un problème dans la société on accuse plus Dieu. Parce que nous sommes dans la modernité politique, ce n'est plus Dieu qui est responsable des problèmes mais chaque problème doit avoir un responsable et tant que ce responsable*

n'est pas puni, c'est toute la société qui se trouve dans un malaise et dans la frustration. Le peuple a pris la place de Dieu et veut des sacrifices pris non plus dans le sens mystique. Le peuple veut que celui qui a péché soit puni ». (Koffi, entretien du 19 décembre 2016 :).

On peut donc dire que c'est pour punir celui ou ceux qu'il considère comme étant le ou les responsables de ses problèmes, que le peuple burkinabè s'est massivement mobilisé pour dire non à la modification de l'article 37 en fin octobre 2014.

Chapitre 2 – Le contexte médiatique

Les médias au Burkina Faso jouent un rôle majeur dans l'évolution politique et sociale du pays. C'est ce que soutenait d'ailleurs le président Blaise Compaoré en ces termes : « *la presse burkinabè, par sa vitalité et son esprit critique, a joué un rôle appréciable dans l'évolution positive et remarquée de nos institutions. Nous la saluons comme un partenaire social et politique d'envergure avec lequel il faut compter* » (Bamba, 1996 : 331). Dans cette partie, nous allons nous pencher sur le contexte médiatique dans lequel l'insurrection est intervenue.

I. Bref aperçu sur l'évolution des médias au Burkina Faso

Comme l'a souligné Moussa willy Bantenga (Bantenga, 2015), l'histoire des médias au Burkina Faso, de l'indépendance à nos jours, est très fortement liée à la succession des régimes au sommet de l'Etat. Ce faisant, elle peut être divisée en trois étapes :

La première va de la période des indépendances aux années 1990. Durant cette période, l'histoire politique de la Haute-Volta d'abord et du Burkina Faso ensuite, était à la l'exemple d'autres pays africains, caractérisée par le parti unique et les régimes d'exception. A cette époque, le paysage médiatique était monopolisé par les médias publics dépendant du pouvoir en place, notamment la radio nationale (1959), la télévision nationale (1963) et le journal « *carrefour africain* ».

Il a fallu attendre les années 1970 pour que les premiers organes de presse indépendants fassent leur apparition. On peut citer par exemple le journal Kibaré, l'observateur (1973) qui deviendra par la suite Observateur Paalga et le soleil de la Haute-Volta. Ces titres ont connu des fortunes diverses jusqu'à leur disparition totale sous la révolution sankariste de 1983.

La seconde étape va naître à partir de l'adoption de la constitution de 1991. En effet, à la faveur de l'ouverture démocratique, le pluralisme médiatique est réapparu. La constitution de juin 1991reconnaissant la liberté d'expression en son article 8, on a assisté alors à ce que d'aucuns ont appelé le « printemps » de la presse burkinabè.

C'est à cette période également qu'un code de l'information a été adopté en 1993. Cette période a vu naitre plusieurs organes de presse et radios privées dont l'indépendance permet une analyse libérée de l'information. L'assassinat du journaliste Norbert Zongo

(fondateur du journal l'Indépendant) en décembre 1998 va toutefois jeter une ombre noire sur cette liberté de presse et entrainer de nombreux questionnements de la part des hommes de médias (Bantenga, 2015 : 65).

La troisième et dernière étape commence au début des années 2000 avec la naissance des médias en ligne. Avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le paysage médiatique a connu un grand bouleversement à travers notamment le foisonnement des médias en ligne, des blogs, et des réseaux sociaux.

II. La liberté d'expression à travers une presse d'opinion

La liberté d'expression se caractérise par plusieurs facteurs dont la multiplicité et la diversité des médias sur le territoire national. Selon les statistiques publiées dans le rapport public de 2013, à la veille de l'insurrection populaire du Conseil Supérieur de la communication (CSC, 2013), le Burkina Faso comptait 149 radios (publiques et privées), 28 chaînes de télévision (publiques et privées), 70 publications (quotidiens, hebdomadaires, bimensuelles et bimestrielles) et de nombreux médias en ligne.
Comme par anticipation, la 16ème édition de la journée nationale de la presse célébrée chaque 20 octobre s'est penchée en 2014, à une dizaine de jours avant l'insurrection populaire, sur le thème du « *rôle des médias dans les situations d'effervescence politique : cas du Burkina Faso* ».

Il convient de noter que depuis l'annonce de la révision de l'article 37, les médias burkinabè étaient au cœur du débat. Notre mémoire de maîtrise en sciences et techniques de l'information et de la communication soutenu en 2013 (Sawadogo, 2013), était d'ailleurs consacré à la question du débat sur l'article 37 dans les quotidiens burkinabè.

Dans ce travail, nous avons montré que les quotidiens burkinabè avaient été un cadre de débat démocratique sur la question en ouvrant leurs colonnes aux différentes personnes qui souhaitaient s'exprimer sur la question. En plus, ces quotidiens, les privés notamment, sont allés même jusqu'à prendre position contre toute tentative de modification de l'article.

En ce qui concerne les médias audiovisuels, on peut noter qu'eux également ont été au cœur du débat. A l'émission « *débat africain* » de la Radio France Internationale (RFI) par exemple, l'occasion a été donnée à des responsables politiques comme Achille Tapsoba du CDP, Zéphirin Diabré de l'UPC, Michel Filiga Sawadogo (enseignant à l'Université),

d'une part, pour exprimer leur point de vue et, d'autre part, pour donner des éclaircissements juridiques (Bantenga, 2015 : 67).

Il en était de même de l'émission « *ça nous concerne* » de la radio Oméga qui produisait en français (du lundi au vendredi à 9h 10) et en mooré (à 15h), permettant ainsi aux différentes sensibilités de s'exprimer sur les questions relatives à la mise en place du sénat et la modification de l'article 37(Bantenga, 2015 :67).

Et que dire de l'Internet qui a été investi par tous ceux qui en avaient accès pour débattre, informer et mobiliser les Burkinabè sur les enjeux de l'heure en l'occurrence la modification de l'article 37, la mise en place d'un sénat ou la tenue d'un référendum ? La suite de notre propos concerne d'ailleurs exclusivement Internet et la gamme des réseaux sociaux qui est le sujet de notre recherche.

III. Internet au Burkina Faso et quelques chiffres clés

1. Internet au Burkina Faso

Le Burkina Faso fait partie des premiers pays africains bénéficiaires d'Internet si on considère la sous-région ouest-africaine par l'intermédiaire du projet OSTROM. Ainsi, en juin 1989, un serveur UNIX et un réseau local TCP/IP de 5 ordinateurs sont installés à Ouagadougou.

La liaison de cet embryon d'Internet burkinabè au reste du réseau mondial s'effectuait par modem. Pascal Renaud, chercheur à l'Institut français de la recherche scientifique pour le développement en coopération (IRD, anciennement ORSTOM), signale néanmoins que cette première connexion est restée très sous-employée au début. Ce mini-réseau a donné progressivement naissance au Réseau Intertropical d'Ordinateur (RIO), ancêtre de l'Internet africain (Lacroix, 2002).

Les premières connexions remonteraient à 1996. L'entrée d'Internet a également été favorisée par les nombreuses manifestations d'envergures nationale et internationale que le pays organise. C'est ce que fait remarquer Théophile Vittin(2002 : 3):

« Le Burkina Faso a été connecté à l'Internet en FULL IP en décembre 1996 à l'occasion du 14e Sommet France-Afrique de Ouagadougou. Une passerelle avait été installée grâce à Radio France Internationale (RFI), l'Office National des Télécommunications (ONATEL) et le Centre SYFED/REFER1 pour permettre de couvrir l'évènement. En février 1997, la connexion définitive fut établie à l'occasion de la session du Festival

Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO), avec la mise en service d'un nœud national d'un coût de 600 millions de francs CFA sur financement propre de l'ONATEL. Avec un débit de 64 kbs au départ, le nœud national qui est connecté à l'Internet via Téléglobe au Canada a vu sa capacité portée à 256 kbs en janvier 1998 à la veille de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 98) organisée par le Burkina, pour atteindre 1 Mégabit par seconde à partir du 15 novembre 1999 ».

La commercialisation d'Internet au Burkina Faso a démarré en 1997 avec l'Office National de la Télécommunications (ONATEL) à travers la création de Fasonet. La même année voit la création de la Délégation Nationale de l'Informatique (DELGI) en septembre et du Centre National de Traitement de l'information (CENATRIN) qui sont des fournisseurs d'accès.

En 1998, est créé le LIPTINFOR, un autre fournisseur. Internet a été rendu public plus précisément le 19 mars 1997 à la même époque que la plupart des pays de la sous-région. « *En décembre 1999, le Burkina Faso compte plus de 4 000 internautes répertoriés* » (Vittin, 2002 :4). Actuellement, le paysage burkinabè a évolué dans ce domaine.

2. Les chiffres clés d'Internet au Burkina

a. Le nombre d'internautes

En 2011, à quelque trois ans avant l'insurrection populaire, le nombre d'internautes au Burkina Faso était de 509 035 selon les données de la Banque Mondiale. Avec un tel nombre, le pays occupait le rang n°22 sur 54 en Afrique et le rang n° n°121 sur 195 dans le monde. Quant à la part des internautes dans la population, elle était estimée à 3,00 %. Ce qui faisait du Burkina n°38 sur 54 en Afrique et n°161 sur 195 dans le monde.

Figure1 :

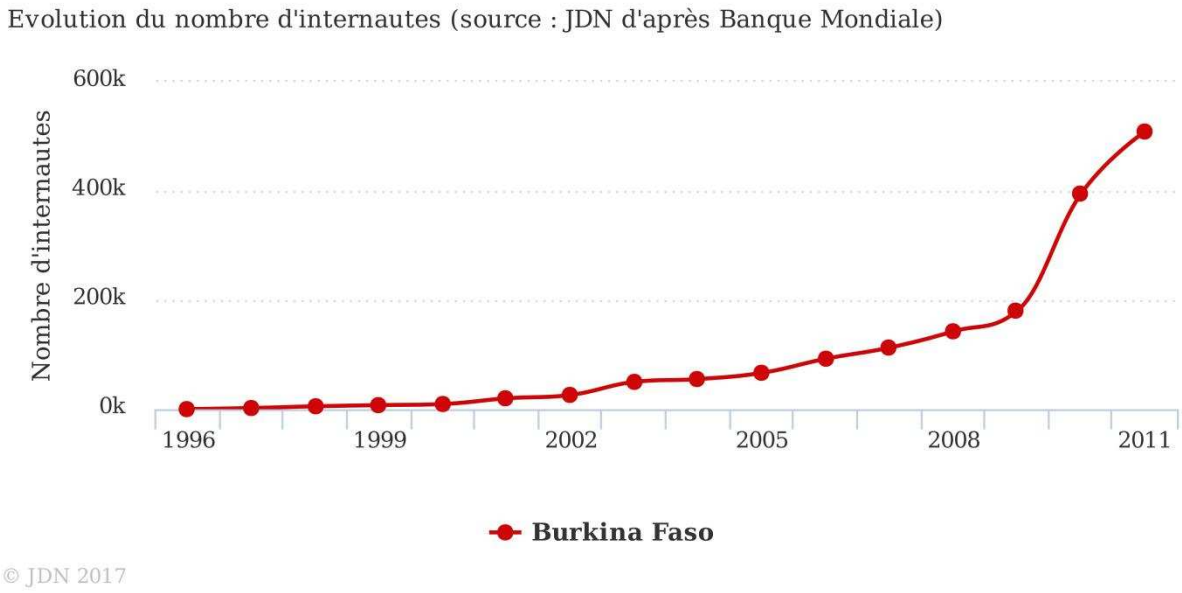

En 2014, au moment de l'insurrection populaire, le nombre d'internautes dans la population qui était de 3,00% en 2011 a triplé en passant à 10% comme l'illustre le tableau ci-dessous provenant de la Banque mondiale.

Figure 2 : Pourcentage des internautes

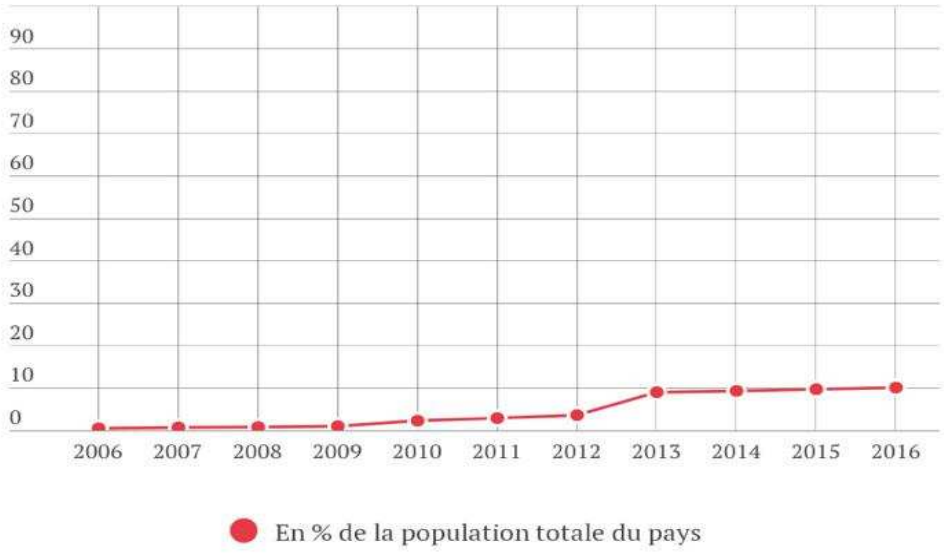

b. Le haut débit

Un autre chiffre important à souligner est le nombre d'abonnés haut débit. Ce nombre, selon la Banque Mondiale, concerne le nombre de personnes titulaires d'un abonnement Internet haut débit, cet abonnement pouvant être partagé par plusieurs personnes au sein d'un même foyer. Il est donc mécaniquement moins élevé que le nombre d'Internautes, qui recense le nombre de personnes se connectant à l'Internet. Est considéré comme un accès Internet haut débit un accès à Internet offrant un débit d'au moins 500 kbit/s.

Figure3 : Le haut débit au Burkina

	Burkina Faso	Rang Afrique	Rang monde
Nombre d'abonnés haut débit (2011)	14 063	n°23 sur 54	n°132 sur 195
Taux de pénétration de l'Internet haut débit	0,08 %	n°24 sur 54	n°141 sur 195

Source : JDN d'après Banque Mondiale

Selon toujours les données de la Banque Mondiale, l'évolution du nombre d'abonnés haut débit se représente comme suit :

Figure4 : Evolution du nombre d'abonnés haut débit

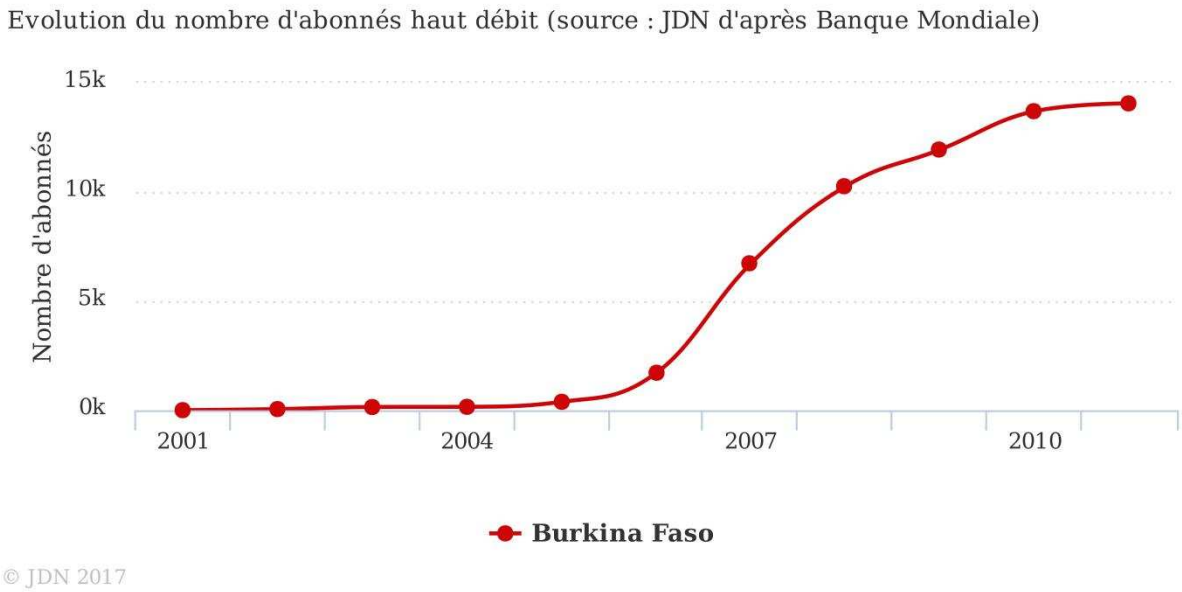

c. Lignes téléphoniques

En ce qui concerne la part de la population équipée d'un téléphone mobile ou d'un téléphone fixe au Burkina Faso, les donnaient se représentaient de cette manière en 2011 (téléphone mobile) et en 2010 (téléphone fixe):

Figure5 : L'accès au téléphone au Burkina

	Burkina Faso	Rang Afrique	Rang monde
Téléphone mobile			
Nombre d'abonnés (2011)	7 682 100	n°25 sur 54	n°90 sur 195
Taux de pénétration (2011)	45,27 %	n°36 sur 54	n°157 sur 195
Téléphone fixe			
Nombre d'abonnés (2010)	143 963	n°23 sur 54	n°129 sur 195
Taux de pénétration (2010)	0,83 %	n°33 sur 54	n°158 sur 195

Source : JDN d'après Banque Mondiale

En 2014, au moment de l'insurrection populaire, la part de la population équipée d'un mobile était de 71, 74%, le taux de pénétration de 9,7%.

Figure6 Part de la population équipée d'un téléphone mobile au Burkina Faso

(Et évolution sur les dernières années)

Source : Banque Mondiale

IV. Les médias sociaux au Burkina à la veille de l'insurrection populaire

Pour apprécier ou comprendre un éventuel rôle des médias sociaux dans la survenue de l'insurrection populaire au Burkina, il faut déjà avoir une idée plus ou moins exacte de l'expansion, de l'appropriation de ces technologies dans notre pays.

Comme nous l'avons déjà souligné à l'étape de la définition des concepts, les médias sociaux englobent aussi bien les réseaux sociaux que les espaces et les outils de production et de diffusion d'information, et surtout d'interactivité comme, les blogs, les wikis, les forums de discussion, les sites de partage de contenus comme YouTube et Dailymotion. Pour notre recherche, nous avons retenu les médias sociaux suivants : Facebook, Twitter, les blogs et les forums de discussion.

1. Facebook

Facebook est un réseau social qui donne l'occasion aux internautes de se créer un compte et un profil et d'y publier des informations. L'auteur du compte peut contrôler la confidentialité de ces informations. Toute personne qui possède un compte Facebook peut y publier ses photos, des messages, des articles, créer des groupes et des pages, partager des informations, etc.

Ce site permet d'interagir avec d'autres utilisateurs. Il est également doté d'une fonction de messagerie instantanée par laquelle les utilisateurs peuvent souvent discuter en conférence. Facebook a été fondé le 3 février 2004 par Marc Zuckerberg avec le nom « The Facebook ». Au départ, il était limité aux étudiants de l'Université d'Havard. Après l'achat du nom de domaine facebook.com, les créateurs ont enlevé le « *The* ».

Parmi les différents réseaux, Facebook reste sans conteste le plus utilisé au Burkina Faso. En avril 2013, à la veille de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le site Social Bakers, spécialisé dans l'étude des réseaux sociaux, présentait les statistiques suivantes sur le Burkina Faso :

- 149 700 utilisateurs de Facebook contre 111 300 utilisateurs en 2011
- 0,69% de taux de pénétration de la population totale(2011). 3% en juin 2016.
- 62% de taux d'atteinte de la population connectée (2011)
- 77% d'utilisateurs masculins contre 23% d'utilisatrices féminins
- Le Burkina Faso pointe à la 28è place des pays africains sur Facebook.
- L'Egypte est en tête avec plus de 13 010 580 d'utilisateurs suivi de l'Afrique du Sud avec 5 467 000 utilisateurs, du Maroc avec 5 346 660 utilisateurs, et de la Tunisie avec 3 millions d'utilisateurs.

2. Twitter

Twitter (Tweeter) est *« un web service en quelque sorte, qui permet d'envoyer gratuitement et instantanément des messages brefs, appelés « tweets » (« gazouillis »), via Internet, la messagerie instantanée (chat) ou SMS à condition que le message ne dépasse pas les 140 caractères* ».

« *Twitter utilise la technique du "microblog", un blog simplifié où les billets sont de courts textes (...) Dans ce cas, le microblog constitue un réseau social parce que*

chaque compte créé sur Twitter permet de suivre d'autres personnes et de générer une communauté de suiveurs » (Gazzi et Vielcanet, 2012 :36). Service de microblogage sur Internet lancée en juillet 2006, il permet de suivre des comptes à distance et de se tenir au courant de l'activité d'une personne. Un individu peut ainsi devenir un leader d'opinion et influencer (in)directement une politique, fusse-t-elle étatique.

Selon Cyriaque Paré (Paré, 2015), *« Twitter, s'il a connu une percée pendant l'insurrection populaire, son expansion au Burkina comme réseau de diffusion d'information et de mobilisation restait encore limitée »*. Cette situation est due notamment au fait que Twitter demande à son utilisateur d'être permanemment connecté à Internet pour bien profiter de ses services ; ce que les conditions permettent aujourd'hui difficilement au Burkina.

Néanmoins, quelques initiatives ont été remarquées dans la tweetosphère burkinabè avec la création du hashtag *« lwili* ». Ce mot-clé qui signifie, en mooré « *oiseau »*, en référence à l'oiseau de Twitter a été créé en février 2013 par un groupe de twitteurs burkinabè regroupés sous le nom de #TweetUp226 pour relier les informations sur le Burkina. Selon des membres de ce groupe interrogés en début mars 2015 par Cyriaque Paré, les *« hashtags les plus utilisés sur le Burkina seraient : #lwili, #BurkinaFaso, #Team226, #bf226* »

Pour illustrer le rôle de ce réseau social, on peut signaler que le hashtag #lwili a été utilisé plus 25 000 fois dans la seule journée du 30 octobre, quand #burkina dépassait les 35 000 utilisations selon l'hebdomadaire Jeune Afrique.

3. Les blogs

Olivier Tredan dans le Cahier de Recherche de juin 2008, définit les blogs comme :

« Des sites personnels, très régulièrement mis à jour, une sorte de publications agrémentées de commentaires personnels. Les blogs diffusent de courts billets, habituellement datés (jour et heure), et publiés dans l'ordre chronologique inversé. Cette présentation leur donne l'allure d'un journal personnel en ligne, accessible à tous les internautes ».

Astrid de Roquemaurel et Delphine Vaufrey nous apprennent que « *le mot blog (abréviation de weblog) est la contraction de deux mots anglais, « web » (Internet) et « logbook »* (journal de bord de la marine et de l'aviation américaines) De Roquemaurel (2008 : 4). Ressemblant à un journal en ligne, le blog se caractérise par l'interactivité

entre l'auteur et ses lecteurs. Plusieurs plateformes ont été créées pour permettre d'héberger les blogs.

On peut citer Wordpress, Blogger, Blog4ever etc. Notons que la blogosphère est l'ensemble des blogs. Ainsi, pour designer l'ensemble des blogs burkinabè, l'on emploiera l'expression *« blogosphère burkinabè »*.

4. Le forum

Il s'agit d'un espace de libre débat où les internautes ou *« forumistes »* échangent sur des thèmes précis. Pour les forums, il s'agit d'un espace de discussion sur des thèmes divers et chacun en s'identifiant peut lancer une discussion. Le forum est constitué de plusieurs rédacteurs. Pourtant avec le blog, on a généralement une personne qui est responsable de son outil. Le blog peut manquer de commentaire. Le forum perd son essence si l'on empêche les autres de poster leurs commentaires. Pour les besoins de cette étude, nous nous sommes limités au forum des articles publiés sur le portail d'information en ligne Lefaso.net du 21 au 31 octobre 2014.

Conclusion partielle

Dans cette partie, nous sommes revenu sur le contexte dans lequel l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 s'est produite. Ainsi, l'étape nous a permis de comprendre que c'est dans un contexte socio-politique et économique particulier que les évènements se sont passés. On peut retenir entre autres la longue tradition de lutte et de résistance du peuple burkinabè, une grande fracture sociale marquée par une population très jeune, et la volonté des autorités de l'époque d'installer un pouvoir à vie pour un seul individu à savoir, Blaise Compaoré.

En plus, l'insurrection populaire s'est produite dans un contexte médiatique particulier. Même si la fracture numérique est toujours d'actualité au Burkina Faso, il faut reconnaître que c'est dans un contexte de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), que la révolte populaire est intervenue. Avant donc cette insurrection, les jeunes burkinabè étaient interconnectés, branchés à des réseaux mondiaux et informés de plusieurs manières (Smartphones, tablettes, infos mobiles,…).

Enfin, malgré les grandes différences sociales, culturelles et économiques qui existent entre l'Afrique du Nord et le reste du continent, les protestations de masse en Tunisie et en

Égypte où les médias sociaux ont été grandement exploités ont focalisé l'attention de millions d'Africains de tous horizons dont les Burkinabè naturellement.

ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

Cette troisième et dernière partie de notre recherche présente nos résultats d'analyse en trois chapitres correspondant aux différents volets de notre questionnement de recherche, à savoir : les usages des médias sociaux avant et pendant l'insurrection populaire d'octobre 2014 ou formes d'expressions du cyber-activisme, les limites du rôle des médias sociaux dans la survenue de cette insurrection et les facteurs concomitants dans la forte mobilisation des Burkinabè.

Nous présentons donc, dans le premier chapitre, les résultats de notre étude sur la façon dont les médias sociaux ont été utilisés avant et pendant l'insurrection populaire d'octobre 2014. Nous y décrivons principalement les usages observés.

Dans le second chapitre, il sera question des limites du rôle des médias sociaux dans la survenue de cette insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Enfin, dans le dernier chapitre, nous nous proposons de nous arrêter sur les autres facteurs qui en plus des outils de communication comme les médias sociaux, ont contribué à la forte mobilisation des Burkinabè.

Chapitre 1 – Les usages des médias sociaux avant et pendant l'insurrection populaire

L'analyse de contenu nous a permis de retenir trois usages principaux des médias sociaux : les médias sociaux comme moyens d'information et de mobilisation, les médias sociaux comme outils de conscientisation et de contestation politique, les médias sociaux comme cadre de débat démocratique. En plus de ces formes d'expression sur les médias sociaux, une esquisse a été faite de la place des médias sociaux dans la stratégie de mobilisation des différentes structures comme les partis politiques et les OSC.

I. Les médias sociaux : moyens d'information et de mobilisation

A travers l'analyse de contenu qualitative des médias sociaux, le premier constat que l'on peut faire est que ces nouveaux médias ont été des moyens d'information et de mobilisation avant et pendant l'insurrection populaire de 2014.

En tant que moyens d'expression, les médias sociaux ont servi de canaux de diffusion de l'information sur la question de la modification de l'article 37 et la mise en place du sénat. La résistance contre la modification de l'article 37 sur les médias sociaux a d'ailleurs commencé depuis 2011 à travers la création de nombreux groupes Facebook. « *Mouvement Blaise Compaoré doit partir », « Non au sénat », « Touche pas à mon article 37 », « M37 : Mouvement contre la révision de l'article 37 au Burkina Faso », « Collectif Blaise Compaoré dégage».*

Dans le même ordre d'idées, Cyriaque Paré dira à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse le 20 octobre 2015, que la première tentative « *d'insurrection populaire* » par les réseaux sociaux au Burkina pourrait être située en 2011. « *Cette année-là, surfant sur la vague du printemps arabe et profitant de la contestation du pouvoir impulsée par les mutineries militaires, plusieurs groupes ont vu le jour sur les médias sociaux, essentiellement sur Facebook et les blogs pour réclamer le départ de Blaise Compaoré* ».

Expliquant la raison d'être de leur page Facebook, Le groupe "La voix des Burkinabè'' (http://www.facebook.com/groups/turfaso/), avec un peu plus de 4600 membres en mai 2012 écrivait que :

« *S'inspirant du rôle majeur joué par les réseaux sociaux sur internet comme Facebook dans le succès des luttes populaires des peuples arabes notamment en Tunisie et en*

Egypte, le groupe, est créé pour soutenir et populariser les luttes des masses populaires au Burkina Faso. Il sert d'une part à diffuser toutes les informations sur les luttes organisées par le peuple burkinabè pour le changement, et d'autre part, sensibiliser et mobiliser toutes les couches sociales de la population en particulier les jeunes ayant accès à internet pour qu'ils participent activement aux différentes luttes de notre peuple ».

Dans le fond, les Burkinabè ont su profiter des avantages offerts par les médias sociaux appelés médias alternatifs. Toutes les activités, toutes les informations liées à la question de la modification de la constitution ont trouvé un écho favorable sur les nouveaux médias. A titre illustratif, on pouvait lire sur la page Facebook de Hervé Ouattara, leader du mouvement citoyen le Collectif Anti-référendum (CAR) le 26 octobre 2014, veille de la marche des femmes :

« *Mot d'ordre de demain lundi 27 Octobre : dès 6h00 : de l'échangeur de l'Est et tout le long du tronçon jusqu'au rond-point de la patte d'oie bloqué (en passant par la ZAD le rond-point de CFAO - l'échangeur de Ouaga 2000 - la gare routière) Pont de baskuy et pont de boinsyaare également. Ne brûlons pas, soyons pacifique. Merci Camarades* ».

7. <u>Capture d'écran d'appel à la mobilisation du CAR</u>

Dans la même lancée, on pouvait lire sur la page Facebook du Chef de File de l'Opposition Politique (CFOP) le 30 octobre 2014, jour du vote du projet de loi à l'Assemblée Nationale :

« *Combattants de la liberté, merci pour votre grand discernement. D'Est en Ouest, du Nord au Sud merci pour votre grande mobilisation contre la modification de l'article 37.*

Aujourd'hui, rendons-nous massivement à l'Assemblée Nationale car le devoir de la patrie nous y appelle. D'Est en Ouest, du Nord au Sud, nous avons tenu à affirmer notre attachement au respect de la constitution. Sortons nombreux ce matin 30 octobre pour aller assister les députés dans le choix de l'avenir radieux ou triste du Burkina Faso. Ceux qui ne pourront pas faire le déplacement dans les villes lointaines du pays pourront se rassembler pacifiquement devant les différentes mairies des différentes localités en soutien aux députés intègres ».

Dans la dernière ligne droite de l'opposition à la modification de l'article 37 après l'introduction de l'avant-projet de loi à hémicycle, c'est notamment sur les médias sociaux qu'on avait les informations les plus récentes et les renseignements les plus pratiques selon Cyriaque Paré:

« *Comment se protéger des effets des gaz lacrymogènes, quel était le dispositif de sécurité autour de l'Assemblée nationale et comment prendre d'assaut « l'ennemi » ? Lors de la bataille finale, la cartographie du dispositif sécuritaire, la liste des députés de la majorité ainsi que leurs numéros de téléphone, parfois même les coordonnées géographiques de leurs maisons afin de les harceler et leur faire renoncer à leur funeste projet de modification de la constitution, etc. ; toutes ces informations étaient en ligne sur les médias sociaux* ».

8. Capture d'écran : information pratique

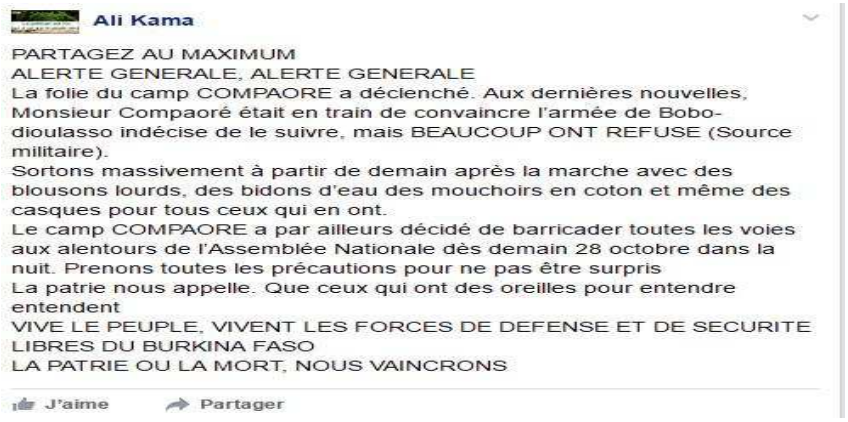

Sur les réseaux sociaux, les appels à la manifestation de la journée du 30 octobre qui devrait voir le vote de la modification de l'article 37 par l'Assemblée Nationale comme souligné précédemment, se sont multipliés. Ainsi, sur la page Facebook du Balai Citoyen, les administrateurs appelaient « *toutes les autres villes à s'activer également pour maintenir la pression sur le régime moribond et criminel* ». Le Cadre de Réflexion Actions

Démocratiques, quant à lui, martelait : « *l'heure est grave, appel est lancé au peuple de réinvestir la rue dès cet instant* » (Bantenga, 2015 : 67).

9. Capture d'écran d'appel à la mobilisation du mouvement ça suffit

Pour tout dire, les médias sociaux ont joué un rôle important dans la diffusion de l'information sur la question de l'article 37. Ils avaient l'avantage de ne pas être contrôlés par les pouvoir publics. Toute chose qui a permis à un plus grand nombre de pouvoir s'en servir pour alimenter la mobilisation et informer les forces sociales et politiques.

II. Les médias sociaux : Moyens de conscientisation et de contestation politique

L'autre contribution des médias sociaux dans la survenue de l'insurrection populaire de fin octobre 2014 est qu'ils ont été des canaux de conscientisation et de contestation.

C'est sur ces plateformes que de nombreux Burkinabè qui avaient accès à Internet passaient pour donner leur position sur les questions de l'heure, en l'occurrence, celles

concernant la modification de l'article 37. Les médias, comme l'ont déjà souligné plusieurs études (Drache, 2014 ; Granjon, 2001), sont des outils de contestation politique. A travers les succès des grandes manifestions organisées par le CFOP, on pouvait supposer que des millions de Burkinabè étaient opposés à la modification de l'article 37.

Les médias sociaux ont été de véritables vitrines pour ces derniers de le faire savoir en tout temps et à tout moment. C'est ainsi que sur les différentes pages Facebook d'OSC, de partis politiques, de web-activistes ou de simples citoyens, les uns et les autres contestaient à longueur de journées la volonté de patrimonialisation du pouvoir du président Blaise Compaoré et de son parti le CDP. Comme exemples, on pouvait lire sur certains réseaux sociaux :

« Y a quoi même? Blaise Compaoré, Si tu ne te présente pas y a quoi même? Toi seul détiens aujourd'hui la Paix pour le Burkina Faso. Si demain matin tu te lèves, tu prends ta voiture et tu vas à la Radio et à la Télé et tu nous dis : Concitoyennes - Concitoyens : pour la paix au Burkina Faso, je retire le projet de loi à l'Assemblée Nationale ça va te faire quoi même? Grand frère! Fais le pour la paix au Faso » (Page Facebook d'Hervé Ouattara, publié le 25 octobre 2014).

Le rôle contestataire des médias sociaux a été perçu lors des journées des 30 et du 31 octobre 2014. Les manifestants qui étaient sur le terrain ont pris les images et ont posté sur Facebook. « *Avec le phénomène des partages, ces images ont largement fait le tour du réseau et cela a certainement galvanisé les manifestants. Cela a augmenté l'indignation des gens et les a conduits à demander le départ de Blaise Compaoré* » (entretien avec Abdou Zouré, rédacteur chef du média en ligne burkina24.com).

Cette réalité s'est vérifiée notamment lorsque les premiers morts ont été enregistrés le 30 octobre. Les photos de morts baignant dans leur sang ont été immédiatement publiées et partagées sur les réseaux sociaux avec le message suivant : « *Peut-on être légitime après ça? Non ! Camarades, la lutte continue. Nous ne voulons pas Mr Compaoré Blaise au pouvoir* » (Page Facebook du mouvement « ça suffit » publié le 30 octobre 2014).

10. <u>Capture d'écran illustrant le rôle des médias sociaux comme outils de contestation et d'indignation</u>

Pour contester et dénoncer l'organisation d'un référendum au Burkina Faso, les médias sociaux ont été sollicités. Une campagne de refus dudit référendum a même été lancée sur les réseaux sociaux par un certain Charles K. Samir Somé. Durant le laps de temps qu'a duré la campagne (19 mai-19 juin 2014), des centaines de photos ont été confectionnées avec le message anti-référendaire: "*Je dis NON au Referendum au Burkina Faso. Et TOI?"*. Le succès du concept a d'ailleurs séduit les pro-référendum si bien qu'ils n'ont pas hésité à le plagier.

11. Capture d'écran de l'opposition au référendum sur les médias sociaux

Un autre objectif poursuivi par les web-activistes était la conscientisation des internautes sur les enjeux réels de la modification de la constitution. Ainsi, à la veille de chaque manifestation du CFOP ou du Front Républicain qui regroupait les partis favorables à la modification de l'article 37, les réseaux sociaux étaient investis pour conscientiser les populations sur les enjeux de l'heure.

Dans cet exercice, la contribution des Burkinabè de la diaspora a été importante. Loin des terrains de luttes, ces derniers ont profité des avantages offerts par les nouveaux médias pour sensibiliser leurs compatriotes et apporter leur contribution à l'éveil des consciences.

L'un d'entre eux écrira à la veille de la marche de l'Opposition et de la société civile du 28 octobre 2014 sur la page Facebook dédiée à la lutte du CFOP contre le référendum :

« *À la veille de cette marche organisée par l'opposition, toutes mes pensées son rivées vers le Burkina Faso, notre chère Patrie. Je saisie donc l'opportunité actuelle pour exprimer toute ma solidarité. Il s'agit surtout d'un appel à lutter contre l'oppression en général et en particulier contre celle que nous subissons au pays des hommes intègres* ».

Après avoir évoqué toutes les raisons qui justifient selon lui que les Burkinabè se mobilisent pour dire non à la modification de la constitution, il conclue son propos en ces termes :

« *J'écris ce message juste pour appeler chacun de nous à être solidaire. La marche de demain doit être du jamais vu. Aussi, je m'inspirerai des paroles de l'illustre Bob Marley pour écrire les paroles ci-dessous. N'aideras-tu pas à faire cette marche? Cette marche de la liberté. Ne répondras-tu pas à cet appel ? L'appel de la liberté et du droit. Combien de temps vont-ils encore tuer nos prophètes (Martin Luther KING, Patrice LUMUMBA, Philippe Zinda KABORE, Thomas SANKARA, Norbert ZONGO, Salifou NEBIE, ...) ? Pendant que nous observons impassibles? Émancipons-nous de l'esclavage mental car aucune autre personne que nous-même ne peut libérer nos esprits et libérer notre peuple du joug de l'ennemi. N'ayons aucune peur, même celle de la bombe atomique car aucune de ces forces ne peut stopper le temps* ».

12. Capture d'écran de contestation et conscientisation

Comme l'a si bien noté Cyriaque Paré dans sa communication sur le rôle des médias sociaux dans la survenue de l'insurrection populaire, « *c'est un véritable combat idéologique et politique qui s'est engagé sur les plates-formes Internet avec ses spécialistes de divers horizons* ». Nombreux sont les lecteurs disait-il dans sa communication, qui ont :

« *suivi avec une certaine délectation, les batailles rangées entre pro et anti sénat, pro et anti référendum, pro et anti Article 37 qui ont opposé les intellectuels de l'intérieur et de la diaspora dans les rubriques « Opinion », « Tribune libre » de plusieurs sites Web comme Lefaso.net* ». Ainsi, « *des gens comme Sayouba Traoré, Christophe Dabiré, Hervé Somé, Sidi Sidibé, Sibiri Nestor Samné sont des noms de combattants de la plume qui sont restés gravés dans certaines mémoires tout comme le sont aussi, sous un autre registre,*

Mamadou Djibo, Franklin Nyamsi qui se sont livré d'homériques combats politiques et idéologiques sur le Web ».

A travers toutes ces publications sur les médias sociaux, ils ont tous participé à l'éveil des consciences et à la mobilisation des populations qui ont certainement trouvé dans « *leurs analyses les forces nécessaires pour se dresser contre l'injustice, pour s'engager dans la dynamique du changement social* ».

Au total, on peut affirmer qu'en tant qu'instruments de revendication et de contestation politiques, les réseaux sociaux ont grandement contribué à façonner les esprits et à permettre l'avènement de l'insurrection des 30 et 31 octobre.

III. Les médias sociaux : ou la naissance d'un nouvel espace public

Au début des années 1990, Internet a été souvent présenté comme une nouvelle agora électronique. Dans le premier livre qui va populariser cette nouvelle technologie (Rheingol, 1994), le journaliste Howard Rheingold compare longuement Internet à l'espace public habermassien. Il y voit particulièrement un dispositif capable de revitaliser la démocratie. Cette vision politique d'Internet sera reprise par de nombreux auteurs et notamment par Al Gore, alors vice-président des Etats-Unis, lors d'un discours à l'Union Internationale des Télécommunications (Gore, 1994), où il parle de *« nouvel âge athénien de la démocratie* ».

En effet, depuis qu'Internet a commencé à être accessible à un plus grand nombre de personnes à travers le monde, une controverse est omniprésente : ce nouveau dispositif de communication favorise-t-il le débat démocratique ? Cette discussion a trouvé une nouvelle actualité avec l'apparition des blogs, des réseaux sociaux et plus largement, des applications du web 2.0 qui permettent à l'internaute de s'exprimer encore plus facilement que précédemment (Patrice, 2008 : 159-185).

A travers une analyse de contenu du forum d'articles du portail d'information lefaso.net, Évariste Dakouré (Dakouré, 2011), s'était déjà penché sur la contribution du web2.0 dans l'animation du débat démocratique pendant les manifestations des militaires burkinabé en 2011. Il est arrivé à la conclusion selon laquelle ces forums constituaient un espace public partiel et participaient de fait au progrès du débat démocratique au Burkina Faso.

Pour analyser la contribution des médias sociaux dans l'animation du débat démocratique sur la question de la modification de l'article 37, nous nous sommes intéressé aux articles publiés à cet effet sur le portail d'information lefaso.net. La période considérée va du 21 octobre (jour de l'adoption de l'avant-projet de loi au cours d'un conseil des ministres extraordinaires) au 31 octobre 2014 (jour de la démission et la fuite du président Blaise Compaoré). Au cours de ces 10 jours, 115 articles concernant la modification de la constitution ont été publiés. Ces articles étaient la plupart du temps des écrits de personnes externes à ce média en ligne. Il est à préciser que ce qui nous intéressent ici ce ne sont pas les articles en eux-mêmes mais les commentaires qu'ils ont suscités sur le forum de discussion.

En considérant déjà ce grand nombre d'articles provenant de plusieurs horizons en un si laps de temps, on peut tirer comme première leçon que ce média social a été une véritable plateforme de débat démocratique où plusieurs opinions diverses ont été exprimées. En plus de cela, environ 5825 messages de forums ont accompagné ces 115 articles. Cela veut dire que des milliers de Burkinabè (même si cela est à relativiser du moment où ce sont souvent les mêmes personnes qui interviennent la plupart du temps), ont pu s'exprimer sur la question. Ils ont pu, grâce à cet outil, réaffirmer leur position sur la question de la modification de la constitution. A la différence des médias traditionnels comme la presse écrite, la radio ou la télévision qui ne sont accessibles qu'à un certain nombre de personnes, Internet permet à plus de personnes de s'y exprimer. Il met surtout en situation d'égalité, l'émetteur et le récepteur. C'est donc, à première vue, l'outil idéal pour une démocratie participative où le citoyen pourrait intervenir très régulièrement dans le débat public. Lévy (2002) nous dit d'ailleurs que :

« *l'opinion publique se forgera de plus en plus dans des listes de discussions, forum, chat rooms, réseaux de sites webs interconnectés (...) L'expansion de l'Internet est portée par une vague de fond dont on n'a pas fini de mesurer l'ampleur et la force : la libération de la parole (...) Le nouveau médium est donc particulièrement favorable à un dépassement de l'espace public classique* » (Levy, 2002 : 58 et 62).

Toutefois, nous signalons que les médias sociaux soulèvent différentes questions concernant la construction d'une opinion publique. L'aspect ludique, personnel et commercial qui constitue une part majeure de ces nouveaux médias laisserait à ce qui

relève de l'opinion publique ou du débat des idées une part marginale, ce qui ne construirait pas un espace public au sens d'Habermas du terme.

Ce qui est intéressant à souligner à travers l'analyse de contenu qualitative que nous avons faite, est que les Burkinabè se sont servis du forum pour d'une part débattre des questions de l'heure, et d'autre part, informer et mobiliser d'autres Burkinabè à se dresser contre la volonté du pouvoir en place de modifier la constitution.

Ainsi, après la publication du compte-rendu du conseil extraordinaire des ministres du 21 octobre 2014, on a assisté à un bouillonnement et un foisonnement de point de vue, d'analyse et de déclaration par des citoyens qui se prononçaient sur la décision du conseil des ministres qui venait d'adopter l'avant-projet de loi autorisant la modification de la constitution. A travers notre analyse de contenu, on a constaté que plus de 300 personnes ont posté un commentaire après la publication de l'article par lefaso.net.

Comme on pouvait s'y attendre, les réactions de chaque *« forumiste »* variaient en fonction de son camp : Pro ou anti-référendum. Concernant les opposants à la modification de l'article 37, les réactions peuvent être rangées en deux catégories : la contestation de la décision prise et l'appel à la mobilisation. A tire illustratif, on peut noter ces réactions qui appelaient à la mobilisation des Burkinabè pour contrer la modification de l'article 37 :

« *Voilà ce qui est dit et tant difficile à accoucher. Le président est sorti de son silence pour dire qu'il veut le referendum. Les choses sérieuses peuvent commencer maintenant. En tout cas tous ceux qui sont fiers d'être burkinabé doivent se mettre debout comme un seul homme pour dire non catégorique a ce projet de patrimonialisation du pouvoir et la présidence à vie. Si ce projet voit le jour il faudrait changer le nom du Burkina Faso pour mettre COMPAORE FASO et je ne suis pas de ce pays-là. On doit montrer à Blaise de quel bois on se chauffe à présent. A bon entendeur salut* » ! (*Le 21 octobre 2014 à 15:18, en réaction au compte-rendu du conseil des ministres).*

Dans la même lancée, un autre dira : « *Peuple du Burkina Faso, tes ancêtres n'étaient pas moutons, ainsi tu ne seras pas mouton. Lève-toi et conquiert ta dignité. La patrie ou la mort nous vaincrons* ».

Quant aux pro-référendum, l'adoption de l'avant-projet de loi par le conseil des ministres est apparu comme un soulagement pour eux. C'est donc tout naturellement qu'ils ont apporté leur soutien au gouvernement comme ce participant au forum : « *On ira au*

référendum pian ! En plus du fait qu'il soit légal, il est aussi légitime. Et donc je ne vois pas ce qui pourrait l'empêcher de se tenir. On doit le tenir mais rapidement. L'opposition pourra voir ailleurs. Vive le référendum » !

L'autre constat que nous pouvons faire en analysant le forum des internautes, c'est l'indignation de nombreux Burkinabè face non seulement à ce qu'ils ont appelé l'entêtement du président Compaoré à vouloir modifier la constitution, mais encore, le soutien de dernière minute que l'Alliance pour la Démocratie et le Fédéralisme/Rassemblement démocratique Africain (ADF/RDA) a apporté aux partisans de la modification de l'article 37.

Lorsque la déclaration de ce parti annonçant son ralliement au camp du oui a été rendue publique, il y a eu une levée de boucliers contre une telle décision sur les médias sociaux. Le ton et la virulence avec lesquels certains participants au forum s'exprimaient est inconcevable dans un média classique. Mais grâce à l'anonymat offert par Internet, les uns et les autres pouvaient se donner à cœur joie à la critique.

Morceaux choisis :

« *Il faut faire très attention à votre comportement. Vous avez dit depuis que vous êtes contre la modification de l'article 37 et que s'il y a referendum, vous allez voter contre. Vous prenez des millions pour sacrifier le peuple. Mais sachez une chose, vous risquez de vous sacrifiez vous-même. Au nom de quelle paix ? Est-ce que sans la modification de l'article 37, il n'y a pas de paix. Si l'article n'était pas touché, qui viendra créer une crise au Faso ? Depuis 2009, les évêques ont tiré la sonnette d'alarme pour vous dire de ne pas toucher à l'article 37. (Le 25 octobre 2014 à 16:50 En réponse à : Soutien de l'ADF-RDA à la modification de l'article 37 : « L'ADF-RDA a fait le choix de la paix et de la démocratie », dixit Gilbert Ouédraogo*).

Un autre participant au forum ira plus loin en affirmant :

« *Le Burkina Faso a mal à ses leaders politiques, qui ont la boulimie du pouvoir et non du devoir. Dans un tel climat socio politique controversant, ce traitre de toujours se joint au roi et chef de tous les traitres de tous les temps, Blaise Compaoré. Il n'y a pas de surprise face à des gens comme ce Gilbert, fils de traitre et des gens compromis acquis à la cause de tous ces dirigeants qui ont pour destin de faire honte à l'Afrique et au Burkina. Quand un homme n'a pas de parole d'honneur ni de dignité, il ne mérite plus rien du tout.*

Réveillons-nous et chassons les traitres du peuple, ceux qui n'aime pas la paix, c'est bien eux ».

Certes, ce n'est pas la fluidification de la parole, ou encore moins son accélération, qui créent les conditions d'une compréhension mutuelle. Trop de vitesse dans la communication, trop d'informations échangées à tout moment peuvent créer un certain non-sens.

Toutefois, nous pouvons reconnaître que les médias sociaux ont apporté un plus dans le débat politique au Burkina Faso en permettant aux Burkinabè de l'intérieur et de la diaspora de s'exprimer longuement sur la question de la modification de l'article 37. L'opportunité que les médias sociaux ont donnée aux populations de pouvoir s'exprimer a certainement contribué à les galvaniser et à les encourager à quitter le combat virtuel pour investir les terrains de luttes et ainsi traduire en faits ce qu'ils proclamaient à travers Internet.

En plus, si les médias jouaient autrefois un rôle décisif dans la détermination des thèmes autour desquels s'instauraient les débats dans la société, (fonction d'agenda), aujourd'hui, les médias sociaux offrent plus de possibilité quant aux choix des sujets qui intéressent les membres et des thèmes à débattre. Par conséquent, les médias sociaux remettent en cause la hiérarchie des sujets qui créent l'actualité : *« nous assistons à un basculement d'un temps où les médias disaient aux gens de quoi ils devaient débattre vers un temps où les gens inspirent aux médias des sujets qu'ils souhaitent voir traiter »* (Zammar, *2012 : 310).*

IV. Les médias sociaux dans les stratégies de mobilisation

Dans l'optique de mobiliser les Burkinabè à s'opposer à la modification de l'article 37 et à la mise en place du sénat, plusieurs outils et stratégies de mobilisation ont été employés dont les médias sociaux. Il ressort de notre enquête de terrain que toutes les structures (OSC et partis politiques) qui ont été aux avant-postes de la mobilisation citoyenne, ont fait usage des nouveaux médias.

Ainsi, selon Idrissa Barry, chargé de communication du Balai Citoyen, pour :

« Mobiliser la jeunesse, le Balai Citoyen, dès sa naissance, a créé une page Facebook, un compte Twitter et ses différents membres en ont fait de même. Rapidement, on s'est rendu

compte que beaucoup de Burkinabè de l'intérieur et de la diaspora ont y ont adhéré. Ils ont « liker » la page. C'était des milliers personnes. Tous les jours, les gens visitaient la page, les informations qu'on diffusait les intéressaient et pour suivre l'actualité ils cherchaient à avoir la position du BC à travers sa page Facebook ».

Cela a été également une réalité au niveau du mouvement 2 heures pour nous 2 heures pour l'Afrique. Son président, Serge Bayala assure qu'ils ont tout de suite compris que les étudiants utilisaient l'outil Internet. Ils ont donc créé une page Facebook « *en vue de créer un débat virtuel et quand il y avait une activité lancée par la société civile ou l'opposition, on envoyait des messages aux camarades via Facebook pour les inviter à prendre part à l'activité* ».

Pour justifier leur utilisation des médias sociaux, le CGD à travers son chargé de programme, Anthelme Somda, explique qu'ils se sont rendus compte que beaucoup de Burkinabè étaient en dehors des médias classiques. Il fallait donc selon lui, « *les rejoindre là où ils se trouvaient* ». Les médias sociaux font partie de ces lieux de rencontre des Burkinabè.

Les web-activistes quant à eux, ont fait un usage massif des médias sociaux. L'un d'eux que nous avons rencontré, Souleymane Ouédraogo plus connu sous le sobriquet de Basic Soul raconte :

« *Avant l'insurrection populaire, quand on a commencé à s'opposer d'abord à la mise en place du sénat puis la modification de l'article 37 jusqu'à la désobéissance civile qui a entrainé l'insurrection populaire, j'ai utilisé abondamment les réseaux sociaux et notamment Facebook à titre personnel mais aussi en tant que gestionnaire de la page Facebook et des outils de communication numérique du Balai Citoyen. L'objectif était de diffuser un certain nombre d'information mais également mobiliser les militants et ceux qui me suivaient sur Facebook* ».

Il faut ajouter les médias sociaux représentaient un certain avantage pour les OSC, les partis politiques et les web-activistes. Il y a d'abord l'instantanéité qu'ils offrent. En effet, quand un web-activiste publie quelque chose sur Facebook comme un mot d'ordre de manifestation et de mobilisation, il y a des milliers de personnes qui sont susceptibles d'avoir l'information de façon immédiate. En plus, avec les médias sociaux, on a plus besoin de relais. « *C'est un outil qui permet de communiquer directement à notre public*

cible sans avoir besoin d'un organe de presse qui a sa façon de travailler et de traiter l'information. Nous on contourne ce filtre et on s'adresse directement à notre public » selon Basic Soul.

Parlant toujours des avantages des médias sociaux qui ont justifié leur utilisation par les structures de mobilisation et les citoyens ordinaires, Cyriaque paré, fondateur du portail Lefaso.net explique « *que les réseaux sociaux échappent un peu à un contrôle assez traditionnel* ». Pour ce faire, Facebook et twitter ont servi selon lui « *de canaux d'information et d'interpellation* ».

En plus, les réseaux sociaux offraient un cadre de liberté d'expression qui n'existe pas ailleurs. Dans les fora de discussion notamment, l'anonymat favorise un ton d'expression libertaire. Cela a participé au débat politique et à la mobilisation politique. Les médias sociaux ont donc permis aux gens de s'exprimer très abondamment et de prendre des positions tranchées qu'ils ne peuvent pas avoir ailleurs. *« La participation citoyenne peut s'exprimer plus efficacement sur les réseaux sociaux que sur les médias classiques où les tranches de temps et les pages de journaux ne permettent pas toujours* » a-t-il conclue. Ajoutons enfin que les médias classiques ont des contraintes déontologiques qui font qu'ils ne peuvent pas tout publier. Ce qui n'est pas le cas des nouveaux médias.

En ce qui concerne toujours l'usage des médias sociaux avant et pendant l'insurrection populaire, des partis politiques comme le MPP, l'UPC et le CDP, ont mis en place une sorte de « *community manager* » chargées de faire un travail de veille citoyenne. Ces dernières étaient constamment sur les réseaux sociaux et étaient chargés d'alimenter et d'influencer les débats en leur faveur.

En plus des médias sociaux, de nombreux autres outils de mobilisation ont été employés pour rejoindre les Burkinabè dans leurs différents lieux de rencontre. Ces points de rencontres incluent les marchés et yaars, les maquis, les grins, etc. Pour ce faire des structures comme le Balai Citoyen ont fait de la mobilisation directe à travers l'usage d'un porte-char avec un micro et la sonorisation. Somda explique les avantages d'une telle stratégie :

« Vous touchez directement les gens sans passer par les médias et cela porte. Les gens ont l'information, ils savent que la manifestation aura lieu par exemple demain ou après-demain. Le ton que vous utilisé, les mots employés peuvent mobiliser certaines personnes

alors que si c'est dans les médias classiques, le journaliste ne peut pas se mettre à parler comme il veut parce qu'il y a des règles déontologiques à respecter.

Pour tout dire, les Burkinabè ont utilisé tous les outils de mobilisation qui étaient à leur disposition (marches-meetings, conférences publiques, médias traditionnels, médias sociaux, flyers et crieurs-publics).

En résumé, « *dans chaque pays, la population a répondu avec les mêmes moyens que le pouvoir : internet contre Internet, téléphone contre téléphone… ou encore dromadaire contre dromadaire. C'est un peu caricatural, mais vrai. Le peuple s'adapte en fonction des « armes » à sa disposition » (François Bernard-Huygues, « Une géopolitique sous influence », Observatoire géostratégique de l'information. IRIS, 5 juillet 2011, p. 1. Disponible en ligne: http://www.iris-france.org/docs/kfm_docs/docs/2011-07-12-diplomatie-publique-softpower.pdf (consulté le 15 janvier 2017).*

Chapitre 2 – L'impact des médias sociaux dans la mobilisation des populations

La question du rôle des médias sociaux dans les révolutions survenues ces dernières années que ce soit en Iran en 2009 ou le « *printemps arabe* » en 2011, est souvent traitée de manière caricaturale. Certains n'ont pas hésité à parler de « *révolution Facebook* », « *révolution Twitter* » ou « *révolution WikiLeaks* », présentant l'avènement du Web social comme la cause principale du déclenchement des révoltes. D'autres, au contraire, ont expliqué qu'Internet n'avait joué aucun rôle (Faris, 2012).

Le Burkina Faso n'échappe pas à cette règle. En effet, alors que l'insurrection populaire venait de se terminer, de nombreux observateurs n'ont pas hésité à affirmer que les TIC et plus précisément les médias sociaux ont été déterminants pour mobiliser et coordonner toutes les actions ayant conduit à la déstabilisation du régime et la démission du président Compaoré (Batenga, 2015 : 31). Au même moment, certains médias se sont vite empressés de se demander si la révolution burkinabè était vraiment une révolution 2.0 (Jeune Afrique, 31 octobre 2014) ? Ce dualisme dans la perception du rôle des médias sociaux dans le changement politique s'est confirmé lors de nos entretiens.

Pourtant, et comme l'a si bien noté David M. Faris (Faris, 2012), « *la question des rapports entre médias sociaux et changement politique requiert une approche plus nuancée* ». C'est cette approche nuancée sur la contribution réelle des médias sociaux dans la survenue de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 que nous entreprenons dans cette partie de notre étude.

I. Un juste regard sur le rôle des médias sociaux au Burkina

Comme présenté plus haut dans ce mémoire, à la veille de l'insurrection populaire, le Burkina Faso comptait en 2012, environ 150 000 utilisateurs de Facebook. L'on peut facilement estimer que ce chiffre a connu une certaine croissance à la veille des événements d'octobre 2014 car les mutineries de 2011 et leurs répercussions conjuguées aux effets du « *printemps arabe* » ont vu beaucoup de Burkinabè se ruer sur le Web pour suivre ou participer aux débats politiques (Paré, 2015).

A titre de comparaison, l'Egypte et la Tunisie qui ont connu une révolution en 2011 comptaient respectivement 13 et 3 millions d'utilisateurs de Facebook (Bationo, 2014 : 23).

De façon plus générale, le contexte était le suivant au Burkina : La population était estimée en 2014 à environ 16 millions d'habitants. Sur ces 16 millions, la population alphabétisée représente 30% de la population. En termes d'expansion de la technologie, la population d'internaute était de 800 000 et sur les utilisateurs de Facebook, ils étaient estimés à 150 000. Pour ce qui est du téléphone portable, le nombre d'abonnés était de 12 millions.

Avec donc environ 150 000 utilisateurs de Facebook, on peut se demander avec juste raison, l'impact que ce réseau social qui est le plus utilisé au Burkina a pu avoir dans la mobilisation des Burkinabè et le changement social qui s'en est suivi ? Mais ce nombre a priori marginal demande à être relativisé car comme l'a déclaré Cyriaque Paré,

« *Dans les pays comme les nôtres, les changements sociaux se font essentiellement dans les villes. Ainsi, même s'il y a une large partie de la population qui n'a pas accès à Internet ou qui n'était même pas au courant de ce qui se passe, il y a une élite qui souvent fait le changement social. C'est dans la capitale, c'est dans les principales villes que ça se passe et on peut croire que la technologie est marginale, mais ceux qui ont accès à cette technologie sont souvent ceux qui font le changement* » (entretien 12 décembre 2016).

On pourrait également croire que l'accès difficile à Internet par la majorité des Burkinabè a peut-être limité l'action des médias sociaux. Cela est sans doute vrai. Mais à ce niveau également, Koffi Amétépé s'empresse d'affirmer : « *ces médias ont joué le rôle de point d'appui à une revendication sociale légitime. On n'avait donc pas besoin que tout le Burkina ait accès à Internet pour que l'insurrection arrive* » (entretien 19 décembre 2016).

Il faut reconnaître aussi que dans le contexte du Burkina, les médias ont un circuit assez particulier : il ne suffit pas que tout le monde ait accès au même média pour avoir la même information. Le média reste un canal par lequel l'information passe, et à partir du moment où deux ou trois personnes y ont accès, le travail continue par la communication traditionnelle et informelle qui est le bouche à oreille mais également les autres canaux. C'est là également qu'interviennent les leaders d'opinion qui sont souvent les seuls à avoir accès aux médias et qui influencent le reste de la population par la suite.

Au Burkina Faso comme dans les pays qui ont connu des bouleversements ces dernières années, les médias sociaux ont joué le rôle de catalyseur, c'est-à-dire d'un endroit où peut s'exprimer et se cristalliser une idée partagée par un ensemble de personnes. Les médias sociaux ont été cet espace public de débat sur la question de l'article 37 pour des

milliers de Burkinabè. Ils ont servis de canaux d'information, de mobilisation et de contestation sur la volonté du pouvoir en place de modifier la constitution. Beaucoup de Burkinabè s'y sont retrouvés et ont pu partager leur indignation.

II. Interactions entre militantisme de terrain et mobilisation des réseaux sociaux

Pour autant, il serait à la fois impensable et absurde de faire l'hypothèse que les milliers de manifestants réunis sur place de la révolution et dans les rues de Ouagadougou et des autres villes du pays, ne sont sortis que parce qu'ils se sont inscrits sur le groupe Facebook *« Blaise dégage* ». En effet, et comme l'écrivait François Thoreau en 2011(Thoreau, 2011 : 25) :

« *La révolution ne se fait pas d'abord sur Facebook, ensuite, mécaniquement, dans la rue. Elle se fait partout, dans les foyers, les écoles, les universités, les commerces, les mosquées, les banlieues pauvres adossées aux quartiers touristiques pétris d'argent occidental, les théâtres, etc. : la révolution transpire par toutes les pores du social. Elle déborde à ce point que vouloir la cantonner au seul outil Facebook relève du non-sens* ».

L'expérience a d'ailleurs montré qu'une « *cyber-protestation* », pour massive qu'elle soit, ne prend de sens que lorsque les acteurs sociaux s'en emparent sur le terrain (Thoreau, 2011). Sur ce point, les acteurs burkinabè que nous avons rencontrés sont unanimes : même si les médias sociaux ont joué un rôle dans la survenue de l'insurrection populaire, c'est parce que les Burkinabè sont descendus sur le terrain que le changement est intervenu.

Anthelme Somda du CGD dira par exemple que :

« *Les médias sociaux ont leur rôle de mobilisation, d'émission de pensées, de prise de position autour des grandes questions, mais en même temps, il faut le dire, ce n'est pas en restant derrière son ordinateur, qu'on peut apporter un changement* ». Il ira plus loin en affirmant : « *je ne nie pas leur contribution mais ce serait insulter l'intelligence des Burkinabè que de dire que c'est Facebook qui a chassé Blaise Compaoré. C'est mépriser tous ceux-là qui sont sortis transpirer à grottes gouttes, d'autres sont morts et d'autres blessés et marqués à vie* ».

A la question de savoir s'il n'est pas exagéré d'affirmer que les médias sociaux ont été à l'origine du « *printemps arabe* » ou de l'insurrection populaire, Koffi Amétépé répondra

tout simplement « *que ce soit au Maghreb ou au Burkina, ces médias ont joué un rôle important. Mais pour que le changement advienne, il n'y a pas eu que les médias* ». Pour illustrer son propos, il dira :

« *Nous étions comme dans une guerre. Et dans une guerre, il faut bien avoir des troupes au sol, et des troupes dans les airs. On peut dire que les médias sociaux ont servis un peu de support aux troupes qui étaient au sol. Les troupes au sol ce sont les populations qui ont pris leur destin en main, qui sont sorties sur le terrain pour crier leur ras-le-bol et sont allées jusqu'à incendier l'Assemblée Nationale qui était l'acte symbolique qui montrait que les populations étaient mécontentes* ».

Lors des marches meetings, des pancartes ont été faites à dessein pour inviter tous ceux qui s'agitaient simplement sur les médias sociaux à investir les rues pour que le changement soit une réalité.

13. Capture d'écran invitant les cyber-militants à rejoindre la lutte sur le terrain

A la lumière de ces données, on peut affirmer que les Burkinabè ont fait une utilisation des médias sociaux, mais ils ne sont pas restés à une utilisation virtuelle, ils sont descendus sur le terrain, pour traduire dans le concret, dans le champ politique leur mécontentement en prenant le pouvoir avec l'insurrection populaire. D'ailleurs, dans tous les pays on utilise les médias, mais pour que cette utilisation ait un retentissement autre que ce qui pouvait rester au stade de débat d'idées, il faut à un moment donné que les gens quittent le virtuel pour le réel. C'est ce qui s'est passé au Burkina Faso en 2014.

Mis bout à bout, ces éléments permettent de redimensionner le rôle joué par les réseaux sociaux, dont Facebook, qui s'avèrent n'être que de simples reconfigurations des espaces

de socialisation ; ces espaces où se tissent des liens entre les personnes, qui existaient bien avant Facebook et qui, selon toute vraisemblance, devraient lui survivre.

En définitive, on peut retenir que le rôle des médias dans les révolutions ne devait pas être exagéré. Certes, comme outils de communication et donc de mobilisation, on n'imagine mal une mobilisation de grande envergure en ce 21e siècle qui n'aurait pas recours à ces nouveaux médias. Mais cela n'est pas nouveau. En effet, et comme le disait déjà Alexis de Toqueville en 1850 (De la Démocratie en Amérique, vol. 2, p. 125) :

« *Il arrive souvent, au contraire, dans les pays démocratiques, qu'un grand nombre d'hommes qui ont le désir ou le besoin de s'associer ne peuvent le faire, parce qu'étant tous fort petits et perdus dans la foule, ils ne se voient point et ne savent où se trouver. Survient un journal qui expose aux regards le sentiment ou l'idée qui s'était présentée simultanément, mais séparément, à chacun d'entre eux. Tous se dirigent aussitôt vers cette lumière, et ces esprits errants, qui se cherchaient depuis longtemps dans les ténèbres, se rencontrent enfin et s'unissent* ».

On peut dire que c'est ce rôle que les médias sociaux ont joué au Burkina. De nombreuses personnes étaient mécontentes de la manière dont le pays était gouverné. N'ayant pas forcément accès aux médias classiques, les médias sociaux leur ont permis de se retrouver pour partager leurs sentiments et engager la lutte pour le changement.

Ceux qui ne croient pas à la capacité des médias sociaux de faire advenir un changement social expliquent également – et c'est une évidence – que d'un point de vue historique, l'absence de médias sociaux n'a pas empêché le déroulement de nombreuses révolutions. En 1979, des millions de personnes se sont mobilisées en Iran alors que Twitter n'existait pas. Deux ans plus tôt, les Égyptiens n'avaient pas eu besoin de pages Facebook pour descendre dans la rue et protester massivement contre l'augmentation du prix des denrées alimentaires.

Plus près de nous, au Burkina Faso, les populations n'ont pas eu besoin de Facebook pour se mobiliser en 1966 et contraindre le président Maurice Yaméogo à céder le pouvoir. En d'autres termes, l'existence des médias sociaux n'est ni nécessaire, ni suffisante pour inciter à l'action collective dans les sociétés non démocratiques (Faris, 2012).

Chapitre 3 – Facteurs concomitants dans la forte mobilisation de 2014

Le « *printemps arabe* » ou l'insurrection populaire au Burkina n'ont pas été des phénomènes causés par un seul facteur. Il serait absurde de penser que les médias sociaux pourraient à eux seuls déclencher un soulèvement comme certains le prétendent. Ces changements dépendent de nombreux facteurs, en particulier de ceux identifiés, plus communément appelés par les politologues comme la situation économique et sociale, les divisions à l'intérieur du régime ou encore le degré de répression. Les sociologues des mouvements sociaux parleront de structures de mobilisation, d'opportunités politiques et de processus de cadrage.

I. Les structures de mobilisation

En termes de définition, les structures de mobilisation peuvent se définir comme « *les moyens collectifs, informels aussi bien que formels, par le biais desquels les gens se mobilisent et s'engagent dans l'action collective* » (McAdam, McCarthy et Zald 1996 p.3, trad. pers.). L'attention portée aux structures de mobilisation est issue du tournant provoqué par le courant de la mobilisation des ressources, qui invite à passer de la question du *« pourquoi* » de la mobilisation (question centrale pour les théories précédentes du comportement collectif) , à la question du *« comment* » (Revillard, 2003).

Partant de là, nous voulons montrer que des structures comme les partis politiques de l'opposition regroupés au sein du CFOP et des OSC ont été déterminants dans la mobilisation des Burkinabè avant et pendant l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Pour ce qui est des partis politiques, il est important de souligner que ce sont ces derniers qui ont été les premiers à engager la lutte sur le terrain contre la modification de l'article 37 et la mise en place du sénat.

Ainsi, de la marche du 29 juin 2013 à la manifestation du 30 octobre 2014, premier jour de l'insurrection populaire, en passant par celles du 28 juillet 2013, du 18 janvier 2014, du 23 août 2014, les 27 et 28 octobre 2014, les meetings de Bobo-Dioulasso, de Dori et de Kaya, le CFOP a été, en collaboration avec certaines OSC, le principal organisateur des marches-meetings qui ont jalonné toute la période de lutte contre la modification de l'article 37, l'organisation d'un référendum ou la mise en place d'un sénat.

Mais avant même de pouvoir entretenir et organiser les revendications du peuple burkinabè, le CFOP a dû au préalable, mettre de l'ordre en son sein afin de se rendre crédible aux yeux de l'opinion nationale. Dans son discours de prise de fonction, le 17 avril 2013, le Chef de File de l'Opposition Politique, Zéphirin Diabré, a lancé, comme un défi à relever par l'Opposition politique, la nécessité pour celle-ci *« d'inspirer confiance aux burkinabè, d'être capable de fédérer les espoirs et d'être porteuse d'un véritable projet alternatif »*. Tout au long de la lutte, le CFOP a travaillé à rassembler l'opposition autour d'un minimum de consensus.

Pour lutter contre la mise en place du Sénat, le CFOP a demandé une déclaration commune signée de l'Opposition, contre la mise en place du Sénat. Sur les 44 partis de l'Opposition, 37 ont accepté de se soumettre publiquement à cette épreuve de solidarité. Cette déclaration a été publiée dans les médias. « *La qualité de l'Opposition n'est pas dans le nombre des partis qui la composent, mais dans leur conviction commune* » (Tambi François KABORE, Directeur de Cabinet du CFOP, In Le Pays du 6 janvier 2015).

Pour illustrer l'importance du CFOP dans la lutte, Idrissa Barry, chargé à la communication au Balai Citoyen et journaliste à Mutations, dira que c'est quand le chef de file de l'opposition a organisé sa première marche, « *que les choses ont pu bouger de sorte à pouvoir mobiliser beaucoup de personnes et à les faire accepter les mêmes mots d'ordre et à converger vers les mêmes objectifs* ». Les partis politiques étaient dans leur rôle puisque la constitution du 2 juin 1991, en son article 13, leur fait obligation d'éduquer le peuple.

Un autre rôle non moins important joué par le CFOP, a été la mobilisation des ressources financières. En effet, la lutte contre la modification de l'article 37 a été longue comme souligné précédemment. A un moment donné, les moyens financiers faisaient défaut. C'est ce qui a conduit le CFOP à lancer une souscription pour soutenir la lutte. Les populations ont répondu favorablement à cette campagne comme l'illustre ce bilan qui a été fait sur la page Facebook crée pour soutenir la lutte du CFOP.

14. Capture d'écran : Appel à souscription du CFOP

Quant aux Organisations de la Société civile (OSC), leur rôle a été également déterminant dans la survenue de l'insurrection populaire. Comme les partis politiques, les OSC ont aussi pour devoir de travailler à l'éveil des consciences. Ainsi, le CADRE, le CAR, le Balai Citoyen, le M21, le Front de résistance citoyenne, le CGD, le Mouvement ça suffit la CGTB, et la liste est loin d'être exhaustive, ont été d'un apport important dans la lutte.

Avant l'insurrection, la société civile a joué un rôle d'éveil des consciences et de mobilisation sociale à travers des conférences, des échanges directs sur la question de la démocratie et des débats et déclarations dans les médias, anciens et nouveaux. Pendant l'insurrection, cette même société civile a incité les jeunes notamment, à participer massivement aux manifestations.

En conclusion, on peut affirmer que dans la lutte contre la modification de la constitution, il y a eu une bonne collaboration entre partis politiques et OSC pour aboutir à l'insurrection populaire.

II. Les opportunités politiques

Le concept d'opportunités politiques est, dans la sociologie des mouvements sociaux, le principal outil théorique permettant de faire le lien entre mouvements sociaux et système politique (Revillard, 2003 : 3 document pdf). En parlant d'opportunités politiques, nous voulons traiter du contexte politique burkinabè qui a été favorable à l'insurrection populaire. Autrement dit, le contexte politique était-il ou non favorable à la mobilisation sociale ?

Tarrow (1996), distingue quatre grands types d'opportunités : L'ouverture de l'accès au système politique, l'instabilité des alignements politiques, des alliés d'influence et la division des élites. D'autres y ajoutent le contexte international. Nous allons nous en tenir à l'ouverture de l'accès au système politique, à la division des élites et au contexte international.

a. L'ouverture de l'accès au système politique

A ce propos, on peut se demander si la présence d'opportunités conventionnelles de participation (élections, pétitions) encourage la participation contestataire non conventionnelle, ou au contraire la loyauté et le consensus. Selon Eisinger (1973), la contestation a le plus de chances de se produire dans des systèmes caractérisés par un mélange de facteurs d'ouverture et de fermeture.

A l'analyse, cette théorie se vérifiait bien au Burkina Faso à la veille de l'insurrection populaire. En effet, la démocratie burkinabè a été qualifiée de ''démocratie verrouillée'' (IDEA et MAEP).

En effet, à la suite du coup d'État du 15 octobre 1987, un processus de démocratisation a été entamé en 1991. La construction de l'État de droit s'est alors basée sur la création

d'institutions républicaines en même temps que tout était mis en œuvre pour qu'on ne puisse pas toucher au pouvoir du président. Une *« démocratie à double façade »* s'instaure avec d'une part la construction des institutions républicaines, c'est la façade extérieure (à l'image de celle d'un bâtiment), et d'autre part la tenue des élections présidentielles malgré les perceptions populaires d'un pouvoir à vie, c'est la façade en trompe l'œil (Hagberg, 2010). D'autres auteurs (Hilgers et Mazzochetti, 2006 : 10-11), ont noté également que le système politique burkinabè a réussi la performance de :

« *Se stabiliser en combinant les formes de la démocratie libérale et les traits autoritaires… (ce type de régime hybride autorise) la création et l'activité de partis, d'organisation de la société civile et d'une presse indépendante, avant tout afin de s'assurer le soutien des pays occidentaux ;(mais referme) en revanche le jeu politique au travers de dispositifs informels. Il ne s'agit donc pas régime nécessairement en chemin vers la démocratie, un d'un système politique qui, en maintenant une apparence démocratique, permet de ne pas exposer le pouvoir au risque du pluralisme et de la libre compétition* ».

Le refus du président Compaoré de quitter le pouvoir en 2015 à la fin de son mandat constitutionnel en tentant de modifier l'article 37 en 2014 est venu corroborer les propos de ces auteurs. On comprend aussi pourquoi les Burkinabè ont préféré la participation contestataire non conventionnelle parce qu'ils savaient peut-être que ce n'est pas une élection qui pouvait faire partie Blaise Compaoré qui n'est d'ailleurs pas venu au pouvoir au travers d'une élection mais par le biais d'un coup d'Etat sanglant.

b. La division des élites

Selon Revillard (2003 : 5), « *Les conflits entre les élites encouragent non seulement les contestataires à se lancer dans l'action collective, mais font aussi en sorte qu'une partie de l'élite peut chercher à adopter le rôle de tribune du peuple afin d'augmenter son propre pouvoir d'influence politique* ».

Comme nous l'avons souligné dans la partie relative au contexte politique de l'insurrection populaire, la chute du régime Compaoré a commencé bien avant octobre 2014. En effet, depuis 2006 et la naissance de la FEDAP-BC, beaucoup ont compris que la fin du CDP comme giga parti avait sonné. Après la naissance de cette association qui était active sur le terrain politique, il y a eu l'épisode des refondateurs en 2008 qui ont quitté le CDP pour créer leur parti parce qu'ils n'étaient plus d'accord avec le fonctionnement le CDP. Le

coup de semonce a été donné en janvier 2014 avec la démission des figures de proue du CDP que sont Roch Kaboré, Salifou Diallo et Simon Compaoré pour créer le MPP.

Toutes ces divisions et fissures au sein du parti au pouvoir ont encouragé les partis politiques de l'Opposition et certaines OSC à se lancer dans la contestation active du régime parce que le contexte s'y prêtait.

c. Le contexte international

Le contexte international immédiat est le « *printemps arabe* » de 2011. Les Burkinabè ont suivi à travers les chaînes de télévision et les médias sociaux ce qui s'est passé dans les pays arabes où les populations se sont mobilisées pour chasser du pouvoir des présidents qui s'y étaient installés depuis une trentaine d'années.

Même si les causes de l'insurrection populaire étaient déjà réunies au plan interne, on ne peut écarter que l'exemple de l'usage des médias sociaux lors du *« printemps arabe »* a servi aux web-activistes burkinabè. S'exprimant sur le rôle des médias sociaux dans la survenue de l'insurrection populaire, Serge Bayala, activiste et responsable d'un mouvement citoyen, dira que : *« Le «printemps arabe » nous a laissé une leçon majeure : c'est que ces outils ne pouvaient pas se limiter à leur rôle de page de visite mais pouvaient être transformés en outils de combat. Nous avons pris cette inspiration et elle nous a prouvé toute son efficacité* ».

Parlant toujours du contexte international, on ne peut s'empêcher d'évoquer le cas des Etats-Unis et dans une moindre mesure de la France. En effet, depuis 2009, le président Barack Obama avait déclaré à Accra au Ghana le 11 juillet, que « *l'histoire est du côté de ces courageux Africains, et non dans le camp de ceux qui se servent de coups d'Etat ou qui modifient les Constitutions pour rester au pouvoir. L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions* » (Bantenga, 2015 : 14).

Toujours côté américain, l'ambassadeur de ce pays au Burkina, à travers ses différents discours (1er et 4 juillet 2014) a dissuadé « *diplomatiquement* » les tripatouilleurs de la constitution. A la veille aussi de l'insurrection populaire, le président français, François Hollande a envoyé une lettre à Blaise Compaoré le 7 octobre 2014 où il l'invitait à respecter la constitution. Tout cela a certainement galvanisé les opposants à la modification de l'article 37 et les a conforté dans leur élan de mobilisation.

III. Les processus de cadrage

La médiation entre l'opportunité, l'organisation et l'action passe par les significations et les définitions communes que les acteurs donnent à leur situation (McAdam, McCarthy et Zald 1996). En d'autres mots, pour qu'une mobilisation sociale aboutisse, il est primordial de s'assurer au préalable que les populations qu'on veut mobiliser ont des raisons de le faire.

En effet,

« *Avant de mobiliser la communauté, il faut d'abord s'assurer que les membres de la communauté et les principaux leaders sont prêts à soutenir le projet. Il importe de voir si les préoccupations qui vous animent sont partagées par plusieurs ou si la communauté a présentement d'autres soucis qu'elle jugerait plus importants que celui que vous proposez. Il sera ainsi possible de discerner si le projet de mobilisation peut compter sur les ressources et le soutien nécessaires pour porter le mobile* » (Latendresse, 2013 :18?).

« *Au minimum, ces derniers doivent être insatisfaits d'un aspect de leur vie et optimistes quant à l'efficacité de l'action collective pour améliorer cette situation* » dira Revillard (2003 : 8).

Ainsi, si les partis politiques de l'opposition et les OSC ont pu mobiliser les Burkinabè jusqu'à l'avènement de l'insurrection populaire, c'est parce que ces derniers avaient des raisons de le faire.

Serge Bayala du mouvement 2 heures pour nous 2 heures pour l'Afrique explique :

« *En réalité, ce qui posait fondamentalement problème, ce n'est pas parce que quelqu'un durait au pouvoir. Le problème était sa capacité de résoudre le problème des Burkinabè. Ce qui nous a mis dehors, c'est comme le stipulait le rapport de l'Eglise catholique, c'est que le pouvoir d'achat n'existait pas au Burkina* ».

Dans la même lancée, Anthelme Somda du CGD dira :

« Beaucoup des personnes ont la faiblesse de penser que c'est l'article 37 qui a mobilisé les Burkinabè. Je suis désolé. Ce n'est pas seulement l'article 37. Il a été un déclic, il était comme une prise. Quand on l'appui, le courant passe. C'est ce rôle que l'article 37 a joué.

Sinon il y avait une somme de préoccupations dont le peuple attendait l'occasion pour en découdre ».

Cette somme de préoccupations concerne par exemple la question de l'impunité des crimes économiques et de sang. Dans ce cadre, le non-lieu dans l'affaire Norbert Zongo a par exemple indigné de nombreux Burkinabè épris de justice et de paix et les a incité à se mobiliser. En plus de cela, il y a la mauvaise distribution des ressources du pays. Le fossé entre riches et pauvres s'agrandissait toujours. D'autres ont cru qu'ils étaient oints du pouvoir pour diriger. Pour tout dire, les frustrations étaient grandes et les Burkinabè ne voyaient d'autres solutions que de se mobiliser au travers d'une action collective.

Conclusion partielle

Le but de cette troisième partie de notre recherche a été de montrer en quoi les médias sociaux ont contribué à la survenue de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso. Ce faisant, nous avons vu que les nouveaux médias ont servi d'outils d'information, de contestation et de mobilisation des Burkinabè sur la question de la modification de l'article 37. Ils ont également été un cadre de débat démocratique pour tous les internautes.

En outre, dans cette partie, nous avons montré qu'au-delà des outils de mobilisation et partant des médias sociaux, certains facteurs ont été déterminants dans la forte mobilisation des Burkinabè avant et pendant l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Ainsi, nous avons vu que des structures organisées comme les partis politiques regroupés au sein du CFOP et des OSC ont joué un grand rôle dans la mobilisation des populations. En plus de cela, le contexte politique lui-même était favorable à la mobilisation. Enfin, si les Burkinabè sont sortis aussi massivement, c'est parce qu'ils avaient des raisons de le faire. Certes, les médias sociaux ont contribué à les mobiliser, mais, c'est parce que le contexte socio-économique s'y prêtait.

Conclusion générale

Ce mémoire de recherche porte sur un évènement particulier : l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso qui a abouti à l'abandon du pouvoir par le président en place en l'occurrence, Blaise Compaoré. Ce changement politique qui est intervenu trois années seulement après le « *printemps arabe* », où Internet y a joué un grand rôle, a été également marqué par un usage relativement important, en raison de la fracture numérique, d'Internet, surtout des médias sociaux. Elle a vu l'émergence de plusieurs catégories d'acteurs qui se sont démarqués par leur activisme durant cette période. Parmi eux, les cyberactivistes qu'ils soient membres de partis politiques, d'OSC ou sans affiliation reconnue et de simples internautes.

Face à ce phénomène, nous nous sommes interrogés sur le rôle joué par les médias sociaux dans la mobilisation des populations qui a abouti à l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso. Pour ce faire, nous nous sommes penchés d'une part sur l'usage qui a été fait de ces nouveaux médias avant et pendant l'insurrection populaire, et d'autre part, nous nous sommes demandé s'il y a eu d'autres facteurs qui ont également contribué à la forte mobilisation citoyenne.

Pour répondre à ces questionnements, nous avons procédé par observation et analyse de contenu. Le corpus est constitué de l'ensemble des publications parues entre 2011 et 2014, celles de 2014 notamment, sur les pages Facebook de certains cyberactivistes et le forum de discussion du faso.net d'une part, et de la retranscription d'entretiens avec certains acteurs qui ont été au cœur de cet évènement d'autre part.

Ainsi, l'objectif principal de cette recherche est de comprendre d'une part, le rôle des médias sociaux dans la mobilisation qui a abouti à l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso, et d'analyser d'autre part, la place d'autres facteurs éventuels qui au-delà des nouveaux médias, ont contribué à cette mobilisation. De cet objectif, une hypothèse a été émise : **les médias sociaux, parce qu'ils ont été des canaux d'information, de contestation et de débat démocratique, ont contribué à la mobilisation qui a abouti l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso.**

Pour parvenir à donner une réponse à nos interrogations, nous avons d'abord montré que la question du rôle des médias sociaux dans la mobilisation politique ou sociale est souvent traitée de manière caricaturale. D'un côté, il y a ceux qui célèbrent ou qui exaltent même

leur place dans les soulèvements populaires de ce début du 21ème siècle. Qui estiment même que ce sont ces nouveaux médias qui sont à l'origine de ces évènements. Ce sont les « *optimistes* ». De l'autre, il y a ceux qu'on peut qualifier de « *sceptiques* ». Ces derniers rappellent aux « *optimistes* » que dans l'analyse d'une mobilisation sociale, plusieurs facteurs doivent être pris en compte si on ne veut pas avoir une lecture biaisée de la situation. A l'analyse, cette manière de voir les choses n'est pas nouvelle. En effet, chaque nouvelle technologie de communication fait l'objet de présupposés sur son aptitude à mobiliser davantage les citoyens et à moderniser les institutions.

Pour échapper à ce dualisme, nous nous sommes inscrits pour le présent travail, dans la pensée de David M. Faris (Faris, 2012) selon laquelle, « *la question des rapports entre médias sociaux et changement politique requiert une approche plus nuancée* ».

Synthèse des résultats

Sur le plan des usages, l'analyse a montré une activité très importante, sur les différents supports web. En effet, l'observation des pages Facebook de certains cyberactivistes a montré que ces derniers ont abondamment fait usage de cet outil pour traiter de la question de la modification de l'article 37, la mise en place du sénat ou l'organisation d'un référendum. Concernant le forum de discussion du faso.net, l'analyse a révélé par exemple qu'entre le 21 octobre 2014, date de l'adoption de l'avant-projet de loi portant modification de la constitution par le conseil des ministres et le 31 octobre 2014, jour de la démission de Blaise Compaoré, environ 115 articles ont été publiés sur ce média en ligne. Ces écrits avaient tous trait à la question de la modification de l'article 37. Ces articles qui émanaient le plus souvent de citoyens ordinaires et non des professionnels des médias, ont été accompagnés d'environ 6000 commentaires d'internautes. Même si notre analyse ne s'est pas focalisée sur le réseau social Twitter, on peut signaler que le hashtag #lwili a été utilisé plus 25 000 fois dans la seule journée du 30 octobre, quand #burkina dépassait les 35 000 utilisations selon l'hebdomadaire Jeune Afrique.

L'usage des médias sociaux par les cyberactivistes ou les simples internautes avant et pendant l'insurrection populaire d'octobre 2014 prend trois formes principales : (1) la diffusion d'information et de nouvelles sur l'actualité de la modification de la constitution, (2) la publication d'écrits de contestation et de conscientisation sur la question, et enfin, (3) un espace de débat démocratique pour les différents internautes. Concrètement, les médias sociaux ont permis à tous les Burkinabè, qu'ils soient au pays ou à l'extérieur qui

en avaient accès, de couvrir les événements et de rapporter des éléments d'informations clefs (toute chose qui n'est pas toujours possible avec les médias traditionnels).

En plus, ces nouveaux outils de communication ont été des cadres de contestation et d'opposition aux velléités de modification de la constitution par le pouvoir en place. Enfin, ils ont constitué un espace public virtuel de débat démocratique et de mobilisation pour tous ceux qui s'intéressaient à la question et qui avaient accès à Internet. En effet, le web jouissant d'une capacité à déterritorialiser (Dahlgren, 2000), il a permis de réunir des cyberactivistes vivant tant au Burkina qu'à l'étranger dans un même lieu. C'est sans doute une des innovations majeures de médias sociaux. **Notre première hypothèse secondaire selon laquelle les médias sociaux, en plus d'avoir été un cadre de débat démocratique, ont été utilisés pour informer, contester et mobiliser les Burkinabè avant et pendant l'insurrection populaire d'octobre 2014 est ainsi confirmée.**

La suite de notre analyse nous a conduits à faire appel aux théories des mouvements sociaux qui sont indispensables à la compréhension et à l'analyse des facteurs de la mobilisation sociale. En effet, selon certains théoriciens (McCarthy and Zald 1977 ; Morris 2000) de ces mouvements sociaux, la mobilisation sociale dépend aussi d'un ensemble de facteurs comme une disponibilité des ressources, une contestation collective, des revendications, la relation entre le mouvement social et des acteurs externes ainsi que de structures organisées. Nous avons donc cherché à comprendre si ces conditions étaient réunies au Burkina Faso avant et pendant l'insurrection populaire. L'analyse de contenu de nos entretiens semi-directs nous a permis de comprendre que l'existence de structures comme les partis politiques réunis autour du Chef de file de l'opposition politique (CFOP) et certaines Organisations de la société civile (OSC), était plus que nécessaire pour organiser la mobilisation citoyenne.

En effet, ce sont ces structures qui ont été les fers de lance de la mobilisation sur le terrain, par opposition à la mobilisation virtuelle. Ces structures ont utilisé plusieurs outils de mobilisation dont les médias sociaux. Par ailleurs, l'étude montre qu'au-delà des outils et des structures de mobilisation, la situation socio-économique des Burkinabè combinée à un contexte politique favorable, étaient déjà suffisants pour que les populations investissent les rues et mettent fin à un pouvoir qu'elles tiennent pour responsable de tous leurs maux. **Notre deuxième hypothèse secondaire à savoir, qu'à côté des médias sociaux, d'autres**

facteurs comme le contexte socio-politique et économique du Burkina ont contribué à la mobilisation qui a abouti à l'insurrection populaire d'octobre 2014 venait aussi d'être confirmée.

Le double rôle d' Internet, souligné par De Ugarte (s.d.), dans des contextes de contestation, apparaît clairement au terme de notre recherche. Internet apparaît en effet en tant que média, dans la mesure où il constitue un outil d'information, et en tant qu'outil d'organisation au service de la mobilisation.

Les limites de la recherche et les pistes de recherche futures

Enquêter dans un environnement mouvant et un terrain aussi dynamique que riche que celui des médias sociaux implique de s'investir dans un travail de collecte des données intense, en raison de leurs volumes, de leurs fréquences, et de leurs évolutions. Par ailleurs, étudier des technologies qui sont en permanente évolution oblige à accepter qu'une partie des recherches et des données puissent devenir rapidement obsolètes.

En raison justement de l'évolution de l'objet d'étude, certaines personnes que nous avons rencontrées en vue de recueillir leurs perceptions avaient du mal à avoir une position quant au rôle des médias sociaux dans l'insurrection de 2014 et leur rôle dans le Burkina de 2017. En effet, juste après l'insurrection populaire, où le rôle des médias sociaux n'était peut-être pas très visible, la résistance face au coup d'Etat de 2015 leur a donné l'occasion de s'illustrer comme de véritables outils de contestation politique.

Par ailleurs, notre étude pose un certain regard sur les usages du web, essentiellement à partir de l'analyse de traces d'usage. Comme l'énoncent Cardon et Denouël (2011), s'intéresser aux usages revient à se préoccuper à la fois de l'objet technique et des sujets en rapport avec ces objets. Denouël affirme que « *les traces ne constituent pas nécessairement des matériaux suffisants pour comprendre finement les usages*» (cité dans Guillaud, 2011, p.3). Certes, nous avons rencontré certains cyberactivistes en vue de recueillir leurs perceptions du rôle des médias sociaux dans la mobilisation des populations. Mais le fait que nous n'avons pas pu analyser les représentations que les cyberactivistes ont de leurs usages des médias sociaux et du rôle qu'ils ont joué dans la révolution constitue une autre limite de cette étude. Que ce soit d'un point de vue politique, sociologique, économique, anthropologique ou communicationnel, l'analyse des

causes, du déroulement, des caractéristiques et des conséquences de l'insurrection populaire reste à faire.

Depuis notre engagement dans cette recherche, nous avons continué de nous intéresser de près au phénomène des médias sociaux dans le contexte burkinabè. Déjà, la tentative de coup d'Etat de septembre 2015 où les médias classiques avaient été bâillonnés avait conféré une certaine légitimité aux médias sociaux au Burkina. Il peut paraître donc utile de se pencher sur leur contribution à l'échec du coup de force. En plus, depuis quelques temps, les médias sociaux, surtout Facebook semblent faire et défaire la politique au Burkina Faso. Il arrive que Facebook soit cité en référence par certains politiques, journalistes ou spécialistes des médias. Des rumeurs circulant sur Facebook peuvent faire exploser toute une polémique au niveau de l'espace public. On a vu par exemple qu'avec l'affaire des tablettes offertes aux députés par le gouvernement, c'est sur les réseaux sociaux que la mobilisation et la contestation de cet acte ont été les plus virulentes. Il serait également pertinent d'analyser dans une étude future, s'il y a un lien entre usage des médias sociaux et engagement social ou politique. Plus précisément, à quel type de pratiques se prêtent les individus ou les organisations engagées ? Voit-on apparaître de nouveaux degrés d'engagement ? De nouvelles populations d'engagés ?

L'intérêt de cette recherche est qu'elle a permis de prolonger le débat sur la place des médias sociaux dans le changement politique dans un contexte burkinabè. Ainsi, l'étude nous a aidé à comprendre qu'en dépit de la persistance de la fracture numérique, l'évolution technologique est plus que jamais une réalité au Burkina. Nous sommes de plain -pied dans le ''village planétaire'' de Macluhan. En plus, les acteurs sociaux et politiques du Burkina ont su tirer profit des avantages liés aux médias sociaux pour atteindre leur objectif de mobilisation des populations. Si en 1966 les Voltaïques se sont servis d'autres outils pour que le soulèvement populaire du 3 janvier soit une réalité, en 2014, les Burkinabè ont su se servir des nouveaux outils qui étaient à leur disposition pour que l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre advienne. La plus grande leçon que nous tirons est que pour mobiliser les Burkinabè sur des sujets importants, il faut désormais faire avec les médias sociaux.

Synthèse

En résumé, nous tirons la conclusion qui est que comme outils, les médias sociaux ont été utilisés pour mobiliser les Burkinabè avant et pendant l'insurrection populaire de fin octobre 2014 à l'instar d'autres outils de mobilisation comme les médias classiques, les marches-meetings, les conférences publiques, etc. Mais en plus des outils de mobilisation, il a fallu que les conditions socio-économiques et politiques soient favorables pour que les populations acceptent de se mobiliser. En somme, les médias sociaux n'ont été que des outils de plus entre les mains des acteurs sociaux et politiques burkinabè. En effet, médias sociaux ou pas, les conditions d'une insurrection populaire étaient réunies au Burkina Faso.

Bibliographie

1. Ouvrages

BALIMA Serge Théophile, DUCHENNE Véronique. (2005). *Méthodologie de la recherche en sciences de l'information et de la communication, l'élaboration du mémoire de maîtrise*. Paris: Editions Sankofa/Ouagadougou : Edition Sidwaya.

BATENGA Moussa Willy. (dir.). (2015?). *Burkina Faso: 30 et 31 octobre 2014*: *Au cœur de l'insurrection populaire.* Ouagadougou : PUO.

BATIONO Arsène Flavien. (dir.). (2014*). Nouveaux medias et démocratie au Burkina Faso: Opportunité et paradoxes*. Ouagadougou : Le Gerstic.

BONNEVILLE, Luc, Sylvie, Grosjean et Martine Lagacé. 2007. «Introduction aux méthodes de recherche en Communication ». Québec : Éditions de la Chenelière Inc. 256 p.

CARDON Dominique. (2010*). La démocratie Internet : promesses et limites*. Paris : Seuil.

CASTELLS Manuel. (1998). *La société en réseaux : L'ère de l'information*. Paris: Fayard. (Edition en anglais:1996).

DAGHMI F., TOUMI F, AMSIDDER A. (dir.). (2013). *Les médias font-ils les révolutions ? Regards critiques sur les soulèvements arabes*. Paris : L'Harmattan.

HABERMAS Jürgen. ([1981]. 1987). *Théorie de l'agir communicationnel. Pour une critique de la raison fonctionnaliste*. Paris : Fayard, coll. L'espace du politique, édition française.

- (1997). *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot. 6ème édition.
-

HAGBERG S. (2010). « *Démocratie à double façade* », in HILGERS M. et MAZZOCCHETTI J. (éds.), *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire : le cas du Burkina Faso*. Paris : Karthala : 295-306.

HILGERS M, LOADA A. (2013). « *Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire : croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso* », Politique africaine, 131 : 187-208.

HUYGHE François-Bernard. (dir.). (2011). *Facebook, Twitter, Al-jazeera et le printemps arabe*. IRIS. Observatoire Géostratégique de l'Information.

MCLUHAN Marshall. (1968). *Message et message : un inventaire des effets*. Paris : Jean-Jacques Pauvert.

- (1968). Pour comprendre les médias, les prolongements technologiques de l'homme. Traduction de Jean Paré. Paris : Mame/Seuil.
-

Morozov Evgeny. (2011). *The Net Delusion: The dark side of Internet freedom*. New York: Public Affairs. 2ème édition.

NEVEU Erik. (2011). *Sociologie des mouvements sociaux.* Paris : La Découverte. Coll. « Repères ». 5ème édition.

PAILLE Pierre. (1994). «L'analyse par théorisation ancrée». Cahiers de recherche sociologique, n 23 , p.147-18l.

PROULX Serge (dir.). (2002). *Internet, nouvel espace citoyen ?* Paris : L'Harmattan, coll. Logiques sociales.

— (2004). La révolution Internet en question. Montréal : Québec Amérique.

QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUTDT Luc. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales. Paris* : Dunod.

SAVADOGO Mahamadé. (2012). *Penser l'engagement*. Paris : L'Harmattan.

- (2013). *Philosophie de l'action collective*. Paris : L'Harmattan.

SOMMIER Isabelle. (2001). «Les instruments de la contestation.». In les mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation. Flammarion, 48-75 p.

TOCQUEVILLE Alexis de. ([1835] 1986*). De la démocratie en Amérique*, tome I. Paris : Gallimard, 2ème édition.

1. Autres : articles, Rapports, Mémoires et Thèses

BATIONO Arsène Flavien. (2015). « *Réseaux sociaux et crises politiques au Burkina Faso: enjeux et perspective*s ». Communication donnée à l'occasion de l'atelier de formation de Journalistes et Web-activistes burkinabè. OUAGADOUGOU, 16 OCTOBRE 2015.

BRINK Rianne. (2012). "*Interactive Resistance: The Role of Social Media in Mobilization in Egypt*. Master Thesis Political Science. University of Amsterdam.

DAKOURE Eric. (2011). *Promotion de dispositifs multimédias au Burkina Faso : pratiques, discours et stratégies d'acteurs*. Thèse de doctorat. Université de Grenoble.

DAHLGREN Peter. (2005). «the internet, public spheres, and political communication: dispersion and deliberation», Political communication, 14 7-162

GRANJON Fabien. (2001). «L'Internet militant». Apogée, 189 p

HAGBERG Sten, KIBORA Ludovic, OUATTARA Fatoumata, KONKOBO Adjara. (2015). *Au cœur de la révolution burkinabè*. Anthropologie & développement n° 42-43.

KABORE R.M.C. et al. (2014). « *Lettre ouverte adressée à Monsieur Assimi Kouanda, Secrétaire Exécutif National du Congrès pour la Démocratie et le Progrès* ». 4/01/2014.

LAFRANCE Jean-Paul. (2007). *Les médias face à la communication sociale: le paradoxe canadien*. Hermes, n° 48.

MCCOMBS Maxwell, SHAW Donald. (1972). "*The agenda setting function of mass media*". Public Opinion Quarterly, vol. 36, n°2, p. 176-187.

MERRA Lucile. (2013). *Pour une sociologie des médias sociaux. Internet et la révolution médiatique : nouveaux médias et interactions*. Thèse de doctorat. Sociologie. Paris Sorbonne Cité - Paris Descartes.

MIÈGE Bernard. (2003). Les TICs : un champ marqué par la complexité et un entrelacs d'enjeux [en ligne]. Actes du colloque : Bogues 2001. Globalisme et pluralisme. Montréal : 24-27 avril 2002. Disponible sur : http://www.er.uqam.ca/nobel/gricis/actes/bogues/Mige.pdf

MILLERAND Florence et al. (2010). «Web social, mutation de la communication». Presse Universite Que bec. 396 p.

MILLERAND Florence. (2012). «Cours n 5 : le recueil de données - l'observation ». Stratégie qualitative (FCM707), UQAM.

MILLERAND Florence. (2012). «Cours n 6: le recueil de données - l'entretien ». Stratégie qualitative (FCM707), UQAM.

MUCCHIELLI Alex. (2005). « *Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructive des phénomènes humains* ». Actes du colloque : Recherche qualitative et production de savoirs, UQAM, 12 mai 2004. Recherches qualitatives, hors-série n°1, p. 7-40.

PARE Cyriaque. (2015). « *Le rôle des médias sociaux dans la survenue de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014*. Journée nationale de la presse. Ouagadougou, 20 octobre 2015.

RACINE Sonia. (2010). *La mobilisation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à travers des organismes communautaires québécois*. Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en service social à la Faculté des études supérieures. Université de Montréal (École de service social, Faculté des arts et des sciences) sous la direction de Anna Kruzynski, directrice de recherche, novembre 2010.

REVILLARD Anne. (2003). *La sociologie des mouvements sociaux : structures de mobilisations, opportunités politiques et processus de cadrage*.

STORCH Madeline. (2011). "The Role of Social Media in Political Mobilisation: a Case Study of the January 2011 Egyptian Uprising". M.A, University of St Andrews. Scotland.

VIAGBO Komi Mawunam. (2007). *Crise de la société et mouvements sociaux: étude des mouvements estudiantins à l'Université de Lomé*. Mémoire de maîtrise en sociologie politique.

WOLTON Dominique. (1992). « *Les contradictions de l'espace public médiatisé* ». Hermès, n°10, p. 95-114.

ZAMMAR Nisrine. (2012). *Réseaux Sociaux numériques: essai de catégorisation et cartographie des controverses*. Thèse de doctorat. Sociologie. Université Rennes 2.

1. Documents électroniques

BAUDET Cédric. (2015). *L'utilisation des médias sociaux par les organisations sans but lucratif : une étude exploratoire*. Rabat : Morocco. AIM 2015 Association& Management, 2015, <http://aim.asso.fr/index.php/mediatheque/viewdownload/34-aim-2015/1131-the-use-of-social-media-by-non-profit-organizations-an-exploratory-study>. <halshs-01155091>.

BLÉCHER Ludovic. (2011). « Les réseaux sociaux acteurs de la démocratie ? » [en ligne]. Liberation.fr. Mis en ligne le 25/11/2011. Consulté le 04/12/2016. Disponible sur : http://www.liberation.fr/forum-lyon-2011-nouvelles-frontieres/01012373605-les-reseaux-sociaux-acteurs-de-la-democratie

« Internet Usage Statistics for Africa ». Internet World Stats. Disponible sur http://www.internetworldstats.com/africa.htm (consulté le 8 janvier 2017).

DE UGARTE, David. « The Power ofNetworks : An lllustrated Manual for People, Collectives, and Companies Driven to Cyberactivism ».En ligne.127 p.http://lasindias.com/gomi!the-power-of-networks.pdf . Consulté le 18 janvier 2017

GRANJON, Fabien. 2011. «Le web fait-il les révolutions?» Sciences humaines. En ligne. 13 p. <www.caim.info/magazine-sciences-humaines-2011-9-page-13.htm>. Consulté le 26 mars 2017

JOUET, Josiane. 2000. « Retour critique sur la sociologie des usages ». Réseaux, vol. 18, Issue: 100. En ligne. 488-521 p. Hennès Science Publications. DOl: 10.3406/reso.2000.2235 . Consulté le 14 mai 2017.

KÜBLER, Johanne. 2011. «Les révolutions arabes et le web 2.0: Tunisie et Égypte». Averroès. En ligne.1-13 p. <http://revueaverroestest.files.wordpress.com/2011/08/ati-kuebler-revue-averroc3a8s-n4-5-aoc3bbt2011.pdf>. Consulté le 26 mars 2016

MILLERAND, Florence.1998. «Usages des ntic : Les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (1er patiie) ». COMMposite v.98.1. En ligne. 1-19 p. <http://www.commposite.org/index.php/revue/article/viewFile/ 102/80>. Consulté le 19 aout 2016.

MILLERANDi, Florence. 1999. «Usages des ntic: Les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (2e partie) ». COMMposite. En ligne. 1-20 p.<http://commposite.org/index.php/revue/article/viewArticle/98>.Consulté le 19 avril 2016

MOYO, Last. 2011. « Blogging down a dictatorship: Human rights, citizen journalists and the right to c01mnunicate in Zimbabwe». Journalism, vol. 12, no. 6. En ligne. 745-760 p. <http://jou.sagepub.com/content/12/6/745>. Consulté le 16 juillet 2016.

PAPACHARISSI, Zizi. 2002. «The virtual sphere». DOl : 10.1177 /14614440222226244.Consulté le 19 janvier 2017.

PETRAY, Theresa Lynn. 2011. « Protest 2.0: online interactions and Aboriginal activists ».Media, Culture & Society, vol. 33, no. 6. En ligne. 923-940 p. <http://mcs.sagepub.com/content/33/6/923>.Consulté le 28 mars 2017.

PROULX, Serge. 2001. «Usages des technologies d'information et de communication: Reconsidérer le champ d'étude? ». En ligne. 57-66 p. http://www.er.uqam.ca/nobel/grmnob/drupal5 .1/static/textes/proulx SFSIC200 l.pdf. Consulté le 9 juin 2016.

RICHET, Jean-Loup. 2011. «Internet et usages: ce que la Libye a appris de la révolution en Égypte ». Analyse Stratégique, Chaire Raoul-Dandurand. En ligne. 1-6 p. <http :/ /www .dandurand. uqam.ca/uploads/files/publications/rflexions/Chronique _OMAN/Richet_ Intern et_M02604 ll.pdt>.Consulté le 18 fevrier 2017.

SENECAL, Michel. 2007. «Pour une approche sociohistorique et géopolitique de la communication ». En ligne. 1-19 p. <http://www.afsp.msh-paris.fr/congres2007 /ateliers/textes/at23senecal.pdf>. Consulté le 12 aout 2016.

ROMAIN Lecomte, *« Révolution tunisienne et Internet : le rôle des médias sociaux »*, *L'Année du Maghreb* [En ligne], VII | 2011, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 08 février 2017. URL : http://anneemaghreb.revues.org/1288 ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.1288.

VEGH, Sandor. 2005. «The media's portrayal ofhacking, hackers, and hacktivism before and after September 11 ». First Monday, vol. 10, n° 2 [en ligne] : <http:/ /firstmonday.org/issues/issue 10 _ 2/vegh/index.html> . Consulté le 1 fevrier 20 17.

VEYRAN, Franck. 2005. «L'Internet militant. Entretien avec Fabien Granjon ».Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°79, 24-29 p. <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/miicle/mat_ 0769-3206_ 2005_num_79 _1_1036>. Consulté le 7 janvier 2017.

ZEINEB Touati, « *La révolution tunisienne : interactions entre militantisme de terrain et mobilisation des réseaux sociaux* », L'Année du Maghreb [En ligne], VIII | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 08 février 2017. URL : http://anneemaghreb.revues.org/1426 ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.1426.

ANNEXES

1. Guides d'entretien

a. Guide d'entretien adressé aux partis politiques et aux OSC

1) Votre parti/OSC a pris une part active dans la mobilisation des populations avant et pendant l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Avez-vous mis en place une stratégie de mobilisation ?

2) Quels ont été les différents outils de mobilisation que votre structure a utilisée ?

3) Les médias sociaux (Facebook, Twitter, Youtube, blogs, médias en ligne, SMS…) font-ils partis des outils que vous avez employés ?

4) Pourquoi votre structure a-t-elle fait usage de ces nouveaux médias ? Quels étaient les objectifs poursuivis ?

5) Quelle différence faites-vous entre les médias sociaux et les médias traditionnels ?

6) Pensez-vous que les médias sociaux ont joué un quelconque rôle dans la survenue de l'insurrection populaire ?

7) Certaines personnes estiment que les médias sociaux ont joué un rôle important dans l'avènement du « Printemps arabe ». Peut-on en dire de même en ce qui concerne l'insurrection populaire au Burkina ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?

8) Quelle est votre perception du rôle des médias sociaux dans la mobilisation sociale ?

9) Comment voyez-vous l'avenir des médias sociaux dans un pays comme le Burkina Faso ?

10) Comment avez-vous apprécié le rôle des partis politiques et des OSC dans la survenue de l'insurrection populaire ?

11) Au-delà des structures de mobilisation, quel a été l'importance du contexte socio-économique et politique dans a forte mobilisation des Burkinabè ?

b. Guide pour les web-activistes

1) Vous avez été actif sur les médias sociaux avant et pendant l'insurrection populaire. Quels sont les médias sociaux que vous avez utilisés ?

2) Quels objectifs poursuiviez-vous à travers l'activisme sur les médias sociaux ?

3) Pensez-vous que ces nouveaux médias ont joué un rôle dans la survenue de l'insurrection populaire ?

4) Quelle différence faites-vous entre médias sociaux et médias traditionnels ?

5) A ‘occasion du « printemps arabe », les médias sociaux et les web-activistes ont joué un grand rôle dans a mobilisation des populations. Peut-on en dire de même au Burkina ?

6) Certains sont allés jusqu’à dire que ce sont les médias sociaux qui ont provoqué le « printemps arabe ». Peut-on en dire de même pour l’insurrection populaire ?

7) Quelle est votre perception du rôle des médias sociaux au Burkina Faso ?

8) Faisiez-vous du militantisme uniquement sur les réseaux sociaux ou bien vous descendiez également sur le terrain ? Pourquoi ?

9) Comment voyez-vous l’avenir de ces nouveaux médias au Burkina ?

10) Au-delà des médias sociaux et des web-activistes, comment avez-vous apprécié le rôle des partis politiques et des OSC dans la mobilisation des Burkina ?

11) Quelle a été l’importance du contexte socio-économique et politique dans la survenue de l’insurrection d’octobre 2014 ?

c. Guide pour les personnes ressources

1) Plusieurs outils ont été utilisés pour mobiliser les Burkinabè avant et pendant l’insurrection populaire de fin octobre 2014. Pensez-vous que les médias sociaux font partis de ces outils ?

2) Quel a été selon-vous le rôle que ces nouveaux médias ont joué dans la survenue de l’insurrection ?

3) Quelle différence faites-vous entre les anciens médias et les nouveaux médias ?

4) Est-ce qu’il y a un avantage des médias sociaux en termes de mobilisation sociale par rapport aux médias traditionnels ?

5) A l’occasion du « printemps arabe » certains ont estimé que sont les médias sociaux qui ont provoqué les soulèvements populaires. Pensez-vous la même chose en ce qui concerne le Burkina ?

6) Les médias sociaux étaient-ils indispensables à la survenue de l’insurrection populaire au Burkina ?

7) Est-ce que vous voyez des limites dans le rôle des médias sociaux dans les soulèvements populaire

8) Comment voyez-vous l’avenir de ces nouveaux outils au dans le contexte du Burkina ?

9) Des structures comme les partis politiques et les OSC étaient-ils indispensables pour la forte mobilisation des populations ?

10) Au-delà des outils et des structures de mobilisation, quels ont été les autres facteurs qui ont été déterminants dans la survenue de l'insurrection populaire ?

2. *Liste des pages Facebook analysées*

Cyberactivistes	Adresses
Michel Bonkoungou	https://web.facebook.com/profile.php?id=100000976186739&ref=br_rs
Serge Bambara (Smokey)	https://web.facebook.com/smockey.bambara?ref=br_rs
Souleymane Ouédraogo (Basic Soul)	https://web.facebook.com/ouedraogo.souleymane.Basic.Soul?ref=br_rs
Hervé Ouattara	https://web.facebook.com/herve.ouattara2?ref=br_rs
Balai Citoyen	https://web.facebook.com/CitoyenBalayeur/?_rdc=1&_rdr
Mouvements ça suffit	https://web.facebook.com/Mouvement-%C3%87a-Suffit-Officiel-579800298722340/?ref=br_rs
CFOP	https://web.facebook.com/groups/307301419430220/?ref=br_rs
Charles K. Somé	https://web.facebook.com/search/top/?q=charles%20k.%20som%C3%A9
CAR	https://web.facebook.com/profile.php?id=100004161167128&ref=br_rs
La voix des Burkinabè	http://www.facebook.com/groups/turfaso/

Table des matières

Remerciements IV

Sommaire V

Table des tableaux VI

Table des figures VII

Introduction générale 1

CHAPITRE 1 – PROBLEMATIQUE GENERALE ET OBJET DE LA RECHERCHE 5

I. PROBLEMATIQUE GENERALE 5

1. Une double approche du rôle des médias sociaux 5
2. L'importance du contexte 7

II. L'OBJET DE LA RECHERCHE 8

1. Intérêt et justification de la recherche 8
2. Les questions de recherche 8
3. Les objectifs de la recherche 9
4. Les hypothèses de la recherche 9
5. Les variables et les indicateurs de la recherche 10

CHAPITRE 2 – REVUE DE LITTERATURE, CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL 11

I. LA REVUE DE LITTERATURE 11

1. L'usage militant d'Internet 11
2. Les médias sociaux ne sont que des outils de communication 15

3. Déterminisme technique ou déterminisme social ? 18

II. La définition des concepts 19

III. LE CADRE THEORIQUE 26

1. Les théories des mouvements sociaux 26
2. La théorie de l'espace public 27
3. Les usages et gratifications 30

CHAPITRE 3 – APPROCHE METHODOLOGIQUE 32

I. LE CHAMP D'ANALYSE 32

II. LA POPULATION D'ENQUETE 32

III. L'ECHANTILLON 33

1. L'échantillonnage 33
2. La taille de l'échantillon 33

IV. APPROCHE ET TECHNIQUES DE RECHERCHE 34

1. Une recherche qualitative 34
2. La recherche documentaire 35
3. L'entretien semi-directif 36

V. COLLECTE DES DONNEES 36

1. Observations 36
2. L'analyse de contenu 38

VI. TRAITEMENT DES DONNEES 39

1. La condensation des données 39
2. La présentation des données 40
3. La vérification des conclusions 40

CHAPITRE 1 – LE CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE 44

I. LE CONTEXTE POLITIQUE 44

1. Une démocratie de façade 44
2. Une reconfiguration de la classe politique 45
3. L'article 37 au cœur du débat socio-politique 46

4. Une lutte de longue haleine 48
II. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE 50
1. Une population très jeune 50
2. Une injustice sociale 51
CHAPITRE 2 – LE CONTEXTE MEDIATIQUE 53
I. BREF APERÇU SUR L'EVOLUTION DES MEDIAS AU BURKINA FASO 53
II. LA LIBERTE D'EXPRESSION A TRAVERS UNE PRESSE D'OPINION 54
III. INTERNET AU BURKINA FASO ET QUELQUES CHIFFRES CLES 55
1. Internet au Burkina Faso 55
2. Les chiffres clés d'Internet au Burkina 56
IV. LES MEDIAS SOCIAUX AU BURKINA A LA VEILLE DE L'INSURRECTION POPULAIRE 60
1. Facebook 61
2. Twitter 61
3. Les blogs 62
4. Le forum 63
CHAPITRE 1 – LES USAGES DES MEDIAS SOCIAUX AVANT ET PENDANT L'INSURRECTION POPULAIRE 67
I. LES MEDIAS SOCIAUX : MOYENS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION 67
II. LES MEDIAS SOCIAUX : MOYENS DE CONSCIENTISATION ET DE CONTESTATION POLITIQUE 70
III. LES MEDIAS SOCIAUX : OU LA NAISSANCE D'UN NOUVEL ESPACE PUBLIC 75
IV. LES MEDIAS SOCIAUX DANS LES STRATEGIES DE MOBILISATION 79
CHAPITRE 2 – L'IMPACT DES MEDIAS SOCIAUX DANS LA MOBILISATION DES POPULATIONS 83
I. UN JUSTE REGARD SUR LE ROLE DES MEDIAS SOCIAUX AU BURKINA 83
II. INTERACTIONS ENTRE MILITANTISME DE TERRAIN ET MOBILISATION DES RESEAUX SOCIAUX 85
CHAPITRE 3 – FACTEURS CONCOMITANTS DANS LA FORTE MOBILISATION DE 2014 88
I. LES STRUCTURES DE MOBILISATION 88
II. LES OPPORTUNITES POLITIQUES 91
III. LES PROCESSUS DE CADRAGE 94
Conclusion générale 96
Bibliographie viii
ANNEXES XVII
1. GUIDES D'ENTRETIEN XVIII
2. LISTE DES PAGES FACEBOOK ANALYSEES XXI
Table des matières xxii